

COMPTE RENDU DES DEBATS

SEANCES DES 23 FEVRIER-29 MARS 2016

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 23 février 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures trente, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je procède à l'appel nominal.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M^{me} Hélène FAIVRE à M. Laurent DAULNY et M. Jean-Jacques LOZACH à M^{me} Marinette JOUANNETAUD.

ORDRE DU JOUR

Dépôt sur table d'un rapport et d'un document rectificatif

M^{me} LA PRESIDENTE. – Un rapport vous a été déposé sur table, concernant l'appel à projet Agenda 21.

En application de l'article 47 du règlement intérieur, je dois solliciter votre autorisation pour que nous puissions l'examiner lors de notre séance de ce jour.

Emettez-vous une objection à son examen ?...

Puisque tel n'est pas le cas, ce dont je vous remercie, ce rapport sera donc examiné par notre assemblée.

Par ailleurs, un rectificatif concernant le débat d'orientations budgétaires vous a été distribué. Une erreur manifeste a été commise à la page 104 du document qui vous a été transmis. Cette erreur porte sur le tableau afférent au fonctionnement. Dans le cadre des dépenses, figurent, au sous-total de l'action sociale au titre des BP+DM 2014, BP 2015 et BP+DM 2015, des sommes erronées, résultant d'une erreur des tableaux que nous utilisons. Ces sommes ont été rectifiées dans le document qui vous est remis sur table ce matin.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
ET DU COMPTE RENDU DES DEBATS
DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je soumetts à votre approbation le procès-verbal des délibérations et le compte rendu des débats de la séance du 27 avril 2015.

Personne ne demande la parole ?...

Je les mets aux voix. (*Adoptés à l'unanimité.*)

DÉPÔT DE CINQ VŒUX ET DE TROIS MOTIONS

Projet de fermeture des guichets SNCF

**Vœu déposé par M^{me} Catherine DEFEMME,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M^{me} DEFEMME. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que notre département est en passe de devenir un désert ferroviaire avec la suspension durable de la ligne Bordeaux – Lyon et les inquiétudes grandissantes sur le maintien des dessertes creusoises de la ligne POLT ;

« Considérant que le désengagement de la SNCF, pour l'entretien et l'absence de modernisation des voies, entraîne la mise en danger des usagers ;

« Considérant que l'article paru dans la presse départementale nous informe de la fermeture programmée des guichets creusois de Saint-Sébastien et d'Aubusson avec une automatisation de ces services, à la fin même du premier trimestre 2016, ainsi que l'automatisation de la gare de La Souterraine pour 2018, et ce sans concertation, ni avec les associations d'usagers, ni avec les élus locaux ;

« Considérant que ces points de vente sont utiles à la population et, en particulier, aux personnes âgées qui ne sont pas forcément familiarisées avec la pratique d'Internet ;

« Considérant que ces mesures entraîneraient la diminution, voire l'absence de personnel sur les quais et donc la fin de la prise en charge des personnes en situation de handicap ;

« Considérant que le guichet de la gare routière d'Aubusson, ville Sous-préfecture, est aujourd'hui le seul point de vente de la compagnie ferroviaire au sud du Département ;

« Considérant que les habitants de ce secteur géographique étendu seraient les principales victimes de la réduction de l'offre de service de la SNCF ;

« Considérant que les Creusois ont droit aux mêmes services que l'ensemble de la population française ;

« Le Conseil départemental, réuni en Assemblée plénière, le 23 février 2016,

« Demande à l'Etat le maintien des points de vente SNCF existant sur le territoire creusois, avec des agents présents afin d'assurer l'information et la sécurité des usagers. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Soutien des éleveurs de bovins

Vœu présenté par M. Nicolas SIMONNET, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Le Conseil départemental est réuni en assemblée plénière le 23 février 2016.

« Les agriculteurs ne cessent de manifester leur colère, voire leur désespoir, face aux grandes difficultés financières, fiscales et bureaucratiques qu'ils rencontrent.

« Face à l'absence de réponse de l'Etat, ils multiplient les actions dans les grandes surfaces, les blocages d'abattoirs, barrages filtrants et autres épandages de fumier.

« Dans notre département, une charte d'engagement, entre les syndicats agricoles et les dirigeants de la grande distribution, est à l'étude.

« Les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent que ces discussions aboutissent à la signature de cette charte.

« Toutefois, il n'en reste pas moins que les exploitants creusois sont particulièrement impactés par cette crise aux conséquences économiques et sociales très préoccupantes.

« L'agriculture représente une part essentielle de l'emploi dans le Département - plus de 5 000 postes à temps plein - et de son économie.

« Les cours du lait et de la viande sont bien trop bas pour assurer une rémunération décente aux agriculteurs.

« Il n'existe pas d'autres métiers où des professionnels travaillent à perte.

« Dresser la liste des déboires de nos éleveurs, c'est réaliser un véritable inventaire à la Prévert : crise économique, embargo russe sur les produits alimentaires

européens, sécheresse estivale, épizootie de fièvre catarrhale ovine, FCO, retards de versement de la PAC et aucun versement de l'aide FAC, Fonds d'Allègement des Charges des agriculteurs, à ce jour...

« Ils doivent aussi faire face au silence assourdissant du Gouvernement qui est aux abonnés absents à Bruxelles où se joue l'avenir de la PAC.

« A l'approche du Salon de l'Agriculture, le Président de la République a fini par annoncer une baisse des charges sociales pour les agriculteurs.

« Espérons que les engagements de François Hollande soient, pour une fois, tenus...

« Les agriculteurs sont des entrepreneurs et, à ce titre, ils connaissent les maux qui frappent notre pays : trop de charges, de réglementations, de normes et de procédures... Tous ces freins à l'investissement réunis empêchent nos agriculteurs de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère.

« Si les pouvoirs publics n'agissent pas, le cheptel bovin creusois, qui compte environ 450 000 têtes, se réduira à peau de chagrin.

« Le même phénomène s'est déjà produit pour l'élevage ovin dont le cheptel creusois a plus que "fondu" de moitié en 25 ans – de 198 000 têtes en 1988 à 80 000 têtes en 2013 – suite à une crise de la filière ovine.

« La production des agriculteurs doit être valorisée et rémunérée à son juste prix.

« Nous demandons à l'Etat la levée de l'embargo européen contre la Russie. En effet, il s'agit d'une mesure contre-productive qui n'amènera pas la Russie à changer de politique extérieure. En revanche, cet embargo et les mesures de rétorsion qui en découlent sont en train de tuer des pans entiers de l'agriculture française.

« Nous demandons également à l'Etat qu'un prix garanti soit institué pour le lait et la viande, ainsi qu'une régulation des volumes agricoles sur les marchés, afin que les agriculteurs puissent vivre des revenus de leur travail et de donner des perspectives économiques d'avenir à l'agriculture française. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Elevage bovin et MAEC, Mesure Agro-environnementale et Climatique

**Vœu déposé par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. SAUTY. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Le Conseil départemental est réuni en Assemblée plénière, le 23 février 2016.

« La mise en œuvre de la MAEC, Mesure Agro-environnementale Climatique, "polyculture élevage" a pour objectif de soutenir les activités de finition des animaux dans notre région herbagère.

« Elle a fait l'objet d'un travail de co-construction entre les services du Ministère de l'Agriculture, ceux de la Région Limousin et les organisations professionnelles agricoles.

« Le document de travail de la DRAAF, en date du 16 avril 2015, dessinait les modalités d'application de cette MAEC.

« Il a servi de base à l'adhésion de nombreux éleveurs engagés dans une démarche d'engraissement.

« Or la profession s'est émue, à juste titre, de deux modifications n'ayant fait l'objet d'aucune concertation, l'une d'ordre financier et l'autre d'ordre technique – réduction de l'Indice de Fréquence de Traitement –, qui remettent en cause le cahier des charges validé en amont et sur la base duquel les éleveurs se sont engagés.

« Premièrement, les plafonds de l'aide arrêtés en juillet 2015 avec les services et la profession agricole étaient de 7 000 € par an et par exploitation, pour l'option de maintien, et de 9 000 € par an et par exploitation, pour l'option évolution avec transparence GAEC. Ces montants seraient diminués respectivement de 2 000 € par an.

« Enfin, la réduction de 50 % de l'Indice de Fréquence de Traitement sur la partie hors herbicide est extrêmement contraignante, voire inadaptée pour les régions de polyculture élevage qui n'utilisent que très peu de phytopharmaceutiques. Cette condition imposerait de ne pas utiliser des semences traitées et n'est pas tenable sur nos territoires.

« Aussi, au regard du travail accompli en amont par l'ensemble des acteurs et sur la base duquel la profession a adhéré à cette mesure, nous demandons à l'Etat de respecter le cahier des charges initial établi conjointement avec les services du Ministère de l'Agriculture, ceux de la Région et la profession. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Loi ASV

Vœu proposé par M^{me} Marie-Christine BUNLON, au nom du Groupe d'Union de la Droite et du Centre

M^{me} BUNLON. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Le Conseil départemental est réuni en séance plénière, le 23 février 2016.

« La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, loi ASV, adoptée par le Parlement le 14 décembre dernier a pour objectif de prévenir la perte d'autonomie, d'adapter les logements et d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie.

« Elle apporte des droits nouveaux aux personnes âgées et à leurs proches, avec deux principales mesures : la création de l'APA 2 – augmentation des heures d'aide à domicile et diminution du reste à charge –, ainsi que le droit au répit et l'aide aux aidants.

« Cette loi entrera en application le 1^{er} mars prochain et entraînera une hausse importante des dépenses sociales de la collectivité. Entre la hausse du nombre des bénéficiaires et la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, une hausse de 1,458 M€ est ainsi prévue pour les dépenses relatives à l'APA.

« La loi aura un triple impact financier :

- sur les plans d'aide, avec l'augmentation de l'allocation versée aux bénéficiaires de l'APA, Gir 1 à Gir 4,
- sur le ticket modérateur,
- sur l'aide aux aidants, 3 800 personnes en Creuse étant susceptibles de solliciter cette aide au répit.

« Le surcoût engendré par cette seule loi ASV est estimé par les services du Conseil départemental, pour la seule année 2016, à 800 000 €.

« De plus, la collectivité a également dû s'adapter au niveau informatique.

« Les travailleurs médico-sociaux, ainsi que les équipes du Pôle Jeunesse et Solidarités, le PJS, et de la Direction de l'Information et des Systèmes de Communication, la DISC, ont fourni des efforts importants pour que le Conseil départemental de la Creuse soit en mesure de répondre à cette nouveauté législative.

« La Ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé une compensation totale, "à l'euro près", pour les départements qui appliqueront la réforme dès le 1^{er} mars.

« Les promesses ministérielles n'engagent que ceux qui y croient...

« Toutefois, cette compensation ne prendrait en compte que le coût de l'APA et des aides de répit. Elle n'intégrerait pas l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques et la charge de travail supplémentaire pour les travailleurs sociaux qui devront revoir 5 441 plans d'aide.

« Aussi, nous demandons à l'Etat de tenir sa parole et de prendre en charge l'intégralité du surcoût que la loi ASV fait supporter aux départements. »

(Ce vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous trouverez, parmi les documents déposés sur table, une synthèse assez complète, que j'ai souhaité porter à votre connaissance, sur la mise en œuvre de cette loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement. Cette synthèse a été réalisée par l'Assemblée des Départements de France.

Maillage territorial de la gendarmerie

Vœu présenté par M^{me} Marie-France GALBRUN, au nom du Groupe de la Gauche

M^{me} GALBRUN. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que la première préoccupation de l'Etat est d'assurer la protection des Français, quel que soit le lieu où ils résident, sur l'ensemble du territoire national, que les forces de sécurité intérieure jouent un rôle majeur en la matière grâce à leur maillage territorial ;

« Considérant que, selon les déclarations de son directeur général, la gendarmerie est, et restera, présente sur tout le territoire, qu'elle s'adapte continûment pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins de la population et avec le même niveau de sécurité, par exemple au moyen du développement de "permanences d'accueil" et du lancement de l'équipement numérique individuel – NEOGEND –, permettant aux gendarmes d'emporter leur environnement de travail et de répondre ainsi en tout temps et en tout lieu aux sollicitations de la population ;

« Considérant que l'annonce de la suppression de la brigade de BENEVENT, au motif d'une distance de moins de 10 km avec celle du GRAND-BOURG et de la nécessité d'une adaptation aux évolutions des bassins de vie, suscite de légitimes inquiétudes, qu'il n'est pas question de laisser à l'écart des portions du territoire national et que nos concitoyens ont besoin de sentir la présence de l'Etat, en particulier dans les zones les plus fragiles ;

« Considérant que dans certains cas particuliers, la suppression de la gendarmerie peut avoir un impact financier, lorsque la commune est propriétaire des bâtiments qu'elle a construits et rembourse des annuités d'emprunt, et que cette situation implique des compensations ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Rappelle que, comme tous les autres territoires, les zones rurales doivent faire l'objet d'une égalité de traitement, d'une égalité d'accès aux services publics, et que toute nouvelle réorganisation doit donner lieu à une large concertation avec l'ensemble des élus concernés, sous l'égide de M. le Préfet, avec l'objectif de conserver un service accessible et de qualité ;

« Demande à M. le Ministre de l'Intérieur de veiller à ce que les adaptations ponctuelles du dispositif territorial de la gendarmerie dans la Creuse continuent à se réaliser à effectif constant, avec l'impératif de renforcer la réactivité des unités et d'augmenter la présence des gendarmes sur le terrain de jour comme de nuit, notamment au moyen d'une efficacité accrue de la gestion des appels de nuit et des patrouilles par les centres opérationnels départementaux et les communautés de brigades. »

(Ce vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Implantation de la nouvelle Chambre régionale d'Agriculture

Motion d'urgence présentée par M^{me} Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche

M^{me} MARTIN. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Considérant la décision prise en Conseil des ministres, le 31 juillet dernier, d'installer le siège de la Direction régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, la DRAAF, à Limoges, en application de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;

« Considérant que ce choix a été confirmé par un arrêté du Préfet de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes en date du 5 janvier dernier ;

« Considérant que l'implantation de la DRAAF doit répondre à un souci d'équilibre des territoires au sein de la nouvelle région précitée ;

« Rappelant que le Code de l'agriculture, dans son article D 512-1, précise que le siège de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture se trouve, "soit au siège de la DRAAF, soit au siège fixé par arrêté du Préfet de Région, après avis de la Chambre" ;

« Considérant qu'un département comme celui de la Haute-Vienne, aux caractéristiques agricoles proches de celles de celui de la Creuse, est légitime pour accueillir la Chambre régionale d'agriculture aux côtés de la DRAAF, ce qui constituerait un pôle cohérent au service du monde agricole et de l'élevage confronté à une crise grave ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Demeurera attentif à l'avis qui sera rendu le 11 mars prochain, lors de la première session de la Chambre régionale d'Agriculture, et à la décision qui en découlera ;

« Affirme son souhait de voir le siège de la Chambre régionale d'Agriculture s'implanter définitivement à Limoges. »

(Cette motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Crise agricole

Motion déposée par M^{me} Agnès GUILLEMOT, au nom du Groupe de la Gauche

M^{me} GUILLEMOT. – Cette motion est ainsi libellée :

« Considérant que l'agriculture française, et notamment le secteur de l'élevage, traverse une crise d'une extrême gravité tant par son intensité que par sa durée, que beaucoup d'éleveurs vendent leur viande ou leur lait au-dessous des coûts de production, ce qui les

conduit dans une impasse financière parfois dramatique, alors même que la nouvelle politique d'installation donnait des résultats encourageants ;

« Considérant que les causes de la crise sont pour partie conjoncturelles – hausse de la production, rétractation du marché asiatique, embargo russe, prix mondiaux et européens très bas –, mais qu'elles sont aussi structurelles et concernent directement l'Union européenne ;

« Considérant l'abandon préjudiciable depuis 2003, suite aux négociations avec l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, des mécanismes de gestion des marchés et de régulation comme les quotas laitiers instaurés en 1984 ; que la suppression parallèle, en 2008, des derniers dispositifs de protection européens et de prix garantis a eu pour effet d'exposer l'économie agricole à la brutalité de la seule loi des marchés, et à leur volatilité ;

« Considérant que la guerre des prix à laquelle se livrent les enseignes de la grande distribution tire sans cesse les prix de la production vers le bas, alimentant une spirale déflationniste ;

« Considérant la nécessité à brève échéance d'obtenir une amélioration de la situation économique des éleveurs, une plus équitable répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière, un rééquilibrage des revenus entre ses acteurs, et donc une revalorisation des prix payés par les industriels et les distributeurs ;

« Considérant que le Gouvernement a déjà pris en 2015 plusieurs mesures fortes pour soulager la trésorerie des exploitations, à hauteur de près de 1 Md€, au moyen d'un plan d'urgence, abondé à deux reprises pour tenir compte du nombre croissant des éleveurs concernés par la baisse des prix, alors que la Commission européenne peinait à reconnaître la dimension européenne de cette crise ;

« Considérant, enfin, l'annonce que la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 sera réexaminée pour y introduire des mesures de rééquilibrage des relations commerciales, voire un encadrement des marges, afin de limiter les abus et d'assurer une plus juste rémunération du travail paysan ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Demande à M. le Premier ministre que les mesures annoncées le 17 février dernier à la demande des éleveurs – obtention de prix rémunérateurs dans le cadre de négociations commerciales équilibrées avec les grandes enseignes, baisse massive des charges, "année blanche" sociale pour tous ceux qui auront dégagé un très faible revenu en 2015, moins de normes – soient mises en œuvre sans délai et fassent l'objet d'un suivi par un comité d'application placé sous l'égide de chaque préfet de département, réunissant la profession et les représentants des grandes enseignes commerciales et des centrales d'achat ;

« Demande, enfin, que notre pays remobilise ses partenaires et la Commission européenne, afin que des mesures de gestion des marchés soient adoptées dès le prochain Conseil des ministres de l'agriculture, et que soit acté le principe d'une négociation sur la réorientation des finalités de la PAC. »

(Cette motion est renvoyée devant la cinquième commission.)

Les enfants de la Réunion placés en métropole de 1963 à 1982

Motion présentée par M. Guy AVIZOU, au nom du Groupe de la Gauche

M. AVIZOU. – Je donne lecture de cette motion :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Rappelle que le département de la Creuse a toujours été une terre d'accueil, que durant la dernière guerre, il a accueilli jusqu'à 10 000 enfants du département de la Seine et leurs instituteurs, ainsi que des milliers de réfugiés des "poches de l'Atlantique" et, auparavant, des centaines d'enfants persécutés et menacés directement par la déportation et l'extermination nazie ;

« Rappelle que la question du placement d'enfants à partir de 1963 par les services sociaux de l'Etat dans certains départements, dont la Creuse, a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales, l'IGAS, suivi en 2004 d'une étude universitaire fouillée de Gilles Ascaride, Corine Spagnoli, Philippe Vitale ;

« Approuve la création, à l'initiative du ministère des Outre-mer, d'une commission de recherche fondant son travail à partir de travaux historiques menés scientifiquement sur la question des enfants placés, à même de répondre aux interrogations légitimes et aux souffrances de certaines des personnes placées par l'administration dans des familles ou des structures d'accueil en métropole. »

(Cette motion est renvoyée devant la deuxième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'invite les élus membres des deuxième et cinquième commissions à se réunir avant la reprise de nos travaux de l'après-midi, pour examiner ces vœux et motions.

ALLOCUTION DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, mesdames, messieurs, il s'agira pour les Conseillers départementaux de la Creuse, réunis ce jour en assemblée plénière, de débattre des éléments qui nous ont permis de vous présenter les orientations budgétaires de notre collectivité. J'ai souhaité que tous les élus départementaux puissent s'inscrire dans un débat qui se veut être le plus participatif possible, ne présageant aucunement, à la lecture des documents qui vous ont été transmis, des décisions que notre majorité aurait pu prendre, seule.

Ce débat, pour ceux qui le considèreront comme un vrai temps de débat, pourrait se prolonger au-delà de cette journée. En effet, j'ai proposé, dès l'instant où vous receviez les documents préparatoires, deux dates, les 4 et 11 mars, afin que les membres de la première commission, commission de l'Administration générale, du Personnel et des Finances, travaillent à mes côtés, s'ils le souhaitent, à des propositions concrètes et réalistes, pour construire le budget 2016.

A ceux qui pourraient arguer du fait que ma proposition relèverait d'un subterfuge politique, je réponds que ce format inédit ne reflète pour moi et les élus de la majorité qu'une aspiration à plus d'exemplarité.

En effet, la situation inédite dans laquelle se retrouvent les collectivités, mais plus encore les départements qui apparaissent comme les plus fragilisés après cette troisième année consécutive de baisse de la dotation globale de fonctionnement, appelle au rassemblement des compétences des uns et des autres. C'est ce qui s'est produit dans le département du Nord, par exemple, où trois groupes politiques – droite, gauche et extrême gauche – communiquent ensemble pour alerter une fois encore le Gouvernement, sur l'insoutenabilité des conséquences de « l'effet ciseau », résultant de ces baisses de dotations et de la croissance immaîtrisable par les départements des allocations individuelles de solidarité.

Alors que les citoyens sont préoccupés par une situation de plus en plus incertaine, et c'est le cas en Creuse avec une baisse de l'activité salariée, une diminution des carnets de commandes de beaucoup de petites entreprises, une perte de repères dans le quotidien avec la disparition d'un certain nombre de services aux usagers, une incompréhension des réformes des collectivités, il serait d'intérêt que nous faisons fi de clivages qui se nouent autour d'un débat public trop souvent stérile : une majorité qui dirige, une opposition qui s'oppose ; un clivage gauche/droite qui déstructure le rôle des élus, alors que tant affirment que les « bonnes idées sont dans les deux camps ».

Je resterai cependant réaliste, sans être utopiste, et quels que soient les choix qui nous amèneront à présenter un budget 2016 à l'équilibre, même si nous ne nous retrouvons pas sur toutes les décisions, il s'agit de tendre vers l'acceptable pour les Creusois.

Toute décision ne devrait se nourrir que d'éléments probants. Ces éléments, j'ai tâché de vous les faire partager au fil des semaines et des communications qui furent les miennes.

L'analyse financière prospective réalisée par le cabinet Klopfer en novembre dernier, le rapport de la Chambre régionale des Comptes, trois décisions modificatives en 2015 rappelant combien ce budget prévisionnel avait été estimé au plus juste, voire sous-estimé quant à certaines dépenses sociales, une intervention à l'Assemblée générale des Maires de la Creuse, des messages délivrés dans les cérémonies de vœux, chaque fois que l'occasion m'en fut donnée, je me suis inscrite dans une communication empreinte de pragmatisme, certes que certains pensaient alors exagérée ou pessimiste, mais qui se confirme malheureusement aujourd'hui, au travers des éléments préparatoires à l'élaboration du budget 2016.

Il a été porté à votre connaissance depuis quelques jours le montant des recettes escomptées pour 2016. Il est confirmé dans la loi de finances 2016 la poursuite de la participation de toutes les collectivités, sans distinction, à l'effort de redressement des

comptes publics de l'Etat et donc le prélèvement supplémentaire opéré sur notre dotation globale de fonctionnement.

La Creuse qui, vous le savez, ne bénéficiera pas de fonds de soutien particulier, fonds auquel nous n'avons pas été éligibles en 2015, nos dépenses globales de fonctionnement ayant été jugées trop importantes au regard des dépenses d'allocations de solidarité, ne peut escompter, comme avec le Fonds Fillon en 2011 ou le Fonds Ayrault en 2013, « *quelques millions supplémentaires de dotations de l'Etat* » qui nous auraient évité les difficiles choix que nous allons devoir faire.

Ayant tenté jusqu'au dernier instant tout ce qui pouvait être de mon ressort, vous trouverez, dans les documents qui vous ont été distribués ce matin, copies de courriers adressés par mes soins à M. le Député de la Creuse et à M. le Préfet en décembre 2015 avec la réponse de ce dernier, ainsi que copie de la lettre et des documents que j'ai pu transmettre à M. le Président de la République lors de la cérémonie des vœux aux Corrégiens à Tulle le 9 janvier dernier.

La réponse de ce dernier, *via* son cabinet, vous la lirez, m'a malheureusement ôté définitivement tout espoir d'intervention pour la Creuse. Cette réponse m'a rendue d'ailleurs assez perplexe, me rappelant qu'un fonds d'urgence avait été mis en place – oui, mais pas pour la Creuse ! – et me précisant que nous allions retrouver des marges de manœuvre financières avec la loi NOTRe ! Si je ne me trompe, cela sous-entend qu'avec la suppression de la clause de compétence générale, nous n'aurions plus à intervenir en cofinancement sur des politiques hors champs obligatoires. Le Président lui-même nous enjoint à ne plus intervenir dans des domaines où les départements intervenaient auparavant. Est-ce pour nous une piste de réflexion dictée au plus haut niveau, que nous allons devoir appliquer ? ... Voilà pourquoi je tenais à vous communiquer copie de cette réponse présidentielle qui, j'en suis sûre, sera un élément déterminant dans les propositions que vous pourriez faire pour les mesures à appliquer en 2016.

Malgré ce contexte des plus obscurs, nous avons, et ce pour le plus grand débat, inscrit en dépenses prévisionnelles celles correspondant à toutes les actions menées en 2015, réévaluées au regard de l'évolution des éléments de conjoncture locale ou nationale.

Le delta qui ressort de ces perspectives nous projette effectivement vers des choix en matière d'intervention. La vraie question, mes chers collègues, et je vous invite au plus grand sérieux ce matin, est la suivante : qu'allons-nous ne plus faire ?...

Il est désormais indéniable pour chacun d'entre nous que rien ne sera comme avant et que le Conseil départemental de la Creuse ne pourra intervenir partout où il intervenait, sauf à faire le choix politique de voter un budget insincère !... Je me souviens que cette proposition vous avait semblé inacceptable en décembre, alors même que l'Assemblée des Départements de France proposait aux départements de n'inscrire aux BP 2016, en dépenses de solidarité, que des montants à hauteur des dépenses de 2014, pour le RSA en particulier.

Pour information, je participais mercredi dernier à un bureau de l'ADF, où il était question de préparer l'audience auprès du Premier ministre, qui aura lieu ce jeudi. Il sera une nouvelle fois question des modalités éventuelles de recentralisation du RSA, recentralisation qui n'interviendrait pas avant 2017 ; reste encore à savoir, question que je me pose, si notre département serait gagnant ou perdant financièrement dans ce transfert...

Pour ce qui est des investissements, nous n'avons inscrit dans les programmes non départementaux – interventions auprès des EPCI, communes ou syndicats d'eau, par exemple – que le montant des paiements à intervenir en 2016, c'est-à-dire pour des programmes déjà engagés. Il n'a été ajouté aucun programme nouveau pour 2016 et nous en discuterons.

Vous comprenez que nous allons déjà avoir de grandes difficultés à maintenir nos investissements sur nos propres programmes départementaux – bâtiments, collèges, voirie... – et alors que nous avons demandé aux services de nous proposer un niveau de programmation souhaitable, le besoin de financement en résultant, besoin qui ne pourrait être couvert que par l'emprunt, semble être bien au-delà de nos capacités financières.

Il me semble bien que nous n'allons plus droit dans le mur, mais que nous sommes dans le mur ! Ce que nous avons toujours craint et dénoncé, depuis plusieurs années, dans les rangs de l'opposition, devient en 2016 une néfaste réalité : notre capacité d'autofinancement, une fois nos amortissements couverts, sera de 0 €...

Ce constat général ne peut qu'être partagé par tous. J'espère que ce message va être relayé avec la plus grande sincérité par chacun d'entre vous, et que vous serez les premiers désormais à faire preuve d'explications claires auprès de ceux qui n'ont pas encore perçu que nous n'avons plus les capacités financières à intervenir comme par les années passées.

Mais nous allons pouvoir nous exprimer sur ces points et je suis assurée que nous serons tous des plus attentifs aux suggestions ou pistes à explorer qui seront présentées au sein de notre assemblée, ce jour et dans les semaines à venir.

Avant d'entrer dans le cœur de ce débat, nous aurons à examiner plusieurs rapports : nous évoquerons la poursuite de la mission « Vallée des Peintres » avec, entre autres, à titre d'information, la préparation de l'exposition inter-musées pour l'été prochain, la réorganisation du service Culture après le départ en retraite de sa directrice. Nous devons vous présenter un bilan en matière de progression d'atteinte d'une égalité femmes-hommes au travail dans notre collectivité, alors qu'il faut noter que nous employons plus de femmes que d'hommes. Plus de femmes ont des qualifications supérieures, plus étant de catégorie A ou B, mais les salaires restent encore à un niveau inférieur par rapport aux hommes, ce qui se justifie, nous dit-on, par plus de temps partiels chez les femmes.

Le rapport de développement durable 2015 vous permettra d'apprécier comment sont alliées dans notre département nos actions et celles des territoires engagés dans cette démarche. A travers le Plan Climat Energie Territorial et la participation au « Défi Familles à énergie positive », à travers le projet de co-portage territorial et départemental d'une politique de l'habitat qui se fixe pour objectif la baisse des dépenses énergétiques des publics à faibles ressources, à travers la valorisation des produits d'élagage des bords de routes départementales, l'installation de systèmes de visioconférence, l'usage de la télégestion, de la dématérialisation de transmission d'un certain nombre de procédures ou de la mise en place du titre payable par Internet, nous recherchons à préserver la qualité de notre environnement. D'autres actions s'inscrivent dans l'accompagnement et la participation à l'éducation au développement durable des Creusois, tout en tâchant de lutter contre l'exclusion.

En complément de ce rapport, vous aurez à vous prononcer – il s’agit du rapport sur table – sur l’opportunité d’accéder à une démarche d’accompagnement qui serait subventionnée par le Ministère de l’Ecologie et du Développement durable, afin de retravailler le précédent projet Agenda 21 finalisé en 2014, mais non retenu « *faute de stratégie insuffisamment ancrée avec les enjeux du territoire* », dicit la commission d’examen.

Vous est aussi présentée ce matin une seconde version de notre agenda d’accessibilité programmée, version revue, après que celle qui vous avait été proposée en juillet 2015 a reçu un avis défavorable, les motifs vous étant précisés dans le rapport. Vous avez certainement noté, chers collègues, qu’il s’agit pour la collectivité d’investir près de 7,5 M€ en neuf ans, cela étant basé sur un programme de réorganisation des services fonctionnels de notre collectivité et leur emplacement géographique, le Schéma directeur des bâtiments, portant lui-même des travaux estimés à plus de 17 M€ ! Voilà un trait d’union tout à fait approprié avec notre débat d’orientations budgétaires !

Je puis vous dire aussi quelques mots de cette première rencontre vendredi à déjeuner entre les douze Présidents des départements de la nouvelle Région et son Président Alain Rousset. Notre Région XXL révèle, entre montagnes, littoraux et paysages ruraux, toute sa diversité et tous ses potentiels. Cependant, la mise en commun des méthodes et politiques des trois anciennes Régions est ardue. La collaboration entre Départements et Région semble répondre au souhait du Président Rousset et à une logique de coordination et d’effectivité des futures politiques régionales, d’autant que nous savons depuis hier qu’il va devoir faire face - lui aussi !- à d’autres soucis de gestion financière avec Poitou-Charentes. Il vient d’ailleurs de diligenter un audit financier, y compris sur l’ex-Limousin.

La question du transfert de la compétence des transports fait l’objet d’échanges entre les collectivités, mais rappelez-vous qu’à ce titre, nous devons dès l’an prochain reverser au profit de la Région la moitié de notre recette de CVAE, environ 3 M€, et probablement aussi la DGD.

Le nouveau Préfet de Région, M. Dartoux, m’a fait l’honneur d’une rencontre à l’Hôtel du Département, au cours de laquelle nous avons mis en perspective la nouvelle organisation des services de l’Etat dans la grande Région. De même, le nouveau Directeur de l’ARS, M. Laforcade, que nous avons connu lorsqu’il était à ce poste en Limousin, s’est également déplacé dans nos murs. Nous avons évoqué nos EHPAD et les difficultés rencontrées sur certains établissements, la loi d’adaptation de la société au vieillissement, la problématique récurrente de l’accès aux soins de pédopsychiatrie, le manque déjà avéré de certains professionnels de santé, dont les médecins généralistes sur notre territoire. Quelles seront les réponses apportées par l’Etat demain ? Il en est de la garantie de l’accès aux soins aussi bien en Creuse que partout ailleurs en France. Nous serons tous ensemble extrêmement vigilants à ce sujet, encore plus qu’à tout autre.

Je conclus cette intervention, en souhaitant un très bon rétablissement à notre collègue Philippe BAYOL et en lui disant que nous l’attendons tous ici avec empressement.

Enfin, je souhaiterais que nous observions une minute de recueillement en souvenir, pour ceux qui l’ont connu, de celui qui fut Conseiller général d’AUZANCES pendant douze ans et Vice-président de cette assemblée de 2001 à 2004. Il nous quittait après avoir affronté une longue maladie. Ce fut un homme de tempérament qui, avec un grand

charisme, aura marqué pour longtemps AUZANCES et ses habitants. Il s'agissait d'André VENUAT. (*Tous les Conseillers départementaux se lèvent et observent une minute de silence.*)

En vous remerciant, mes chers collègues, je vous invite à présent à vous exprimer, pour ceux qui le souhaitent.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, je vous ai amené le journal de demain, titrant : « *Impasse budgétaire pour le Département* ». L'article poursuit ainsi : « *Il manque 10 M€ pour boucler le budget 2016 du Conseil départemental. Solution, comme les autres départements français, l'exécutif appelle à une rallonge des dotations de l'Etat.* » En fait, il s'agit du *Journal du Centre*, édition de l'Allier, datant de voilà dix jours. Il se trouvait que j'étais à Montluçon et, à sa lecture, d'un seul coup, j'ai tout compris !

J'ai compris que partout, dans les départements que vous avez repris à la gauche l'an dernier, l'Association des Départements de France, dans une démarche politicienne, vous a donné des éléments de langage, comme l'on dit aujourd'hui, à décliner dans tous ces départements-là. Soyons précis : « budget impossible à boucler »..., « responsabilité des prédécesseurs »..., « coupes sombres à venir, en particulier dans le domaine de la culture »..., « critique de l'Etat coupable d'abandonner les Conseils départementaux »..., etc.

Compte tenu des éléments que je viens de citer, comment voulez-vous que s'instaure un vrai débat budgétaire entre nous, alors qu'il s'agit plus pour l'ADF de préparer les échéances de 2017 que de trouver des solutions financières ?

Mais surtout, comment voulez-vous avoir un véritable débat d'orientations budgétaires en l'absence de propositions chiffrées de la part de votre majorité ?

En effet, pour la première fois dans l'histoire de notre collectivité, en tout cas pour la première fois depuis onze ans que je ne siège au sein de cette assemblée, les rapports qui nous sont parvenus font apparaître un besoin de financement de 10 M€ en fonctionnement, mais aussi des cases vides, en particulier pour le montant de l'emprunt qui vous permettra d'établir un budget sincère. Pour le reste, vous reproduisez, en dépenses, les mêmes chiffres que l'an dernier.

Il s'agit donc d'un DOB « gruyère ». Vous essayez ainsi de gagner encore un peu de temps jusqu'au budget, pour annoncer les « coupes sombres » à venir. Vous avancez, encore une fois, masquée, mais dans un mois, il faudra bien faire des choix et les imprimer dans le budget. Au passage, à quoi vous a servi la dépense superflue de l'analyse Klopfer puisque vous ne suivez aucun de ses scénarii ? Quel gaspillage d'argent public, encore une fois !

Il s'agit donc d'un débat tronqué et la ficelle sur laquelle vous tirez pour essayer de piéger votre opposition est bien grosse. A quand des propositions précises qui nous permettront, en responsabilité, de confronter nos points de vue dans une situation financière difficile que nous reconnaissons, mais qui mérite bien mieux que les gros sabots politiques ?

Tant pis, il s'agira donc d'un non-débat !

A quand des propositions précises par ailleurs au sujet du personnel, en particulier du personnel en contrat à durée déterminée ? Voulez-vous les remercier ? Dans quels secteurs ? Certains ont reçu une lettre de remerciement pour, ensuite, être recontactés afin d'être repris sur un temps partiel. Vous nous direz quelle est votre politique des ressources humaines. Quid des départs à la retraite, par ailleurs ? Bref, quelle est votre politique des ressources humaines à l'heure des restrictions budgétaires ?

Répondez-nous, s'il vous plaît, mais, surtout, répondez au personnel, aux inquiétudes des agents !

Dans ce même chapitre des emplois, vous confirmerez peut-être votre choix d'abandonner totalement le soutien aux emplois associatifs, annoncé un jour dans la presse.

Vous nous direz également, madame la Présidente, quel est votre projet au sujet du Laboratoire départemental d'analyses d'AJAIN, placé désormais sous une direction commune avec la Haute-Vienne.

En outre, après la rencontre de la semaine dernière que vous évoquiez avec le Président de Région, vous voudrez bien préciser, s'il vous plaît, quelle est votre position sur les interventions économiques que la loi NOTRE permet de maintenir à l'échelon départemental. Souhaitez-vous, par exemple, dans ce contexte de crise que traverse l'élevage creusois, maintenir la dotation aux jeunes agriculteurs dans le cadre d'une installation ? Je vous pose la question car nous savons dorénavant qu'à la DJA régionale peut continuer de s'ajouter la DJA départementale.

La loi NOTRE accorde également la possibilité pour les Conseils départementaux d'intervenir en matière d'immobilier et de foncier des entreprises. Pouvez-vous, madame la Présidente, exercer cette compétence ? Voulez-vous l'exercer ? Des entreprises sont en attente d'une réponse, notamment dans la zone industrielle de GUERET.

Ce sont autant de questions qui portent sur des sujets précis, mais qui gagneraient à être pensées dans le cadre d'un projet global, et c'est bien là que le bât blesse. Au bout d'un an d'exercice du pouvoir, les Creusois ne voient toujours pas où vous voulez conduire le Département : un pas en avant et un pas en arrière, ordre et contrordre au sein du personnel, discours de vérité sur l'état des finances, mais en même temps absence de décision pour y porter remède. Que voulez-vous ?

L'impasse financière se double d'une impasse politique. Pourtant, les difficultés budgétaires ne justifient pas l'absence de projet départemental. La Creuse mérite des réponses claires et mérite que l'on croie en elle.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LEGER.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, l’heure est grave et nous ne cessons de le répéter depuis des mois et des mois.

Aujourd’hui, l’heure de vérité a sonné et les élus que nous sommes doivent être à la hauteur de leurs responsabilités. Il ne s’agit ni plus ni moins que de l’avenir du Département.

Parler d’un contexte financier très contraint relève d’un doux euphémisme, alors que nous sommes confrontés à une croissance exponentielle des dépenses sociales et à une baisse des dotations de l’Etat.

Ces phénomènes sont incontestables et aisément vérifiables.

Le cumul des dépenses sociales, hors frais de personnel, s’élèvera en 2016 à 94,405 M€, soit 5 M€ supplémentaires par rapport aux crédits inscrits l’année passée.

Pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap, la PCH, ou de l’allocation personnalisée à l’autonomie, l’APA, pour les chômeurs en fin de droit qui basculent vers le RSA, pour tous les laissés-pour-compte de notre société, notre collectivité est une bouée de sauvetage.

Face à cette urgence sociale, que fait l’Etat ? Il diminue une nouvelle fois la dotation globale de fonctionnement attribuée à notre département, et ce de 1,9 M€ en 2016. Ainsi, en trois ans, 4,5 M€ ont été amputés au budget de notre collectivité.

Lors de la présentation en novembre dernier du rapport Klopfer que vous évoquiez, monsieur LEGER, vous aviez mis en doute l’impartialité de ce cabinet et les conclusions de cette étude. Les faits sont têtus : nous devons désormais payer pour les errements de votre gestion passée.

M. LEGER. – Ça y est ! Voici, une nouvelle fois, le coup du bilan !

M. FOULON. – La majorité précédente a joué les cigales ces dernières années, dilapidant les deniers publics sans compter ou sans se préoccuper de l’avenir financier du Département.

M. LEGER. – Je ne m’étais pas trompé en évoquant *Le Journal du Centre* et les éléments de langage de l’ADF !

M. FOULON. – Aujourd’hui, nous devons faire face à une période de disette comme jamais notre collectivité n’en a connue au cours de sa longue histoire, et ce n’est pas l’excédent de fonctionnement de 1,5 M€, résultat de clôture de l’exercice 2015, qui va masquer la sombre réalité financière. Sans la reprise du résultat de l’année passée, le solde de gestion 2015 aurait été négatif de 32 000 €. A titre de comparaison, nos voisins de l’Indre affichent un excédent de fonctionnement de 14 M€ !

La Creuse n'est malheureusement pas la seule collectivité à être confrontée à ce manque de trésorerie, mais plusieurs facteurs aggravent la situation de notre département : une pyramide des âges avec des classes d'âge élevées, des droits de mutation faibles, une économie atone.

Notre département a également été le grand oublié de l'aide d'urgence accordée aux départements en difficulté, tandis que je vous vois sourire, monsieur LEGER...

Lors du dernier congrès de l'Assemblée des Départements de France en octobre dernier, Marylise Lebranchu, l'ex-ministre en charge de la Décentralisation et de la Fonction publique, récemment « débarquée » du Gouvernement, avait annoncé le versement d'une aide d'urgence pour le financement du RSA à une dizaine de départements en difficulté. Quelle ne fût pas notre déception d'apprendre que la Creuse ne faisait pas partie des bénéficiaires ! Mais peut-être avez-vous été encore plus surpris que nous par cette annonce... Bravo pour votre travail de *lobbying* efficace, messieurs les parlementaires !

La Présidente propose donc aux membres de la première commission de se réunir de nouveau dans les semaines à venir pour étudier les perspectives budgétaires. Il s'agit là d'un geste d'ouverture de la Présidente, dans une période complexe, à l'égard de l'opposition qui a été à la tête du Département durant quatorze années. Vous pourrez ainsi nous dire si vous approuvez le choix du Président de la République qui continue de ponctionner la Creuse à travers la baisse de la dotation générale de fonctionnement, nous mettant ainsi en difficulté.

Les cris d'orfraie entendus sur les bancs de l'opposition pour une baisse modique de 5 % des subventions aux associations ne servent à rien. Il faut agir, et vite ! Les services du Département l'ont bien compris et sont soucieux d'une gestion rigoureuse des deniers de la collectivité.

Ce lâche abandon des départements, de la ruralité et de ses habitants, est orchestré au plus haut sommet de l'Etat. De François Hollande et de ses ministres, nous n'attendons plus rien, hormis leur départ et peut-être même des excuses !

Avec de Gaulle, c'était : « Je vous ai compris »... Avec le locataire actuel de l'Elysée, ce serait plutôt : « Je vous ai trahi »... Ce n'est pas un nouveau remaniement gouvernemental qui changera la donne : on prend les mêmes, de Verts opportunistes en plus, en leur confiant une nouvelle affectation, et on recommence !

La France affiche le plus faible taux de croissance de la zone euro. L'échec de ce Gouvernement est patent, et ce dans tous les domaines : l'inversion de la courbe du chômage continue de se faire attendre ; la colère du monde agricole gronde ; malmenée par M^{me} Taubira, la justice est aux abois ; l'islamisme radical prospère dans notre pays : l'Education nationale est en souffrance. (*Exclamations dans les rangs de l'opposition départementale.*) Je sais, chers collègues, que ces constats ne vous font pas plaisir, mais c'est la dure réalité !

M. LEGER. – Ce n'est pas le lieu, surtout, d'évoquer de telles considérations !

M. FOULON. – Vous ayant écouté, monsieur LEGER...

M. LEGER. – Pour une fois !

M. FOULON... je vous invite à procéder de même à mon égard !

Que propose le ministère de l'Education nationale ? Réformer l'orthographe pour supprimer les accents circonflexes et le « i » de « oignon » !

M. LEGER. – Je n'y suis pour rien !

M. FOULON. – Vraiment, ce Gouvernement mérite un bonnet d'âne.

Comme si cela ne suffisait pas, le Gouvernement que vous soutenez, avec la complicité du député Michel VERGNIER...

M. LEGER. – Oh là là !

M. FOULON... envisage de fermer de nombreuses classes en Creuse à travers des regroupements d'écoles. Les maires de notre département, quelle que soit leur tendance politique, refusent de faire le « sale boulot » que le Gouvernement n'assume pas.

Que dire également du « silence assourdissant » du député-maire de GUERET face à la détresse de nos élèves ? N'est-il pas le Président de la commission « Elevage » de l'Assemblée nationale ?

M. LEGER. – C'est un discours législatif ?

M. FOULON. – Je sais que ces sujets ne vous font pas plaisir !

Abandonnés par le Gouvernement, oubliés par les décideurs parisiens, les Creusois ne peuvent compter que sur l'action de leurs élus locaux. Chacun se doit de prendre ses responsabilités et les habitants de ce département seront les seuls juges.

Chers collègues de l'opposition, lors de la première séance de cette mandature, le 2 avril dernier, vous nous aviez annoncé votre volonté d'incarner une opposition constructive. De la parole, il est temps désormais de passer aux actes !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, dans le cadre de votre intervention, vous me posez un certain nombre questions. Je pense qu'elles méritent tout à fait des réponses, en tout cas des discussions lors de l'examen du rapport consacré au débat d'orientations budgétaires. Ce sera ainsi moins délayé et plus précis en réponse aux différents points que vous évoquiez.

Tandis que je vous entendais parler d'un « non-débat », vous avez raison, à 10 heures 25, après vos deux interventions, c'est un non-débat. Nous engagerons donc ce débat tout à l'heure. Je pense qu'il est nécessaire, en effet, de croiser nos visions, en tout cas les discours parce que, comme je le disais voilà quelques instants, qu'allons-nous ne plus pouvoir faire ? Vous semblez tout simplement nous dire que rien n'a changé. Nous en parlerons précisément, chiffres à l'appui, ces chiffres étant ceux proposés dans le rapport, et j'imagine aussi que vous les contesterez probablement, mais cela fait également partie du débat. Nous l'engagerons donc tout à l'heure.

Commençons, si vous le voulez bien, par examiner les rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

MISE EN PLACE DU TITRE PAYABLE PAR INTERNET – LE « TIPI »

RAPPORT N°CD2016-02/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il s'agit d'autoriser M^{me} la Présidente à mettre en œuvre, à compter du 1^{er} juillet 2016, le dispositif TIPI pour le recouvrement de l'ensemble des recettes de la collectivité et à signer, au nom de la collectivité, une convention permettant l'encaissement par carte bancaire sur le site Internet de paiement des recettes publiques locales de la DGFIP.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Puisqu'il est fait allusion au *Magazine de la Creuse* dans le rapport, voilà longtemps que je ne l'ai pas reçu. Existe-t-il toujours ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous ne savons pas ce qu'il en sera. Tout dépendra des choix que nous allons faire justement en termes d'orientations budgétaires au titre des moyens alloués à la communication.

M. LEGER. – Si je comprends bien, chaque fois que je poserai une question, il me sera répondu que tout dépendra des moyens que nous déciderons d'allouer, etc. Si sur le *Magazine de la Creuse*, la question prêtait à sourire, en revanche sur d'autres, comme celle concernant le Laboratoire, il faudra vraiment me répondre, mais je suis sûr que ce sera le cas, n'est-ce pas ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Bien évidemment, avec la plus grande sincérité et la plus grande clarté, comme d'habitude !

Mais lorsque vous posez des questions, vous avez déjà les réponses, monsieur LEGER ! Vos questions nous orientent d'emblée vers un certain nombre d'éléments, mais il est vrai que vous ne les avez peut-être pas tous. Nous vous les fournissons de la façon la plus explicative possible tout à l'heure. Aucun souci, rassurez-vous !

Je tiens aussi à rappeler aux élus, quels qu'ils soient, que les questions peuvent également être adressées aux Vice-présidents. Nous nous croisons tous très régulièrement à différentes occasions et nous avons l'habitude – heureusement ! – d'échanger.

Sur la mise en place de ce dispositif, auriez-vous des questions particulières ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je mets aux voix les propositions énoncées à l'instant par M. GAUDIN. (*Adoptées à l'unanimité.*)

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : MISSION CULTURE

RAPPORT N°CD2016-02/1/2

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – L'objet de ce rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil départemental une modification du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité, découlant d'une réorganisation autour de la Mission Culture.

L'agent occupant l'emploi de coordinateur des activités culturelles, jusqu'à son départ en retraite, assurait la mise en œuvre de la politique départementale dans le domaine de la culture, en lien avec la Direction générale du Pôle Développement et les trois entités : Maison départementale des Patrimoines, Bibliothèque départementale de la Creuse et Archives départementales. En outre, trois charges complémentaires lui étaient adjointes.

Il convient dorénavant de réorganiser le suivi de ces différentes structures. Il est ainsi proposé que l'ensemble des missions de supervision fonctionnelle et de veille dévolues précédemment au Coordinateur des activités culturelles soit dévolu à la Direction du Secrétariat général et de la Coordination du Pôle Développement.

Dans ce cadre, il est proposé :

- de faire évoluer la Mission Culture ;
- de ne pas pourvoir le poste de Coordinateur des activités culturelles – poste de catégorie A –, mais de le requalifier en poste administratif de catégorie B, sachant que cet emploi de « Référent Culture » sera affecté au sein de la Direction de l'Action Territoriale, sous l'autorité de son Directeur ;
- de supprimer le poste d'Assistant Administratif et de Gestion « culture », poste de catégorie C ;
- de transférer l'emploi de Chargé de mission « Développement de la Vallée des Peintres » au sein de la Direction de la Coordination et du Secrétariat général. L'agent occupant cet emploi sera dorénavant placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de la Coordination et du Secrétariat Général.

Je précise que ce travail a été mené en concertation avec l'agent concerné qui est donc parti à la retraite et celui qui, ayant obtenu son concours, a eu accès au poste administratif de catégorie B.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – En fait, ce que vous nous proposez ne fait qu'officialiser en quelque sorte la réorganisation qui a cours depuis le mois de juillet dernier, c'est-à-dire depuis le départ en retraite de l'un de ces agents chargé de la Direction de la Mission Culture.

Cette réorganisation va se traduire par une diminution des moyens humains, compte tenu de la suppression d'un poste. L'avenir nous dira quelles en seront les conséquences.

Nous verrons également, mais peut-être en reparlerons-nous à l'occasion du budget, quel sera le contenu de la politique culturelle qui sera proposée. Je crois que, là aussi, nous sommes attendus.

En guise de remarque, il n'est pas indiqué dans le rapport si vous avez consulté, comme c'est, me semble-t-il, obligatoire, les instances paritaires, en l'occurrence le Comité technique, et s'il l'a été, quel a été son avis.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Les deux instances paritaires, le CHSCT et le Comité technique, ont été consultées. Il a été émis un avis favorable sur la transformation du poste de catégorie A en catégorie B et un avis défavorable sur la suppression du poste de catégorie C.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez posé une excellente question, monsieur AVIZOU : quelle sera la politique culturelle du département de la Creuse ? Nous y travaillons en recevant un certain nombre d'acteurs du territoire depuis quelques mois. Nous avons souvent cette sensation que la politique culturelle du département de la Creuse n'était pas vraiment lisible, sinon à être actée par un certain nombre d'accompagnements financiers d'un grand nombre d'associations, et que les acteurs culturels auraient envie aujourd'hui d'être dans une autre démarche. Cette idée étant émise, il s'agit bien d'une politique culturelle labellisée à hauteur du département de la Creuse.

S'agissant de concertation avec un certain nombre d'acteurs et de mettre en perspective ce qu'ils pressentent eux-mêmes sur ces sujets, il me semble nécessaire de prendre le temps nécessaire. Voilà pourquoi nous n'avons pas fait de choix dont vous pouvez penser qu'ils auraient dû être extrêmement rapides. A mon avis, nous avons le plus grand intérêt à décliner et à rendre lisible cette politique culturelle labellisée « politique culturelle du département de la Creuse », tandis que c'est le Département qui, demain, aux côtés de ces acteurs, ira chercher un certain nombre d'aides financières, ne serait-ce qu'auprès de l'Etat, de la DRAC en particulier, mais aussi de la nouvelle Région.

C'est ce qui nous est demandé, monsieur AVIZOU, et vous le savez certainement pour avoir vécu de nombreuses années autour de ces acteurs culturels. Vous savez bien que, eux aussi, s'interrogent vivement sur l'avenir et pas seulement sur l'accompagnement du département de la Creuse, mais aussi sur tous les autres cofinancements dédiés aux politiques culturelles.

Il n'y a pas suffisamment pour chacun d'entre eux, à mon avis, de lisibilité en termes de perspectives dans les années à venir et c'est ce que j'aimerais qu'ensemble, avec eux en tout cas, nous puissions construire au cours de cette année 2016.

Monsieur DAULNY, vous pouvez sans doute ajouter un mot à ce sujet-là puisque nous avons rencontré ensemble ces acteurs voilà pas très longtemps.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Oui, et ce à l'occasion de plusieurs rencontres, mais beaucoup restent encore à être organisées.

S'agissant de manque de lisibilité, il est vrai que je me suis souvent posé la question de savoir pourquoi 800 € étaient attribués à telle association, 1 000 € à telle autre ou 1 500 € à telle autre encore, sans savoir, en finalité, ce que cela représente vraiment sur un territoire ou un secteur concerné. Je pense à de nombreuses compagnies sur des cantons ou des territoires. L'idéal serait de cerner s'il s'agit d'une manifestation à caractère cantonal ou départemental. Il faut clarifier le tout.

Si c'est plus clair dans le domaine du sport, dans celui de la culture, il faut une cohérence. C'est pourquoi nous rencontrons tous les acteurs culturels de ce territoire afin de définir les orientations que nous prendrons dans l'attribution des dotations et subventions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous attendons aussi, mais nous serons bientôt fixés, de pouvoir rencontrer, dans le cadre de la mise en place d'une politique culturelle départementale, les nouveaux territoires, EPCI et communautés de communes. Il est évident qu'il conviendra de les concerter sur les choix qui pourraient être les leurs en termes de déclinaison territoriale de la pratique culturelle.

Ces deux niveaux de décision de programmation me semblent essentiels, sachant qu'aujourd'hui, des territoires ont projeté, par exemple, la mise en place de nouveaux espaces dont certains ont été remis à niveau, voire créés ces dernières années.

En nous gardant de tout « saupoudrage », que ce soit en termes d'accompagnement de certaines associations – vous le savez et vous le saviez d'ailleurs, l'enveloppe était déjà fermée – ou en termes d'espaces qui diffusent la culture, c'est, me semble-t-il, tout à fait important. Cette approche est d'autant plus justifiée aujourd'hui que les techniques évoluent. Je pense, par exemple, à l'usage de scènes mobiles, une vision que nous avons en perspective et pour laquelle nous marquons un grand intérêt. Ce serait permettre une diffusion de grande qualité, tout en garantissant l'accès à la culture dans les plus petits territoires et probablement de la façon la plus adaptée qu'il soit.

Vous le constatez, nous avons encore bien du travail pour faire en sorte que chaque Creusois puisse avoir les choix lui permettant d'avoir accès à une politique culturelle variée et diversifiée sur tout le territoire.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Sans vouloir allonger le débat, madame la Présidente, lorsque vous dites que la politique culturelle que nous avons menée pendant des années manque de lisibilité, je me sens quelque peu mis en cause et je souhaite pouvoir vous répondre sur ce point.

D'abord, cette politique était fondée sur le dialogue avec les associations et les acteurs de terrain avec lesquels nous avons d'ailleurs signé de nombreuses conventions.

Notre souci également, que vous semblez d'ailleurs partager si j'en crois votre propos à la fin de votre intervention, visait à assurer un maillage territorial, sans que la culture ne soit réservée qu'aux centres urbains de notre département. Ce fut aussi l'une de nos préoccupations. Après, il est toujours possible, bien évidemment, de critiquer tel ou tel point.

En tout cas, je crois que nous avons agi en concertation avec les associations et l'ensemble des acteurs. Je pense aussi que cette politique a été reconnue, y compris par des organismes comme des services de l'Etat, notamment de la DRAC avec laquelle nous avons des contacts tout à fait réguliers, avec des réunions au moins annuelles, voire plus.

Que vous souhaitiez tout réorienter, c'est tout à fait votre droit, mais veillons, en tout cas, à maintenir ce maillage territorial et n'oublions jamais le rôle que joue le tissu associatif en termes d'animation dans notre département. C'est là un point essentiel.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et je partage, en effet, ce que vous dites, mais plutôt que de maillage, il s'agit bien de diffusion, le terme étant encore plus approprié.

Toutefois, les nombreux organismes ou associations, partenaires d'une diffusion culturelle, sont aujourd'hui en difficulté. Ce serait un leurre de ne pas le savoir. Mais je tiens à dire d'emblée que ce n'est pas la baisse de 5 % appliquée l'année dernière sur, non pas toutes, mais un certain nombre de subventions et éventuellement la non-intervention sur les emplois associatifs qui, seules, seraient susceptibles de les mettre en péril. Président des sujets beaucoup plus prégnants. Les acteurs du monde culturel sont les premiers à nous le rappeler au cours de nos rencontres, rencontres que vous avez pu avoir aussi avec eux à l'époque.

En parlant d'une autre politique culturelle plus lisible, je dis, non pas forcément qu'elle était illisible auparavant, mais qu'elle devient aujourd'hui trop peu lisible pour les nombreux partenaires et, en tout cas, pour l'Etat. Nous l'entendons bien pour les mois et les années à venir.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions présentées dans le cadre de ce rapport et les organigrammes annexés, ainsi que celle visant à m'autoriser à procéder aux modifications du

tableau des emplois et des effectifs de la collectivité. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RAPPORT N°CD2016-02/1/3

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur de la première commission. – Il s'agit de prendre acte du bilan de l'année 2015 présenté dans ce rapport, conformément au décret n°2015-761 du 24 juin 2015, bilan relatif à la politique de ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – A la lecture de ce rapport, il est à constater que des progrès restent sans doute à faire, notamment au titre du temps partiel qui concerne essentiellement les femmes.

La question que je me pose a trait moins à l'égalité entre les femmes et les hommes qu'à un autre sujet. D'après le tableau des recrutements en 2015, j'ai constaté qu'un seul apprenti avait été recruté ; d'où ma question : ne pourrions-nous pas avoir une politique un peu plus volontariste en matière d'alternance dans cette collectivité, tout en sachant que telle n'est pas l'habitude de la collectivité publique ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – En effet, c'est un sujet de discussion en cours, en particulier au niveau des services techniques : aménagement, transports, bâtiments, etc. Oui, si c'est possible, l'idée est de nous rapprocher d'un certain nombre d'instituts de formation pour pouvoir accéder à ces possibilités de rendre une collectivité telle que la nôtre attractive de fait par la suite.

De même, dans les contrats d'insertion par l'emploi, nous avons aussi, nous semble-t-il, un rôle fort à jouer.

Nous nous inscrivons donc tout à fait dans ces démarches-là dans la mesure du possible.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte du bilan de l'année 2015, relatif à la politique de ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS
ET INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

RAPPORT N°CD2016-02/1/4

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur de la première commission. – Il nous est proposé d'adopter l'Agenda d'Accessibilité Programmée, 2^{ème} version, pour les Etablissements Recevant du Public du département de la Creuse, joint en annexe du rapport.

La programmation proposée, établie sur neuf ans, pourra faire l'objet d'une révision au fur et à mesure des évolutions du patrimoine de la collectivité. Pour ce faire, M^{me} la Présidente nous propose de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Puisque nous abordons les problématiques d'accessibilité, je tiens d'emblée à évoquer le sujet de la cité scolaire Raymond Lœwy de LA SOUTERRAINE. Nous verrons plus tard dans les rapports qu'une étude de l'ordre, semble-t-il, de 100 000 € serait proposée pour construire un nouveau collège.

Malgré tout, se pose maintenant la question de l'accessibilité puisque si une étude devait être faite, cela demandera plusieurs années.

Je suis tout de même quelque peu sceptique à l'égard d'une nouvelle étude puisque, et M^{me} MARTIN pourra peut-être nous apporter des informations complémentaires, la Région et le Département en avaient déjà fait de multiples. J'espère donc qu'elles pourront au moins servir de base de travail à cette nouvelle étude, si elle devait être faite.

En tout cas, se posera le problème, si le Conseil départemental s'orientait vers cette décision d'étude de la construction d'un collège, de l'accessibilité et des travaux urgents à réaliser dans cette cité scolaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – M. DAULNY va vous répondre, madame GALBRUN.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Madame GALBRUN, une table ronde est prévue le 9 mars prochain. Bien évidemment, la mairie de LA SOUTERRAINE, pleinement concernée, y sera conviée, de même que le Rectorat, la Région...

M^{me} GALBRUN. – Et les Conseillers départementaux ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – J'y viens !

M^{me} GALBRUN. – Pardon, excusez-moi !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture... bien sûr les Conseillers départementaux de LA SOUTERRAINE, ainsi que la DASEN et les parents d'élèves qui nous ont demandé la tenue de cette table ronde à la suite d'une réunion organisée au Département.

Maintenant, cette table ronde a pour objet d'évoquer, non pas une construction ou une réhabilitation, mais les rentrées scolaires 2016-2017 et 2017-2018 parce que là est la première des problématiques. Qu'il s'agisse d'une réhabilitation ou d'une construction, nous savons très bien que ce ne sera pas fait dans les délais, eu égard à cette accessibilité.

Cette table ronde va surtout nous permettre de savoir ce qui été fait par les agents de la Région dans l'établissement, sachant que nous ne maîtrisons pas la gestion du personnel dans cette cité.

M^{me} GALBRUN. – Ni la programmation !

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Tout à fait.

Ce n'est pas comme nos agents dont nous savons quelles missions ils effectuent dans les collèges. Aujourd'hui, nous ne savons rien. Une convention a été signée avec la Région, sans avoir de précisions.

Il est vrai que le constat est clair et nous en avons déjà parlé lors de maintes réunions. L'état de vétusté des sanitaires et du collège est inquiétant et il va falloir prendre des décisions rapides, et ce avant toute décision de réhabilitation ou de construction, comme je l'évoquais précédemment.

Cette table ronde a donc déjà pour vocation de définir cela, et l'engagement avait été pris avec la Présidente pour nous prononcer au moment de l'été sur cette réhabilitation qui, il faut le savoir, posera aussi des problèmes. Certes, comme vous le dites, des études ont été faites sur le sujet, mais nous savons très bien aujourd'hui que l'on ne solutionnera pas tous les problèmes à la longue, s'agissant notamment de la restauration et aussi de l'internat pour la Région. C'est pourquoi cette solution de construction a été évoquée. Un collège neuf permettrait, sachant que LA SOUTERRAINE se développe, de pouvoir moduler à la longue, sans être bloqué dans cette cité mixte si jamais la situation en termes d'effectifs venait à évoluer. Maintenant, rien n'est figé. La décision sera prise *via* nos services et ces tables rondes que nous allons organiser. Nous verrons alors si nous donnons suite à ce qui avait été prévu par la Région précédemment, à savoir la réhabilitation, mais qui, comme je l'indique, ne solutionnera pas tous les problèmes.

Notez donc bien cette date du 9 mars pour cette première table ronde à laquelle vous serez conviée, madame GALBRUN, et vous allez recevoir une invitation, l'objet étant surtout de savoir ce qu'il convient d'envisager dans l'immédiat pour les deux prochaines rentrées scolaires.

M^{me} GALBRUN. – Avec la question de l'amplitude horaire pour la pause méridienne !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est ce que j'allais ajouter, madame GALBRUN ! La réforme du collège impose un temps d'amplitude pour la pause déjeuner au moins de 1 heure 30. C'est aussi ce qui interpelle le monde de la communauté éducative, dont les enseignants et la proviseur. Il s'agit justement de faire en sorte que les espaces soient suffisants, et ce dès la prochaine rentrée scolaire.

En tout cas, le sujet de la réhabilitation du collège n'est certainement pas fermé, bien au contraire, puisque telle qu'elle avait été proposée par la Région, la réhabilitation ne répond pas, de toute façon, à tous les problèmes de cette cité mixte. De plus, comme le soulignait M. DAULNY, nous savons que les perspectives de développement autour du bassin de vie de LA SOUTERRAINE sont importantes. Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de tabler sur ce secteur-là sur une diminution du nombre de collégiens, bien au contraire ! C'est donc un paramètre qu'il est absolument nécessaire d'intégrer dans le choix du Conseil départemental.

M^{me} le Proviseur m'expliquait également qu'un nouveau cursus post-bac, autour du pôle « Design », vient d'être validé et que ce sera le seul établissement scolaire de la nouvelle grande Région qui accueillera cette formation. C'est donc, là aussi, plutôt une posture qui augure de bonnes perspectives en termes d'accueil de collégiens, de lycéens et donc d'étudiants dans une filière post-bac.

M^{me} GALBRUN. – Etudiants en diplôme supérieur et universitaire !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait. Voilà pourquoi, encore une fois, il s'agit de prendre une décision absolument pas précipitée et rapide, mais devant tenir compte des perspectives futures qui sont avérées sur le territoire de LA SOUTERRAINE.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Si j'ai bien compris, monsieur DAULNY, la Région fera partie de la table ronde que vous avez évoquée à l'instant. Il est nécessaire que vous ayez la rétrospective précise de toutes les études qui ont été réalisées jusqu'alors.

Je tiens également à rappeler que le sujet de l'internat est une question particulière, sachant qu'elle n'avait pas été intégrée à l'étude faite par les services de la Région toutes ces dernières années, étude qui a donné lieu à de nombreux allers-retours.

Quant au DSAA, spécialité Design, dont parlait M^{me} la Présidente, c'est là une question qui concerne l'enseignement universitaire et qui, de la sixième à l'université, impacte ce projet de réhabilitation. Le fait de pouvoir avancer avec une réflexion commune, c'est au profit de tous les apprenants du lycée de LA SOUTERRAINE, et particulièrement des collégiens qui continuent à souffrir des conditions d'accueil quelque peu difficiles aujourd'hui, particulièrement sur la chaîne de self.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – En guise d'information, dans le cadre des 20 M€ prévus en 2009, l'internat était initialement intégré. Par la suite, le Président Denanot a souhaité effectivement le supprimer.

Concernant la Région, lorsque le Recteur est venu sur le site, Eric CORREIA était bien évidemment présent et il sera, bien sûr, convié à la table ronde du 9 mars prochain.

M^{me} MARTIN. – Oui, mais je pense aussi que la Direction du Patrimoine peut également apporter des éclairages intéressants.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – C'est prévu ainsi !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et c'est ce que je voulais ajouter ! Ce fut l'objet d'une longue discussion, s'agissant de savoir si les services Bâtiments du Département en étaient informés. Le débat est maintenant clos et ils sont intégrés d'office dans la boucle, si je puis dire, dans les discussions et réunions de travail. C'est, me semble-t-il, absolument indispensable pour que nous ayons, nous aussi, les informations nécessaires au choix que nous devons faire.

Mais vous rappelez à juste titre, en parlant de la difficulté au moment du temps de restauration, que le self n'est pas adapté. Or, madame GALBRUN, et vous le savez pour avoir suivi ce dossier de très près, le projet de rénovation du self n'est pas inclus dans la programmation qui nous avait été proposée et qui avait été proposée à Jean-Jacques LOZACH voilà quelques mois.

Voilà donc pourquoi, là aussi, nous avons un point de blocage et voilà pourquoi je n'ai pas donné *quitus* à la Région dès le mois d'avril ou de mai l'année dernière. Sur ce point-là, il n'y a pas eu de mise en perspective tendant à régler les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants. Il me semble impensable de réaliser, au titre de la part départementale, 6 M€ de travaux sans répondre à cette problématique importante sur ce site. Il ne s'agit pas d'y revenir dans deux ans et de réaliser encore 3 M€ de travaux, de casser, recasser, etc.

M^{me} GALBRUN. – Je n'ai rien contre le fait de revenir sur les choses, au contraire, mais il faut avancer.

Des choses ont été faites et je ne regrette pas le travail de commission au sein de laquelle nous participions à des réunions, mais je pense qu'il faut mettre à plat ce travail qui a été réalisé, voir ce qui allait et ce qui n'allait pas et avancer. C'est tout !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous rassure, c'est ce que nous faisons avec nos services. Nous n'avons pas laissé tomber !

La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Dans le tableau de la liste indicative des demandes de dérogations et substitutions envisagées, il apparaît sur le collège de FELLETIN un problème de largeur de couloir. Ce qui m'inquiète, c'est le fait qu'il soit mentionné, dans la colonne « Nature des dérogations envisagées » : « impossibilité fonctionnelle de rétrécissement des chambres » et, dans la colonne « Nature des substitutions envisagées » : « pas de substitution possible ». Est-ce à dire que les internes devraient être accueillis sur un autre site ? Je pose la question parce que ce genre d'hypothèse est parfois noté pour d'autres établissements, s'agissant, en l'occurrence, du collège Marouzeau pour lequel figure, dans la même colonne, la mention : « changement d'établissement pour le collège Martin Nadaud ». Là, c'est précisé, mais rien ne l'est s'agissant du collège de FELLETIN.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est une question importante dont nous avons parlé, voilà quelques jours, avec M. le Recteur, sachant que seuls quatre élèves sont internes.

M^{me} GUILLEMOT. – Ce n'est pas les chiffres que j'ai !

M^{me} LA PRESIDENTE. – En termes d'inscriptions...

M^{me} GUILLEMOT. – Le collège de FELLETIN compterait actuellement dix-huit internes, et non pas quatre !

M^{me} LA PRESIDENTE... il est exactement de cet ordre-là, et ce au regard de la problématique autour du transport. Le fait de s'inscrire, c'est être usager. Sur l'internat de FELLETIN, d'après la dernière information qui nous a été transmise et que nous allons donc de nouveau vérifier, il n'y aurait plus, au cours de ce trimestre, que quatre collégiens internes. C'est une réelle question puisque, pour répondre à cette problématique d'accessibilité et de sécurité incendie, nous finançons le poste d'un agent, ce qui représente un coût de l'ordre de 35 000 € par an. Or il va nous falloir prendre une décision avant la fin de cette année scolaire. Nous sommes aussi en train de voir si se présentent d'autres possibilités d'accueil sur d'autres établissements.

Je dois vous dire que je suis très réservée lorsque l'on met en avant l'idée selon laquelle les collégiens pourraient être accueillis à l'internat du Lycée des Métiers du Bâtiment.

M^{me} GUILLEMOT. – On peut l'être...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Peut-être ne le devrais-je pas, mais c'est aussi le choix que nous devons faire. Je pense déjà en discuter avec les parents usagers du service de l'internat de FELLETIN.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je vous propose d'adopter cet Agenda d'Accessibilité Programmée, 2^{ème} version, ainsi qu'il est décliné dans le rapport.

Il vous est rappelé que la programmation est établie sur les neuf ans à venir et qu'elle pourrait faire l'objet d'un certain nombre de révisions au fur et à mesure des évolutions du patrimoine de la collectivité. Pour ce faire, je vous propose de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Je mets aux voix ces propositions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle l'examen d'un rapport relevant de la deuxième commission « Solidarités ».

POLITIQUE DE L'HABITAT PROGRAMMES D'INTERET GENERAL DEPARTEMENTAUX

RAPPORT N°CD2016-02/2/5

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions de M^{me} la Présidente visant :

- à valider le portage par le Département de deux PIG couvrant l'intégralité du territoire départemental pour la période 2016-2019 ;
- à autoriser la contribution financière du Département dans la limite de 100 000 €/an ;
- à donner délégation à la Commission permanente afin d'assurer le suivi de ce dossier, en particulier les conventionnements à intervenir avec l'Etat, les intercommunalités, ainsi que les autres partenaires liés au programme.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Sans doute pourriez-vous nous faire part, monsieur le Vice-président, des remontées des territoires ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Tout à fait !

S'agissant des remontées des territoires, une grande majorité des intercommunalités et communautés de communes ont délibéré favorablement aux délais d'intention des Présidents concernés. Nous avons, il faut le dire, des interrogations sur le Pays Sud Creusois qui a émis des réserves et sollicite un programme d'intérêt général sur son territoire.

Nous partions bien, nous, sur une couverture départementale. Le fait qu'une structure départementale décline ces thématiques couvrant l'ensemble du Département, y compris les deux communautés de communes qui, auparavant, n'étaient pas couvertes par un PIG, me paraissait pertinent. Mais il est vrai que trois communautés de communes qui composent le Pays Sud Creusois ont émis des réserves. La dernière délibération du bureau de la CIATE qui s'est tenu hier soir fait état d'un résultat plutôt défavorable. Maintenant, reste à savoir si ces territoires pourront bénéficier d'un PIG sur ledit Pays.

Je tiens aussi à rappeler, madame la Présidente, que l'étude pré-opérationnelle a été lancée sous le mandat précédent. Nous avons pris les choses en main ensuite. Au moins cinq comités de pilotage se sont tenus avec les différents participants : l'ANAH, les territoires, les techniciens habitat, les élus. Un certain nombre d'élus ici présents ont participé à ces échanges. Le Département s'est positionné par rapport à ces deux PIG et aux trois thématiques retenues – la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie – dans le seul objectif d'assurer une continuité pour ces publics les plus fragiles. Ce sont vraiment des thématiques extrêmement importantes.

J'ajoute que nous avons en attente un certain nombre de dossiers importants. Nous héritons d'une trentaine de dossiers du PACT, qui nous ont été laissés en stock, si je puis dire, et nous sommes saisis d'une vingtaine de nouveaux dossiers, tout en sachant que des consignes ont été données à nos travailleurs médico-sociaux de mettre en attente les dossiers qui n'étaient pas urgents. Seulement, plus nous tarderons à commencer, plus il sera difficile de résorber ce stock.

Notre finalité au regard du PACT qui a cessé son activité au 31 décembre dernier vise, en particulier, à améliorer l'efficacité dans le traitement des dossiers et les délais de réalisation des travaux dans les logements. Ces délais, notamment pour les personnes âgées et handicapées, étaient trop longs.

Pour ce qui nous concerne, la seule volonté qui nous anime, et je connais, madame la Présidente, votre implication dans ce dossier, ce sont ces publics les plus fragiles. Après, président d'autres intérêts qui m'échappent quelque peu, mais chacun prend ses responsabilités.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sur ce dossier, en effet, un certain nombre de questions n'ont peut-être pas été posées.

En tout cas, lorsque vous parlez du Pays Sud Creusois, non, je crois que la communauté de communes du Haut Pays Marchois a délibéré favorablement...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Oui, deux territoires, disons le secteur de LA COURTINE et le Haut Pays Marchois, qui n'étaient pas couverts par un PIG ont délibéré favorablement pour rejoindre l'organisation départementale. Les réserves émises l'ont été par les trois communautés de communes : Creuse Grand Sud, la CIATE et Bourgneuf – Royère de Vassivière.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pour vous faire sourire, nous avons reçu, voilà quelques jours, un appel d'un Creusois du secteur d'AHUN – je me tourne vers les deux élus qui font partie de la CIATE – qui voulait savoir pourquoi son dossier n'avancait pas, le chargé de mission habitat de la CIATE lui ayant répondu : « Ah, mais l'ANAH, ce n'est plus nous ; maintenant, c'est le Département » ! Je suis donc quelque peu circonspecte quant à la décision prise, d'après ce que vous dites, par la communauté de communes de la CIATE, décision que, par ailleurs, je respecte tout à fait. Bref, nous n'allons pas nous étendre au-delà de ce qu'il est nécessaire sur ce sujet et considérons plutôt ce dossier.

Monsieur MORANÇAIS, j'aimerais que vous précisiez, dans l'ordre chronologique des choses, l'objet de présentation de ce rapport aujourd'hui, donc fin février, à l'Assemblée départementale. Certes, il s'agit de savoir si nous validons ce portage d'éthique par le Département, portage qui, bien entendu, a été co-construit et sera cogéré avec les EPCI, mais pourquoi présentons-nous aujourd'hui, fin février, ce rapport ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – En fait, il convient de valider le portage proposé, d'autoriser la contribution financière du Département dans la limite de 100 000 € par an et de donner délégation à la Commission permanente pour assurer le suivi de ce dossier, en particulier toutes les conventions à intervenir avec l'ANAH et les communautés de communes. Mais surtout, comme vous l'avez souligné, madame la Présidente, nous sommes, nous élus, sous tension compte tenu des dossiers en attente concernant des personnes en plein désarroi. Votre cabinet, madame la Présidente, est saisi tous les jours en particulier par des personnes en pertes d'autonomie qui ne savent plus à qui se vouer dans ce domaine.

L'objectif est donc d'être opérationnel dès le 1^{er} mai, tout simplement pour éviter ce vide et vraiment servir ce public en grande difficulté qui a besoin d'interventions rapides et efficaces. Le seul objectif est de servir l'intérêt général dans cette affaire, objectif qui, je dois le dire, me motive personnellement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous parlons, bien sûr, de dossiers qui aboutissent à des financements par l'ANAH, s'agissant d'aides sonnantes et trébuchantes pour l'amélioration de l'habitat, en faveur de ces publics-là. Je tiens à le préciser pour que les choses soient bien claires afin de ne pas s'éloigner de la réalité.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Oui, l'ANAH est

un financeur important. Pour les personnes âgées, un complément est examiné en commission APA, sachant que l'APA intervient aussi dans les plans de financement d'amélioration de l'habitat, tout comme la PCH pour le public handicapé. Les communautés de communes intervenaient également en complément. Or je sais qu'aujourd'hui, des personnes ne bénéficient que de l'aide par la commission APA, mais pas de l'ANAH.

M^{me} LA PRESIDENTE. – En tout cas, vous les élus qui étiez membres de cette collectivité avant avril 2015, je pense que vous avez tous en mémoire le long cheminement qui aboutit aujourd'hui à cette proposition. A ceux qui connaissent peut-être moins le dossier et la problématique, je tiens à dire que si nous en sommes aujourd'hui rendus à cette proposition-là aux côtés des territoires, c'est tout simplement parce que l'ANAH centrale...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Nous l'impose !

M^{me} LA PRESIDENTE.... nous a indiqué clairement qu'elle ne voulait plus financer un nombre de PIG équivalent à ceux qui prévalaient avant dans le Département, c'est-à-dire neuf.

J'en ai discuté avec M. le Préfet, ainsi que, dernièrement, avec le Président de la communauté de communes Creuse Grand Sud. Si dans le Département, cinq, six ou sept PIG étaient portés uniquement par les communautés de communes et validés par l'ANAH, avec ces chargés de mission financés à la fois par les communautés de communes et l'ANAH, je n'y verrais aucun inconvénient et vous non plus, j'imagine. En tout cas, il avait été précisé, et c'est ce que je rappelais à M. le Préfet, que si le Département devait intervenir, ce serait sur tout le territoire départemental ; sinon, cela n'aurait pas de sens. J'engageais donc M. le Préfet à négocier, voire à s'allier avec l'ANAH afin d'obtenir un autre format.

Je suis donc quelque peu ennuyée aujourd'hui de vous proposer de vous prononcer sur ce rapport, en tout cas, sur les deux premiers alinéas de la proposition visant à vous positionner – et c'est un message que nous pourrions envoyer aux intercommunalités – sur la validation du portage par le Département de deux PIG couvrant, je le précise une nouvelle fois, l'intégralité du territoire départemental pour la période 2016-2019 et à autoriser la contribution financière du Département dans la limite de 100 000 € par an.

Je vous invite donc à donner votre avis sur le sujet.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Avant que le débat ne s'engage sur le sujet, je tiens à dire que deux points m'interpellent.

D'une part, c'est le fait de nous positionner dans le cadre d'une recomposition des intercommunalités, sujet au cœur de l'actualité. C'est donc pour nous pallier toute cette problématique, sachant que les nouvelles intercommunalités ne seront pas efficaces tout de suite. C'est là un premier point.

D'autre part, il est mentionné dans les délibérations la perte de la proximité. La proximité, ce n'est la première fois que l'on en parle et on en fait ce que l'on veut. Je me souviens, madame JOUANNETAUD, de votre question en deuxième commission qui m'avait interpellé. Oui, la proximité, nous y avons pensé puisque si l'équipe sera rattachée, au niveau administratif, à GUERET, nous allons fonctionner avec nos UTAS, par binôme d'UTAS, et nos UTAS couvrent bien l'ensemble de notre territoire. Nous fonctionnons déjà ainsi pour mutualiser les moyens dans nos commissions de suivi des publics. Vous imaginez bien, et nous y avons tout de même pensé – en ce sens, votre remarque m'a fait sourire, madame JOUANNETAUD, mais très gentiment –, qu'il ne s'agit pas de faire venir les personnes âgées et handicapées à GUERET et, pourquoi pas aussi, avec leur déambulateur au PJS ! Attendez, nous ne sommes tout de même pas tombés sur la tête ! Non seulement cette proximité sera maintenue, mais ce sera une priorité.

M^{me} JOUANNETAUD. – Monsieur MORANÇAIS, si je puis me permettre...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Oui, je vous en prie.

M^{me} JOUANNETAUD.... je ne vous ai jamais dit que l'on ferait venir les personnes âgées et handicapées à GUERET.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – C'est ce que vous m'avez dit en deuxième commission !

M^{me} JOUANNETAUD. – Je n'en ai pas le souvenir, mais qu'importe, tel n'est pas le propos !

C'est vrai que notre souci, sur les territoires, c'est le fait que la population concernée par ces dossiers ait accès assez rapidement à ces aides et que l'on puisse les aider à monter ces dossiers. Vous avez expliqué que des agents seraient dédiés à ce travail. Quand je lis ce que vous nous proposez, j'aimerais bien qu'il soit mentionné dans le compte rendu que ces agents se déplaceront au domicile des intéressés.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Mais c'est l'évidence même !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Un dossier d'amélioration de l'habitat suppose, par définition, de se rendre au domicile concerné.

M^{me} JOUANNETAUD. – Je ne parle pas des techniciens ! Je me réfère à la demande initiale parce que, pour bien connaître le public concerné, c'est primordial. Avant d'en arriver à finaliser le dossier, c'est toute une série de démarches contraignantes. Il faut que dès le début, une personne puisse se rendre au domicile de l'intéressé ; sinon, ce dispositif ne vivra pas et s'éteindra de lui-même.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous savez que ces dossiers sont éligibles sous condition de ressources. Le volet administratif, c'est donc le b.a.-ba à la fois des chargés de mission actuels et futurs...

M^{me} JOUANNETAUD. – C'est primordial !

M^{me} LA PRESIDENTE.... et de nos travailleurs médico-sociaux qui, d'emblée, ont déjà un certain nombre d'informations et sont souvent les premiers transmetteurs des dossiers.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Bien sûr !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous savons bien que ce que « reprochait » l'ANAH – et je ne dis pas que je le valide, bien au contraire –, c'était un manque d'efficacité, en particulier, dans la construction et la transmission de ces dossiers. Précisément, la proposition faite par le cabinet qui a réalisé l'étude, en concertation avec les territoires, a consisté à répondre à ce souci-là : faire en sorte que cette partie administrative soit traitée le plus rapidement possible.

Je le dis encore une fois, pas de position dogmatique sur ce sujet-là ! Si demain, un programme habitat est porté par un EPCI – et nous ne savons d'ailleurs pas encore quel sera leur nombre, cinq, six, sept, mais peu importe ! –, cela ne me pose aucun souci. A qui cela en poserait-il d'ailleurs ? A personne ! Mais il faut trouver une solution, et ce le plus rapidement possible, ce qui risque de ne pas être le cas s'il vous est demandé sur vos territoires de redéfinir des perspectives pour peut-être, en fin d'année, construire éventuellement un dossier de conventionnement avec l'ANAH. Là, le dispositif présenté a été co-construit avec les territoires.

J'ai participé à un certain nombre de réunions et, connaissant bien le sujet, j'entends les interrogations. Maintenant, sachant que le Conseil départemental s'engage à contribuer financièrement dans la limite de 100 000 € par an, si les intercommunalités veulent, pour leur part, contribuer bien au-delà de 87 785 € et financer un chargé de mission supplémentaire sur tous les territoires, tel est leur choix et telle est leur liberté ! Je ne vois pas en quoi on s'y opposerait, mais alors, ces postes seront à 100 % à charge de l'EPCI et ne seront pas subventionnés en partie par l'ANAH. Voilà tout simplement ce qu'il en est ! Vous me direz que je parle toujours chiffres et questions budgétaires, mais en dehors de ces considérations, aucun souci !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – En réponse à M^{me} JOUANNETAUD, il est bien évident que cet accompagnement social dès le départ des demandes a vraiment été le cœur de notre préoccupation première.

Deux éléments qui nous sont demandés par l'ANAH me conviennent assez bien : renforcer les compétences techniques à l'égard du bâti et les compétences sociales concernant les occupants. Nous sommes bien tout à fait dans cette problématique.

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Conseil départemental a été confirmé dans ses interventions sociales. Il me paraît assez pertinent que nous soyons effectivement dans cette démarche et nous le sommes dès le départ. M^{me} la Présidente le disait, souvent, les informations nous remontent d'emblée des travailleurs médico-sociaux et que ce soit au travers de l'APA ou de la PCH pour les personnes âgées et/ou en perte d'autonomie, prévaut ce lien très fort. Il n'y a donc pas de problème.

Dans les territoires, les personnels, chargés de l'animation et du suivi de l'habitat dans les communautés de communes, ont fait un bon travail. Nous n'avons jamais dit le contraire. Le seul souci concerne les personnels en CDI dans certaines collectivités, alors que celles-ci savaient que ces contrats avaient une durée. L'ANAH nous dit aujourd'hui que les personnels dédiés peuvent être repris, non pas en CDI, mais en CDD.

Je tiens également à souligner, ce qui me donne l'occasion d'insister sur la qualité du travail accompli par l'ADIL sur ce projet habitat, que ses représentants ont, comme moi-même, rencontré des territoires pour discuter avec chacun d'eux de la mise en place de cette nouvelle perspective de la politique habitat et pour échanger au sujet des personnels et des éventuelles difficultés. Ce fut tout un travail de dialogue et d'échange et il est évident que, dans la perspective à venir, nous associons les communautés de communes et les territoires. C'est sans aucun problème à cet égard. Ce sont donc deux PIG pour trois ans, en attendant également la mise en place des nouvelles intercommunalités qui, à mon avis, dans trois ans, seront tout juste efficaces.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je rappelle que le Conseil départemental n'a pas compétence, en effet, en matière d'amélioration de l'habitat. Ce n'est pas « la » politique habitat du Département. Voilà pourquoi il est bien question, je le redis, d'être en accompagnement des territoires sur ces problématiques qui leur tiennent à cœur et de fait, mais nous n'avons pas matière à imposer quoi que ce soit. Par conséquent, si les territoires ne souhaitent pas que le Conseil départemental porte ces PIG habitat, nous ne les porterons pas, et nous verrons ce qu'il en sera par la suite. Peut-être que d'autres solutions auxquelles nous n'avons pas pensé sont là devant nous.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Beaucoup a déjà été dit et je ne prolongerai pas ce débat que, du reste, nous avons déjà eu à deux reprises en Commission permanente.

Rappelons quand même d'où nous venons !

Voilà un an et demi, l'ANAH nationale nous accusait de mal instruire nos dossiers habitat, sous prétexte qu'à cette époque-là, trop de collectivités, pays ou communautés de communes, auraient instruit des dossiers. Je n'y ai jamais cru. Je pense surtout que les difficultés proviennent de la complexité du montage des dossiers et du changement incessant des politiques et des priorités de l'ANAH. Je crois qu'il fallait tout de même le rappeler.

Suite à cela, nous avons été nombreux à être intervenus. Je m'en souviens, vous étiez intervenue avec moi, voilà à peu près un an et demi, auprès de la DDT pour leur demander de ne pas tout démolir tout de suite et de prendre le temps de faire une étude. Nous avons donc commandité une étude, mais, attention, ce n'est pas parce que nous l'avions proposé, nous Conseil général, que, pour autant, nous voulions nous doter de cette compétence. Nous n'avions pas cette idée derrière la tête. Je l'ai vérifié de nouveau, l'autre jour, auprès de l'ancien Président, lequel m'a bien confirmé que le fait de commanditer cette étude n'avait nullement pour vocation de récupérer cette compétence.

Aujourd'hui, vous nous présentez une proposition. Il ne faut pas nous en vouloir de poser des questions visant à savoir comment le dispositif va s'articuler, se mettre en place sur le terrain, etc. Je vous avoue être quelque peu surpris par le ton que vous employez ce matin. Que vous dramatisiez parce que des dossiers habitat sont en suspens, je suis bien placé pour le savoir puisqu'il m'en remonte aussi. A cet égard, il n'y a donc pas de problème : nous sommes tous pour la rapidité de l'instruction et dans les meilleures conditions possible. Mais ne nous en voulez pas de poser des questions, notamment sur l'articulation du dispositif et sur le sort qui sera réservé demain à nos chargés de mission. Même s'ils sont en CDI, ce sont tout de même des femmes et des hommes.

Enfin, un point m'échappe : au-delà de tout ce qui a été dit, je n'arrive pas à comprendre exactement pourquoi vous vous empressez à prendre cette compétence supplémentaire à l'heure où vous nous faites part des difficultés budgétaires et de votre souhait de vous recentrer sur vos compétences régaliennes. Je crois avoir une petite idée, mais n'étant pas sûr de moi, je n'en parlerai pas ; en tout cas, je me pose la question.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pardonnez-moi si je n'utilise pas le ton qui vous conviendrait ! J'essaierai de m'améliorer auprès de chacun d'entre vous, mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, en adoptant le ton qui, *a priori*, devrait mieux vous correspondre. Bref, ne nous arrêtons pas sur ce genre de considérations mesquines et, à mon avis, un peu idiotes !

Pourquoi cet empressement ? Mais nous venons de vous l'expliquer ! J'ai l'impression que vous n'écoutez pas ou alors, nous avons des difficultés de compréhension entre nous. Oui, nous faisons preuve d'empressement pour que l'ANAH intervienne de nouveau financièrement dans les dossiers d'amélioration de l'habitat des publics les plus fragiles dans le département de la Creuse. Mais après tout, vous avez raison, pourquoi devrions-nous être empressés à bénéficier de moyens financiers supplémentaires pour ces publics-là ?

M. LEGER. – Non, je n'ai pas dit cela !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, s’il vous plaît, c’est moi qui dirige les débats...

M. LEGER. – J’ai dit que je partageais aussi le fait qu’il y avait urgence.

M^{me} LA PRESIDENTE... et je vous invite à ne pas m’interrompre !

M. LEGER. – Déjà que je suis idiot et inattentif !

M^{me} LA PRESIDENTE. – C’est moi qui n’emploie pas le ton qui vous convient. C’est vous qui me cherchez sur ce terrain-là.

Vous me demandez pourquoi cet empressement sur ce dossier. Après M. MORANÇAIS, et je pense que vous pourriez vous-même le dire puisque vous le savez très bien et vous venez de l’évoquer, je vous réponds que des personnes dans ce département attendent des subventions, des euros sonnants et trébuchants pour leur permettre de réaliser des travaux d’amélioration de leur logement. Le Département est concerné puisqu’il s’agit, en effet, de répondre à un certain nombre de problématiques autour du bien-vivre à domicile des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap.

C’est un sujet qui nous parle au plus haut niveau puisque, avec le Fonds social énergie, nous répondons souvent à ces publics qui viennent nous demander des fonds de secours et il nous paraît incohérent, de nos jours, de donner des aides financières, alors que l’énergie est gaspillée par absence ou insuffisance d’isolation des logements. C’est non seulement du concret, monsieur LEGER, mais c’est là le b.a.ba. Je suis certaine d’ailleurs que vous le partagez, ne serait-ce que par l’existence sur le Plateau du dispositif « Isole toiT, mais pas tout seul ». Je pense donc que nous nous retrouvons complètement sur le sujet.

L’ANAH, c’est qui, monsieur LEGER ? Qui donne ses préconisations d’intervention, sinon le Gouvernement, en particulier le Ministère de l’Ecologie ? J’entends bien dans ce département les élus, qu’ils soient de droite ou de gauche, crier un jour après l’ANAH, un autre jour après la DASEN ou je ne sais qui encore, tout en oubliant de dire que tout cela découle des politiques souhaitées par le Gouvernement !

J’essaie de m’extraire de ces champs-là, mais je dois vous dire qu’il ne faut pas seulement montrer du doigt l’ANAH. Quand j’interpelle plutôt M. le Préfet que l’ANAH, c’est pour lui demander de faire remonter ces problématiques. Le projet tel qu’il vous est proposé aujourd’hui et tel qu’il a été proposé aux territoires est tout simplement construit dans le cadre de ce que l’ANAH nous concède, en termes d’accompagnement financier, sur les postes de chargés de mission. Si, je le redis une nouvelle fois, l’ANAH met deux fois plus demain, nous pourrions construire un projet PIG habitat avec deux fois plus de chargés de mission.

Je ne sais donc pas à qui nous devons demander d’intercéder en faveur des Creusoises et, surtout, des communautés de communes qui ont la compétence habitat et qui sont très engagées dans la poursuite de ces programmes. Par ailleurs, vous le savez bien, le volet

économique est aussi loin d'être inintéressant puisque ces travaux sont en général effectués par des entreprises locales.

Cet empressement est dicté par l'urgence à répondre à des projets. Le dernier PIG a été prolongé d'une année supplémentaire en raison d'un intérêt certain. L'ANAH nous a dit que si nous continuions à travailler sur ce sujet autour de l'étude, si nous lui présentions un nouveau projet, elle nous autorisait, en continuant à nous accompagner, à poursuivre d'une année. Mais aujourd'hui, c'est terminé, plus de subventions ANAH, et ce depuis le 31 décembre 2015 ! Est-ce un motif d'empressement ? Est-ce une urgence ou pas ? Je pense que oui, il est urgent de conventionner avec l'ANAH pour que les Creusois à faibles ressources puissent continuer à bénéficier de ces subventions qui sont indispensables pour leurs projets.

Tel est l'empressement qui est le mien !

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Comme vous l'avez rappelé, madame la Présidente, oui, l'ANAH a été très critiquée lors de nos différents comités de pilotage, avec même un mélange des genres. Mais l'ANAH, c'est bien le Ministère du Logement et, ne l'oubliez pas, votre Gouvernement et il est vrai que nous avons tous souffert de ces changements de méthode à appliquer.

Vous parliez également des délais entre l'ANAH et l'opérateur. Mais, monsieur LEGER, vous qui étiez, précédemment, Vice-président dans le domaine social, je me souviens que, fort justement, vous aviez interpellé le PACT sur la qualité du travail rendu et nous nous sommes aperçus, après échange avec l'ANAH, des va-et-vient de dossiers entre l'ANAH et l'opérateur. Alors, certes, l'ANAH a fait l'objet de polémiques, mais c'était là des considérations plus concrètes.

Nous, avec ce projet, nous recherchons, je le répète, de l'efficacité et des délais les meilleurs possibles pour que ces travaux puissent se réaliser. Il ne faut pas oublier que nous rendons ainsi service à un public fragile et souvent démuné, mais que nous donnons aussi du travail aux artisans sur nos territoires qui effectuent ces travaux.

Enfin, je tiens à souligner un côté très innovant : dans le projet TEPCV, nous avons été remarqués au niveau national parce que nous allons pouvoir financer ce fonds d'avance pour les travaux, qui est indispensable pour ce public particulièrement fragile et en difficulté.

Tout cela me paraît donc très important et je tenais à le redire. Après, il y a des postures et j'en ai perçu certaines. Par exemple, en comité de pilotage, un élu de la CIATE qui était présent avait dit qu'il était favorable à ce projet, mais peut-être que cela n'engageait que lui. Je me souviens aussi de Jean-Luc LEGER qui, également à un comité de pilotage, était plutôt favorable à ce que le Département se mette sur les rangs. Certes, nous nous retrouvons de fait porteurs de ces deux PIG, mais nous assumons là nos responsabilités. Monsieur LEGER, c'est effectivement une majorité autour de la Présidente, une majorité humaniste, responsable et réaliste qui cherche avant tout à répondre aux besoins prioritaires de ces

publics les plus en difficulté. Voilà ce qui nous motive ! Le reste, ce sont souvent des postures politiques, mais il est vrai que dans un an, des élections ont lieu et, monsieur LEGER, vous devez penser plus à votre candidature aux législatives...

M. LEGER. – Je n’y avais pas pensé !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, rapporteur de la deuxième commission... qu’aux publics les plus défavorisés. Oui, il est vrai que la gauche les oublie !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, vous énervez M. MORANÇAIS sur ce dossier ! (*Sourires.*) Il est vrai qu’il s’y est particulièrement impliqué, avec les services de la Direction de l’Insertion et du Logement, et qu’il y a passé beaucoup de temps parce que ce sont des problématiques qui, en effet, sont vécues par nos travailleurs médico-sociaux sur tout le territoire départemental.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je vais essayer de ne pas être trop idiot !

Si je reconnais vraiment, et je le redis, la nécessité d’aller vite sur ce dossier, ce qui peut tous nous rassembler, compte tenu des dossiers en souffrance, je suis, malgré tout, étonné de vous voir « sauter » sur cette compétence. Vous ne me l’enlèverez pas de l’idée.

Quant à l’humanisme et à de prétendus propos partisans, monsieur MORANÇAIS, je tiens à vous dire, et vous le verrez dans le vote qui s’ensuivra, que ce n’est pas la bonne grille de lecture. Vous aurez remarqué que des communautés de communes dirigées par des élus qui ne sont pas de votre camp sont favorables à votre politique de l’habitat.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Tout à fait.

M. LEGER. – En fait, ce dossier transcende complètement les clivages. Je n’ai donc pas la même lecture partisane.

Quant à l’intérêt que l’on peut porter à un public fragile, personnes âgées ou en perte d’autonomie, je ne vous ferai pas le procès de leur accorder moins d’importance que nous ne leur témoignons, mais faites-moi la politesse de penser aussi l’inverse ! Si, lorsque nous étions aux manettes, notre politique en termes de domotique, de soutien aux personnes âgées et d’aide à domicile a été saluée, c’est bien la preuve du bon travail réalisé.

Par conséquent, pas de course à l’échalote, s’il vous plaît, à celui qui aimerait plus les personnes âgées que les autres !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, M. MORANÇAIS répondait tout simplement aux allusions que vous faisiez vous-même, en vous engageant sur ce terrain.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Je confirme ce que dit Jean-Luc LEGER puisque je fais partie d'une communauté d'agglomération qui s'achemine – et vous avez sans doute dû recevoir la lettre d'intention – vers l'approbation de cette question des PIG départementaux. J'ai pris hier attache avec Alain CLEDIERE en charge de ces questions à la communauté d'agglomération du Grand Guéret, lequel y voit, d'abord, une vision globale départementale, comme vous l'avez rappelé, et surtout l'addition de plusieurs compétences, à la fois technique, sociale et autres. Il est vrai que nous avons chacun notre vision des choses et bien au-delà des clivages politiques, comme le disait Jean-Luc LEGER.

Juste un point de détail, je n'ai pas lu dans le dossier une ligne sur la gouvernance qui serait mise en place. En fait, je me pose la question du retour du suivi de ces politiques auprès des communautés de communes ou de la communauté d'agglomération. Je suppose qu'il sera prévu qu'un comité de pilotage puisse continuer à travailler sur ces questions, nous remettant dans la boucle, nous communautés de communes, de l'ensemble des territoires creusois. C'est une question peut-être de détail, mais qui a son importance parce que nous souhaitons rester au plus près de ces questions.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur de la deuxième commission. – Oui, madame MARTIN, vous avez tout à fait raison et je vous rejoins totalement. Je tiens à remercier la communauté de communes du Grand Guéret et son Vice-président qui ont bien compris notre volonté, tous ensemble, de porter ces deux PIG. Bien entendu, les territoires et les communautés de communes sont associés à ce projet. Selon ce qu'il est souhaité, il est même envisageable d'organiser des permanences dans un bureau de la ComCom concernée ou à la mairie.

Il est donc bien évident qu'en termes de gouvernance, les communautés de communes participant financièrement et couvrant, chacune, une partie du territoire seront associées à des réunions périodiques dans le cadre desquelles nous pourrons faire le point et échanger. Cela me paraît indispensable. Vous avez raison, ce n'est pas précisé dans le rapport, mais je vous rassure, il en sera bien ainsi.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Cela fait partie de la convention que nous aurons tous ensemble à signer avec l'ANAH pour laquelle il est hors de question de valider un programme sans qu'il soit décliné en comité de pilotage ou comité de consultation et surtout une politique d'évaluation ce qui est mis en place. Nous savons que l'ANAH est exigeante sur ces points-là et n'attend pas la fin des programmes au bout des trois ans pour nous demander des rapports

d'évaluation. Les comités de pilotage ou comités techniques – peu importe leur dénomination – servent à cela. Il n'est pas non plus prévu par le Département d'assurer à lui seul ces comités techniques de suivi ; sinon, nous devrions embaucher dans notre collectivité des personnels qui seraient dédiés à ce suivi.

En tout cas, il est bien clair que c'est une exigence de l'ANAH qui devra être respectée et qui, finalement, n'est peut-être pas apparue dans cette proposition ou dans les courriers qui ont été adressés aux territoires. C'est probablement une erreur, mais étant donné que ces territoires avaient porté des PIG depuis plusieurs années, il m'a semblé inopportun de rappeler le mode de fonctionnement de l'ANAH avec ceux qui les portent.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Pour ma part, je n'avais pas suivi dans le détail cette politique et n'ayant pas lu dans le rapport que la question de la gouvernance était abordée, je tenais à évoquer le sujet, sachant que nous sommes très concernés. Nous souhaitons avoir toutes les informations utiles sur nos territoires.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les EPCI ont aussi entière liberté de consulter les représentants de l'ANAH locale, mais aussi M. le Préfet pour avoir toutes les précisions qu'ils souhaitent. C'est ce que certains territoires ont fait, ce qui est tout à fait justifié et normal.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mes chers collègues, ce sujet qui anime les passions a tendance à traîner en longueur. Surtout, au-delà de nos clivages politiques sur les bancs de cette Assemblée, nous n'avons pas de très bons souvenirs par rapport à ce qui a pu être fait dans ce domaine depuis de nombreuses années, avec les PRIG notamment, et les va-et-vient incessants que vous avez évoqués, monsieur LEGER. A un moment donné, nous avons eu le sentiment d'une certaine inertie de la part des services censés être en action.

En tout cas, la politique politicienne n'a vraiment pas sa place dans ce dossier parce que c'est vraiment un sujet qui concerne des populations en grande difficulté et en grande précarité. Nous devrions plutôt nous retrouver afin de répondre favorablement à ces attentes et résorber cet important problème de précarité en termes de logement.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je ne vois pas en quoi il s'agirait de politique politicienne parce que vous verrez, à travers nos votes, que nous ne nous prononcerons pas tous de même.

Si l'on veut essayer de comprendre pourquoi cela peut être compliqué, ce n'est pas tant pour des raisons politiques. Il est toujours compliqué quand une collectivité ou un syndicat mixte a pris une compétence de la lui retirer, surtout quand ceux qui ont fait le travail l'ont plutôt bien fait. C'est comme si le Conseil départemental était privé de certaines

compétences. Remarquez, vous me direz peut-être que pour certaines, ce serait bien et je pense notamment au traitement du RSA !

Comprenez bien qu'il est toujours compliqué d'enlever une compétence à des collectivités qui l'ont exercée pendant des années. A cet égard, je pense que, pour le coup, nous pouvons sans doute être tous d'accord.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous le sommes complètement ! C'est la raison pour laquelle pour résumer la situation, et c'est ce que j'ai dit à M. le Préfet, si les EPCI obtiennent de la part de l'ANAH un financement sur les portages par ces territoires d'un PIG « habitat », « bingo » !

Par conséquent, parmi les propositions formulées dans le cadre de ce rapport, je vous demanderai aujourd'hui de valider le portage par le Département de deux PIG couvrant l'intégralité du territoire départemental pour la période 2016-2019 et d'autoriser la contribution financière du Département dans la limite de 100 000 € par an au titre de notre participation auprès de celle des EPCI pour faire fonctionner ces PIG. En revanche, je vous propose d'ajourner la troisième proposition et d'inscrire à l'ordre du jour de prochaines séances plénières les conventions, si elles doivent intervenir entre les EPCI et l'ANAH, pour que chacun puisse en avoir totalement connaissance.

Je mets aux voix les deux propositions que je viens de rappeler. *(Adoptées par 24 voix pour et 6 abstentions.)*

Je vous en remercie, mes chers collègues, et nous ferons donc état très prochainement de cette délibération auprès des EPCI.

Nous abordons l'examen d'un rapport dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

FINANCEMENT DE LA MISSION VALLEE DES PEINTRES ENTRE BERRY ET LIMOUSIN 2016-2017

RAPPORT N°CD2016-02/3/6

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Il s'agit de nous prononcer sur le plan de financement de la Mission Vallée des Peintres et d'autoriser M^{me} la Présidente à réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions, notamment au titre du Plan Loire Grandeur Nature et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Sur le montage financier, j'espère que nous pourrions aboutir.

Je tiens simplement à faire remarquer que nous avons là, à travers cette Mission Vallée des Peintres, l'exemple d'une véritable politique culturelle ayant permis de mettre autour de la table des partenaires qui, dirais-je, ne se parlaient pas naturellement : deux Départements, deux Régions, l'Etat au travers de la Direction des Affaires culturelles de la Région Limousin à l'époque et les communautés de communes du secteur. Depuis 2010, à l'initiative de Jean-Jacques LOZACH et de Louis PINTON, alors Président du Conseil général de l'Indre, nous avons mis en place une action qui a le mérite d'avoir déjà obtenu des résultats : une série d'expositions a été organisée et une autre est d'ailleurs prévue cette année ; des équipements ont vu le jour, notamment le Centre d'interprétation sur la commune de CROZANT, ainsi qu'une véritable politique d'animation touristique.

J'espère que cette politique pourra continuer à se développer. Comme je le disais, c'est un véritable exemple de ce que doit être une politique culturelle au service du territoire.

Je conclus en posant une question au sujet du comité de pilotage puisque je n'y siége plus : s'est-il réuni cette année ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Tout à fait, et ce en salle des plénières ! Il s'est réuni avec tous les partenaires que vous avez évoqués, le tout dirigé justement par un chargé de mission Laurence FIDRY qui coordonne toutes les institutions. Nous continuons donc d'évoluer et d'avancer dans ce sens.

C'était Serge DESCOUT qui s'en occupait en lieu et place de M. PINTON. Je ne sais pas quel sera son représentant à l'avenir puisqu'il est dorénavant Président du Conseil départemental de l'Indre. En tout cas, il a permis aussi, en lieu et place de son prédécesseur, de faire évoluer ce projet et d'avancer.

Le comité de pilotage s'est donc réuni cette année et se réunira encore avant l'été, bien évidemment.

M. AVIZOU. – Pourrions-nous être destinataires des conclusions de ce comité de pilotage ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur de la troisième commission. – Pas de problème ! Nous vous les transmettrons.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, monsieur AVIZOU, de toutes ces précisions et de ce rappel historique ayant trait au développement culturel et touristique, à la valorisation du patrimoine, des paysages et des espaces autour de la Vallée des Peintres qui nous tient extrêmement à cœur. Voilà pourquoi, et vous faites bien de le souligner, bien que les financements sur le poste de chargé de mission soient revus à la baisse, nous vous proposons, en effet, de poursuivre cette Mission.

Vous parliez de l'exemplarité de la collaboration entre territoires. Sachez que rien n'est acquis – je l'ai découvert – et qu'il faut savoir user de bien des arguments pour

continuer à sensibiliser. C'est un peu plus facile avec le département de l'Indre ; la Région Limousin était également présente et je ne doute pas que la grande Région Aquitaine le sera aussi, mais j'interpellerai également la Région Centre puisque la Vallée des Peintres n'est pas circonscrite à CROZANT et déborde sur les départements voisins, donc sur la région voisine. Ce sont parfois ces histoires de chicaneries qui sont désagréables à entendre, du style : « Oui, mais puisque c'est plutôt là, ce n'est donc pas moi qui finance », etc.

En tout cas, les bonnes relations qui prévalaient entre Louis PINTON et Jean-Jacques LOZACH sont aussi réitérées avec les nouveaux élus dont Laurent DAULNY, Vice-président. DUN-LE-PALESTEL est bien proche de la Vallée des Peintres, pour ne pas dire située dans cette Vallée. La communauté de communes du Pays Dunois est, elle-même, investie sur ces projets de développement.

Les choses se passent donc au mieux, même si j'ai toujours espoir qu'elles se passent encore mieux dans les mois à venir, s'agissant, sur cette thématique-là, d'un projet phare pour le département de la Creuse.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à adopter le plan de financement de la Mission Vallée des Peintres, à m'autoriser à réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions, notamment au titre du Plan Loire Grandeur Nature, et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier. (*Adoptées à l'unanimité.*)

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ANNEE 2015

RAPPORT N°CD2016-02/5/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – La loi dite Grenelle 2, du 12 juillet 2010, prévoit dans son article 255 que les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants élaborent un rapport en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté chaque année par l'exécutif préalablement au débat sur le projet de budget. Il est organisé en cinq parties correspondant chacune à une des cinq finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ; les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport de développement durable 2015, dont il convient de prendre acte, est annexé au rapport, pages 66 à 75.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je tiens à remercier les services qui, à vos côtés, monsieur GAILLARD, ont rédigé ce rapport.

La parole est à M^{me} CAZIER.

M^{me} CAZIER. – Puisque nous sommes aujourd’hui réunis aussi pour le débat d’orientations budgétaires, permettez-moi, madame la Présidente, de souligner l’importance de ce rapport de développement durable 2015.

Page 66, l’un des cinq éléments déterminants d’une démarche de développement durable est la stratégie d’amélioration continue et, en particulier, la recherche d’économies d’énergie. L’un des exemples est illustré par la Direction des Systèmes d’Information et de Communication qui, comme il est indiqué dans le rapport, a largement réduit la consommation électrique, avec le déploiement de nouveaux postes de travail et le développement de la visioconférence pour réduire les déplacements.

Vous souhaitez trouver d’autres économies. Il serait donc très intéressant et urgent de s’inspirer de l’exemple de la ville de GUERET et, plus particulièrement et plus largement, de la communauté d’agglomération qui, depuis 2011, a engagé un ingénieur conseil en énergie partagé. 18 communes sur 22 ont profité de ce conseil par des moyens très simples : le réglage des équipements électroniques. La Bibliothèque départementale en est un exemple frappant : l’intervention de ce conseil en économie partagé a permis de réduire le coût annuel de 79 000 € à 39 000 € ! L’ensemble des économies sur toute la communauté d’agglomération a représenté 200 000 € annuels, ce qui n’est pas négligeable.

Je souhaiterais savoir, madame la Présidente, s’il est prévu qu’un chef de projet pilote soit dédié à cet Agenda 21.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Cette recherche d’économies n’est pas seulement d’ordre financier, mais vise aussi, bien évidemment, la protection de l’environnement. Il nous paraît essentiel de travailler notamment sur le fonctionnement des bâtiments de notre collectivité. L’audit en passe d’être lancé prochainement sur les dépenses énergétiques de tous nos collègues est un premier pas et aura valeur d’exemplarité pour notre collectivité.

Dans le Schéma directeur des Bâtiments qui avait été établi précédemment par les services, dans le cadre d’une restructuration/réorganisation, il était inscrit en fil conducteur qu’avec le regroupement d’un certain nombre de services sur des bâtiments adaptés, il était important d’avoir cette mise en perspective de réduction des dépenses énergétiques de la collectivité, mais la question se pose aussi en termes de déplacements des agents de la collectivité. Nous savons que c’est probablement une difficulté ressentie aujourd’hui par les agents eux-mêmes. Alors qu’ils doivent se rendre de site à site, ne serait-ce qu’autour de GUERET, c’est parfois très problématique.

Voilà pourquoi aussi sur un certain nombre d’espaces, nous sommes dans ces réflexions-là, toujours accompagnés par les services Bâtiments en particulier, mais également le Pôle Aménagement et Transports et son Directeur. L’idée de libérer des espaces pour faire

revenir près de ce site, en fait l'Hôtel du Département, un certain nombre de directions fonctionnelles nous semble essentiel. Cette idée chemine donc et se construit ; elle est concertée et fait aussi l'objet de consultations avec les représentants des agents. Encore une fois, nous avançons dans cette recherche d'efficacité, peut-être trop lentement, petit à petit, mais sûrement !

Peut-être que le Pôle Aménagement et Transports pourrait, si c'est possible, se rapprocher de la ville de GUERET et de la communauté d'agglomération pour consulter cet ingénieur conseil. Ce pourrait être d'ailleurs une mesure à envisager dans le cadre de la mutualisation entre collectivités. Il nous semble intéressant d'avoir des avis peut-être consultatifs, en tout cas des avis en termes d'appui technique et logistique pour notre collectivité.

J'ai lancé aussi, voilà quelque temps, par rapport au plan de déneigement, plan hivernal, une piste de réflexion. Nous savons, si je ne me trompe, qu'un expert en climat est attaché aux services de la Chambre d'Agriculture et travaille notamment, par rapport à des épisodes de sécheresse que nous avons connus, par exemple, à une amélioration des cultures dans le Département. Il me semble peut-être intéressant, si nous pouvions partager les compétences de cet expert, de réfléchir, dans le cadre d'une analyse rétrospective, aux changements climatiques sur une dizaine d'années afin de savoir si notre plan hivernal est totalement adapté à ces changements ou pas et s'il y a changement ou pas.

Ce sont des pistes que nous explorons et, je le redis, nous sommes, là aussi, dans des perspectives de mutualisation entre collectivités qui, aujourd'hui, me semblent essentielles.

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Concernant l'ingénieur en énergie dont parle M^{me} CAZIER, je peux témoigner de son efficacité par rapport à l'audit qu'il a pu mener sur de nombreuses communes de la communauté d'agglomération et qui aboutit à des actions et à des propositions finalement assez simples et peu onéreuses.

Nous avons pu aussi avoir recours – et c'est là une ressource du Département – aux étudiants du pôle domotique et, notamment, de la section BTS du lycée Jean Favard, pour compléter bon nombre de diagnostics. Ils ont l'habitude de travailler en commun. En tout cas, ce sont des actions à la fois concrètes et, finalement, parfois pas très coûteuses.

Nous pouvons, bien sûr, sans aucune difficulté, dialoguer avec cet ingénieur qui, c'est certain, est très utile à la collectivité.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de le préciser !

En effet, la recherche d'économies d'énergie ne suppose pas forcément de cibler comme seule solution de grands travaux extraordinaires. Cela vous est précisé page 68 du rapport.

M^{me} MARTIN. – Oui !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je citerai ce qui a été mis en application depuis déjà un certain temps au niveau du PJS : « Défi Familles à Energie positive ». Il s’agissait tout simplement d’avoir un conseiller en économie sociale et familiale qui allait à la rencontre d’un certain nombre de familles, pour dialoguer avec elles et partager un bilan de principes très simples : fermer un robinet, éteindre la lumière quand on quitte une pièce, ne pas laisser un radiateur ouvert avec une fenêtre grande ouverte, etc. Nous pourrions en sourire à l’heure actuelle en se disant que ceux qui ont peu de moyens ne sont pas dans ces postures-là ; malheureusement, c’est un constat, la société ayant ainsi évolué.

Tout ce qui peut être de petites solutions, mais qui produit de grands effets est, pour moi, absolument nécessaire à mettre en place. Je pense que nous pouvons y parvenir dans un département à faible population comme le nôtre. En tout cas, pour ce qui est du PJS, nos travailleurs médico-sociaux savent exactement déceler où peuvent être les pistes d’amélioration pour accompagner au mieux les familles.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l’Assemblée départementale prend acte de ce rapport.

RETRAIT DU DEPARTEMENT DE L’ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

RAPPORT N°CD2016-02/5/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l’Environnement, de l’Eau, de l’Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission s’est prononcée favorablement sur les propositions visant à engager la démarche de retrait du Conseil départemental de l’Etablissement Public Loire, à solliciter le versement des reliquats « CHAMBONCHARD » qui s’élèvent à 21 541,94 € et à autoriser M^{me} la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces décisions.

En fait, après en avoir discuté avec les services, nous n’avons aucun retour. Nous versons une contribution tout de même conséquente, qui, en pratique, n’apporte rien de concret pour le Département depuis l’abandon du projet de CHAMBONCHARD.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

M. LEGER. – Nous nous abstenons au nom des services rendus par l’EP Loire à notre département sur CHAMBONCHARD.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Je mets donc aux voix les propositions énoncées à l'instant par M. GAILLARD.
(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)

**SYNDICAT MIXTE « LE LAC DE VASSIVIERE »
RETRAIT DES COMMUNES DE FENIERS ET SAINT-MARTIN-CHATEAU**

RAPPORT N°CD2016-02/5/9

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur de la cinquième commission. – Il s'agit de nous prononcer sur le retrait des communes de FENIERS et de SAINT-MARTIN-CHÂTEAU du Syndicat mixte « Le Lac de Vassivière », avec une prise d'effet au 31 décembre 2015.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous avons copie des différentes délibérations qui ont été transmises par les communes de SAINT-MARTIN-CHATEAU et de FENIERS à ce sujet.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'interviens brièvement, juste pour dire que le retrait de ces deux communes, FENIERS et SAINT-MARTIN-CHÂTEAU, est sans doute le symbole des difficultés du Syndicat du Lac de Vassivière. C'est, en tout cas, ainsi que je le perçois.

Concernant ces difficultés, nous les connaissons tous. L'année dernière, il y a eu une sérieuse reprise en main de la part de la Région, mais une main qui s'accompagnait d'une manne importante puisque, de mémoire, 750 000 € ont été alloués pour équilibrer le budget dudit Syndicat.

Je vous ai vue vous interroger, madame la Présidente, légitimement d'ailleurs, sur le fonctionnement du Syndicat du Lac et son avenir. Pour autant, j'ai l'impression qu'une nouvelle phase s'ouvre. Certes, rien n'est écrit, mais une feuille de route avait tout de même été adoptée par la Région Limousin, juste avant sa disparition administrative. Sans y revenir longuement puisque j'y avais fait allusion la dernière fois que nous avons évoqué le sujet en plénière, cette feuille de route était articulée, en particulier, autour de trois points : construire une identité forte alliant sport, nature et culture ; s'orienter vers un écodéveloppement exemplaire, avec ce gros chantier d'assainissement que l'on ne pourra pas toujours repousser ; faire de VASSIVIERE un site innovant, en particulier en matière culturelle, et un lieu d'expérimentation en lien avec le PNR.

Je crois que ce Syndicat est en train de se reprendre. Il y a eu une solide reprise en main de la Région Limousin et de même, maintenant, de la nouvelle Région Aquitaine qui se préoccupe largement du Lac de Vassivière. J'ai donc bon espoir que s'ouvre un deuxième cycle, marquant la fin du précédent, vieux de quarante ans. La situation rebondit et tant mieux car c'est un territoire qui mérite d'être soutenu. Je le disais, rien n'est écrit, mais je crois qu'il nous faudra être à la fois attentifs et solidaires de ce territoire du Lac de Vassivière qui, à l'instar de la Vallée des Peintres, reste l'un des joyaux touristiques de notre territoire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je partage tout à fait vos propos, monsieur LEGER. Voyez-vous, vendredi matin, j'en discutais justement avec M. le Premier Vice-président de la Région, Gérard Vandembroucke, et nous avons convenu de nous revoir. Nos DGS travaillent aussi à ce sujet-là.

Vous avez rappelé à juste titre les trois points qui maillent les perspectives de développement autour du Syndicat « Le Lac de Vassivière ». Ce qui me gêne, c'est le deuxième point : la question de l'assainissement et, plus précisément, du financement de l'assainissement des collectivités riveraines du lac. Voyez-vous, aujourd'hui, le Conseil départemental de la Creuse, *via* le Syndicat, finance un certain nombre d'opérations d'assainissement pour des communes qui ne sont même pas situées en Creuse, quand le Conseil départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre de ses politiques départementales, finance uniquement ses programmes d'assainissement sur les communes du côté Haute-Vienne. Comme je le disais encore à M. Vandembroucke vendredi dernier, notre objectif à tous et partagé, me semble-t-il, est de faire, en effet, de ce site remarquable un site remarquable, qui perdure, attire du monde et se développe.

Bien évidemment, pour que l'eau soit propre à la baignade et aux activités de loisirs, il faut tout de même s'occuper de la question de l'assainissement. Je pense que le Syndicat aurait intérêt à se positionner en termes de développement touristique, sous l'angle des paysages, de la nature, des activités sportives, bref de tout ce que l'on peut inscrire autour de Vassivière, et de traiter ce volet assainissement – assainissement collectif ou individuel, peu importe ! – en dehors. A ce moment-là, nous ferons peut-être comme la Haute-Vienne, c'est-à-dire que nous accompagnerons les communes creusoises ayant des projets au titre de la politique assainissement/eau, au même titre que nous accompagnons aujourd'hui les communes riveraines, par exemple, de l'Etang des Landes.

Je crois qu'il y a eu un mélange des genres et c'est ce qui pose aussi souci. Mais j'ai absolument bon espoir quant à la volonté de la nouvelle grande Région et la nôtre qui, je puis vous l'assurer, sera de travailler à ses côtés pour mettre l'accent sur ce « bijou » au sein de ce réseau que l'on connaît déjà : le réseau des lacs de la grande Région Aquitaine. Beaucoup est à faire et le potentiel est là, mais il ne s'agit pas non plus de faire n'importe quoi et de reproduire ce qui se faisait avant et qui a créé tant de mécontentements, en particulier des communes creusoises riveraines du lac, que vous connaissez bien.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à nous prononcer sur le retrait des communes de FENIERS et de SAINT-MARTIN-CHÂTEAU du Syndicat mixte « Le Lac de Vassivière », avec une prise d'effet au 31 décembre 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, je vous propose de conclure notre matinée, avec l'examen du rapport sur table concernant l'appel à projet Agenda 21.

APPEL A PROJET AGENDA 21

RAPPORT SUR TABLE N°CD2016-02/5/11

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur de la cinquième commission. – Il nous est proposé d'approuver la candidature du Conseil départemental de la Creuse à l'appel à projet « Accompagnement des démarches Agenda 21 local d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes », de confirmer l'engagement du Conseil départemental à déposer dans un délai de trois ans un dossier de candidature à la reconnaissance de sa démarche « Agenda 21 local » auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et d'autoriser M^{me} la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je n'ai pas osé adjoindre à ce rapport les explications transmises par la commission d'examen du dossier Agenda 21 qui avait été porté par les services en 2013-2014. Par contre, je tiens ces éléments à disposition de ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Nous avons mis un peu de côté ce dossier Agenda 21 pour l'instant, mais en sachant que la DDT et la DREAL nous avaient assurés que nous pourrions poursuivre l'amélioration du premier projet dans les mois à venir et que, en effet, une piste nous permettrait de bénéficier d'une subvention pour un accompagnement afin de nous aider à repeaufiner le dossier et le présenter de nouveau à la commission de labellisation Agenda 21.

Voilà pourquoi je souhaitais que le Département s'inscrive aujourd'hui dans cette démarche, en tout cas dans cette mesure d'accompagnement qui nous est proposée par le ministère.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Permettez-moi une remarque très objective, madame la Présidente.

Je me réjouis que l'on reprenne ce dossier, même si je suis déçue que l'on n'ait pas obtenu la validation. Je ne sais pas comment il a été présenté, ni les raisons pour lesquelles il n'a pas été accepté.

Je tiens tout de même à souligner le travail qui avait été réalisé par tous les services, notamment dans les fiches-actions que j'ai retrouvées un peu dans le rapport présenté tout à l'heure sur le développement durable et le Plan Climat Energie. Nous y retrouvons, en effet, les thématiques qui avaient déjà été développées. Je voulais revenir simplement sur ce travail qui avait été effectué, même si, apparemment, il n'a pas été totalement abouti.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Sachant que vous étiez très investie sur ce dossier-là, madame GALBRUN, je me permettrai de vous faire copie de ce que nous répond la commission et vous verrez qu'elle est parfois un peu sévère.

En tout cas, des choses paraissent tout de même évidentes. Nous allons donc poursuivre cette démarche.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions dont vous a fait part M. GAILLARD. (*Adoptées à l'unanimité.*)

Mes chers collègues, à cette heure, je vous propose de suspendre la séance, tout en invitant les cinquième et deuxième commissions à se réunir éventuellement dès à présent ou juste avant la reprise de nos travaux que nous pourrions envisager vers treize heures trente ou treize heures quarante-cinq.

Je préfère que nous procédions ainsi. Entamer à cette heure le débat d'orientations budgétaires nous contraindrait à l'interrompre, ce qui ne me semble pas approprié au travail que nous avons à réaliser et au débat que nous avons à mener ensemble. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

*(Suspendue à douze heures trente,
la séance est reprise à quatorze heures.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Excusés, M. Eric JEANSANNETAS a donné pouvoir à M^{me} Pauline CAZIER et M. Etienne LEJEUNE à M^{me} Marie-France GALBRUN.

Mes chers collègues, dans le cadre de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances », l'ordre du jour appelle le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016

M^{me} LA PRESIDENTE. – Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, un débat sur les orientations budgétaires est organisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

En application de ces dispositions, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport introductif au débat d'orientations budgétaires pour l'année 2016 qui devrait nous permettre de dégager les grandes lignes et les priorités à partir desquelles s'établira notre prochain budget.

Le débat d'orientations budgétaires qui constitue la première étape du cycle budgétaire est un temps majeur de la vie du Conseil départemental. Cette année, cet exercice est devenu extrêmement complexe, dans un contexte de poursuite de baisse des dotations de l'Etat, prévue par la loi de finances 2016.

Le plan d'économies de 50 Md€ d'ici à 2017, « Pacte de Confiance et de Responsabilité », se poursuit. Les collectivités locales le subissent à travers la baisse de leur principal concours financier : la dotation globale de fonctionnement.

Le prélèvement sur la DGF de toutes les collectivités, amorcé en 2014, passe de 1,5 Md€ à 12,5 Md€ en 2017 par l'agrégation des trois tranches successives de 3,7 Md€.

Il est prévu que soient également conservées à l'identique les modalités de calcul déjà appliquées en 2014 et 2015, relatives à la répartition entre et au sein de chaque catégorie de collectivités. Ainsi, la répartition entre le bloc communal, les départements et les régions resterait effectuée au prorata du poids de chaque niveau dans les recettes totales.

Pour la Creuse, la DGF s'est vue amputer de 0,770 M€ en 2014, 1,9 M€ en 2015 et le sera de nouveau de 1,9 M€ en 2016.

En deux ans, il s'agit de constater que l'Etat prive le département de la Creuse de 4,570 M€.

Cette ponction, opérée au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, intervient alors que les autres dotations demeurent pour la plupart gelées.

Aussi, le débat d'orientations budgétaires 2016 du département de la Creuse s'inscrit dans un contexte financier plus que jamais contraint par des baisses de recettes et des dépenses sociales accrues. Ces dernières augmentent d'autant plus que les perspectives de croissance stagnent et que le nombre de chômeurs ne baisse pas, induisant progressivement mais sûrement un basculement de ces publics vers le RSA.

Le reste à charge pour notre département, en matière d'allocations individuelles de solidarité, est en augmentation et risque d'être également fortement impacté par la nouvelle loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, qui entrera en vigueur par décret au 1^{er} mars 2016.

Cette situation aboutit à une telle contraction de l'épargne brute qu'elle en deviendrait négative, grevant de fait, le nécessaire transfert entre sections, pour être en capacité d'autofinancer nos projets d'investissement.

Mes chers collègues, nous entrons maintenant dans le vif du sujet, si je puis dire, et je vous invite, bien entendu, à m'interrompre si vous souhaitez éventuellement poser des questions sur les informations que je vais développer, ou obtenir des précisions.

Nous abordons la section de fonctionnement et, tout d'abord, les recettes prévisionnelles de fonctionnement.

Ces recettes prévisionnelles de fonctionnement comprennent notamment 16 dotations, taxes et fonds sur lesquels notre Assemblée départementale n'a quasiment aucune maîtrise, si ce n'est la taxe sur le foncier bâti.

La DGF, la dotation globale de fonctionnement, diminuera en 2016 de 4,02 % - nouvelle baisse de 1,9 M€ -, pour s'établir à 45,4 M€.

La DGF est constituée :

- d'une dotation de fonctionnement minimale, DFM, versée aux départements ruraux, en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie, soit 15,569 M€ ; ce montant est figé depuis 2008 ;
- d'une dotation de compensation, soit 16,115 M€ ;
- d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et d'un complément de garantie, en baisse de 1,9 M€, soit 13,715 M€.

Suit dans le rapport un tableau retraçant l'évolution de la DGF de 2012 à 2016. Cette dotation, de 50,064 M€ dans le cadre du CA 2012, représente 45,4 M€ en 2016, soit une baisse significative, en effet.

Concernant la dotation globale de décentralisation, le montant attribué au département de la Creuse est figé depuis 2008 à hauteur de 1,759 M€. Il a été soulevé le fait que, dans le cadre du transfert de la compétence « transport », cette DGD serait probablement, elle aussi, allouée aux Régions.

S'agissant de la taxe sur la consommation finale d'électricité, le montant proposé est équivalent à la recette 2015, soit 1,5 M€. L'assiette de cette taxe fixée par la loi NOME, loi sur la nouvelle organisation des marchés de l'électricité, repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée par les usagers. Elle est mise en recouvrement par les distributeurs, puis reversée au Département.

Au titre des droits de mutation et taxes additionnelles, la recette prévisionnelle qui vous est proposée en 2016 est de 6,3 M€. La taxe départementale de publicité foncière au droit d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux. Il s'agit des fameux DMTO dont vous avez certainement entendu parler maintes fois dans la presse nationale et qui sont très dynamiques, en tout cas bien plus dynamiques dans certains départements que celui de la Creuse. C'est le cas notamment en région parisienne et sur les bords de littoraux, que ce soit le Sud de la France ou le littoral atlantique.

En 2015, le niveau d'encaissement a atteint 6,1 M€, en augmentation de 9 % par rapport à 2014. Cela s'explique par le relèvement du taux des DMTO de 3,8 % à 4,5 %, avec effet au 1^{er} avril 2014, et non, malheureusement, par la seule dynamique du marché immobilier en Creuse.

Suit dans le rapport un tableau illustrant l'évolution de ces droits de mutation et taxes additionnelles de 2012 à 2016.

En termes d'attributions de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la recette prévisionnelle s'élève en 2016 à 17,01 M€.

La participation au financement de l'APA a été calculée à partir du concours définitif 2014, augmenté de 5,5 %, soit un montant de 15,4 M€, qui se situe, en termes d'évaluation, dans les préconisations du rapport Klopfer. La participation au financement de la PCH et de l'ACTP est évaluée, quant à elle, à 1,320 M€ et la participation au financement de la MDPH est évaluée, pour sa part, à 0,290 M€.

A noter, en cours d'examen, un projet de décret fixant les modalités d'attribution aux départements de la seconde part du concours relatif à l'APA : ce fonds permettrait de compenser l'augmentation de la dépense résultant de la nouvelle loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement. Voilà pourquoi il m'a semblé intéressant, comme je vous le disais ce matin, de vous remettre un document relatif à cette nouvelle loi.

Quant à la TICPE, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, la recette prévisionnelle serait en 2016 de 10,8 M€. Le montant attribué à ce titre correspond aux crédits 2015. Cette taxe étant basée sur la consommation et non sur les prix, nous pouvons estimer qu'elle ne sera pas inférieure à celle de l'an dernier. Vous le savez, les prix des produits pétroliers et énergétiques sont plutôt à la baisse, si bien que le niveau de consommation s'accroît dans des périodes telles que celle-ci. La loi a prévu que cette taxe soit réservée pour 7,8 M€ au financement du RSA et pour 3 M€ au financement de l'acte II de décentralisation.

En ce qui concerne le FMDI, la recette proposée en 2016 serait de 0,750 M€. Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion, créé par la loi de finances rectificative 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de RMI et la compensation versée par l'Etat, fonds initialement mis en place en 2005 pour une période de trois ans, a fait l'objet de prorogations jusqu'en 2017.

Les autres recettes d'action sociale représenteraient 9,4 M€. Cette rubrique regroupe l'ensemble des recouvrements applicables au regard de la réglementation : les conventions avec la Sécurité Sociale et les organismes mutualistes, les participations des obligés alimentaires, les récupérations sur l'aide sociale personnes âgées et personnes en situation de handicap. S'ajoutent également les participations de la Caisse d'allocations familiales, de la Caisse primaire d'assurance-maladie et de la Mutualité sociale agricole aux différentes actions menées dans le domaine social.

Une recette est également attendue de la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie dans le cadre du plan de modernisation de l'aide à domicile : en effet, le 30 mars 2009 a été adopté un plan de modernisation comprenant quatre orientations stratégiques : harmoniser et mettre en cohérence l'offre de services à domicile, développer la qualité de l'offre, renforcer et structurer la coordination entre les acteurs de l'aide à domicile, former et qualifier les personnels.

Au titre de la TSCA, la recette proposée en 2016 s'établirait à 22,467 M€.

Cette taxe spéciale sur les conventions d'assurance est attribuée aux départements :

- 1- au titre des transferts de compétences dans le cadre de l'acte II de la décentralisation :
 - transfert des agents de l'Equipement, subdivisions DDE et Parc départemental,
 - transfert des agents techniques des collèges, les ATTEE,
- 2- au titre de la contribution au financement du SDIS ;
- 3- au titre de la compensation partielle de la suppression de la taxe professionnelle.

S'agissant des autres recettes, leur montant prévisionnel est estimé à 6,135 M€.

Dans cette rubrique, figurent, entre autres :

- le remboursement du coût des mises à dispositions d'agents – Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, Syndicat mixte du Conservatoire de Musique, GIP MDPH : 1,72 M€ ;
- le remboursement des assurances tous domaines confondus ;
- la participation des familles au coût du transport scolaire : 1,18 M€ ;
- diverses recettes.

Concernant les allocations compensatrices, le montant prévisionnel est estimé à 2,5 M€. Ces allocations regroupent l'ensemble des abattements, réductions ou exonérations relatives aux quatre taxes locales décrétées par l'Etat. Notons une forte diminution, soit de 37 % en quatre ans, du montant de ces allocations compensatrices.

Au titre du produit des contributions directes, depuis 2011, la seule recette fiscale directe dont disposent les départements est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La loi de finances 2016 fixe l'évolution des bases à 1 %, s'agissant de la revalorisation forfaitaire. Cependant, en Creuse, le nombre de foyers assujettis à la TFB va diminuer en 2016, de nouvelles exonérations ayant été prévues dans la loi de finances 2016.

Pour l'exercice 2016, à taux constant depuis deux ans, soit 19,39 %, avec cette évolution des bases de foncier bâti de 1 % représentant 111,69 M€, le produit attendu s'élèverait à 21,66 M€.

Quant à la dotation de compensation de la taxe professionnelle, le montant prévisionnel de cette recette pour 2016 est estimé à 13,6 M€.

Dans le cadre de la compensation de l'ex-TP, et en dehors d'une part de la TSCA, nous avons perçu en 2015 13,424 M€, répartis ainsi :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE : 6,03 M€ ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, l'IFER 0,460 M€ ;
- la dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle, la DCRTP : 3,904 M€ ;
- le fonds national de garantie individuelle de ressources, le FNGIR : 3,03 M€.

S'agissant de la taxe d'aménagement, pour l'exercice 2016, l'évaluation du produit de la taxe d'aménagement est de 1,3 M€. Cette taxe effective depuis le 1^{er} mars 2012 a été instituée sur l'ensemble du Département au taux de 2,5 %. Le produit encaissé sur l'exercice 2015 s'est élevé à 1,251 M€.

Concernant le fonds de péréquation des DMTO, son montant prévisionnel pourrait être en 2016 de 3,2 M€. En effet, en raison d'une forte reprise des transactions immobilières en France en fin d'année 2015 et, dans une moindre mesure, de l'effet sur une année pleine de la majoration du taux, l'augmentation de la recette constatée en 2015, s'agissant d'une

évolution de 4 % entre 2015 et 2014, pourrait s'accroître ; en tout cas, nous l'espérons fortement.

Au titre du fonds de péréquation de la CVAE, pour 2016, le produit sans garantie exceptionnelle est fixé à 0,489 M€. Le montant notifié du fonds de péréquation sur la valeur ajoutée des entreprises était de 0,878 M€ pour 2015. Cette somme intégrait 0,390 M€ de garantie exceptionnelle pour compenser en partie la baisse de CVAE enregistrée en 2015. Seuls les départements de la Creuse et du Territoire de Belfort ont bénéficié de ce dispositif en 2015.

Quant au fonds de compensation et de péréquation pour le financement des trois allocations individuelles de solidarité, son montant prévisionnel pourrait être de 6,963 M€ en 2016.

Face au poids croissant des dépenses des trois AIS, un fonds a été créé en 2014. Il se décline en une dotation péréquée, basée sur le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. En 2015, le montant de la dotation de compensation péréquée, notifié à notre département, était de 5,8 M€. Pour l'exercice 2016, la notification, envoyée par les services préfectoraux fin janvier, s'élève à 6,013 M€. Ce fonds se décline également en un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement sur les bases des droits de mutation à titre onéreux. En 2015, le département de la Creuse a été éligible à ce fonds à hauteur de 1,350 M€, mais avec un écrêtement de 0,420 M€, soit une attribution nette pour le Département de 0,930 M€. En 2016, ce fonds pourrait être de 0,950 M€.

Concernant les subventions d'investissement transférables, leur montant s'élève, pour l'exercice 2016, à 1,660 M€. Il s'agit de l'ensemble des subventions d'équipement affecté à des travaux. La DDEC, la dotation départementale d'équipement des collèges, est notamment concernée pour l'amortissement des bâtiments et équipements scolaires. La reprise des subventions transférables s'effectue au même rythme que l'amortissement du bien et permet ainsi d'atténuer la charge de l'amortissement de ce bien.

J'en viens à la reprise du résultat de fonctionnement.

La clôture de l'exercice 2014 faisait apparaître un résultat excédentaire de 1,612 M€, dont 1,074 M€ de reversement de TVA sur les transports scolaires ; ce résultat n'aurait été, sans cette recette exceptionnelle, que de 0,538 M€.

Le résultat de gestion 2015 est négatif : - 32 000 €. Tandis que les recettes réelles 2015 ont été inférieures aux prévisions de recettes du budget primitif 2015, notamment sur les différents fonds de péréquation, les autres dépenses sociales, liées notamment à l'enfance et au handicap, ont été supérieures aux prévisions budgétaires de ce même budget.

Avec la reprise du résultat 2014, le résultat de clôture de l'exercice 2015 est de 1,580 M€.

L'évaluation de nos recettes de fonctionnement s'établit donc à 174,473 M€.

Voici l'évolution des recettes de fonctionnement de 2012 à 2015, BP + DM : 175,279 M€ en 2012, 179,833 M€ en 2013, 199,314 M€ en 2014 et 178,784 M€ en 2015.

A l'issue de cette présentation des recettes réelles de fonctionnement, je propose, plutôt que de continuer à égrainer les chiffres, d'ouvrir le débat, certains d'entre vous souhaitant sans doute avoir des explications ou intervenir sur tel ou tel point. Pour ceux d'entre vous qui sont peut-être moins habitués, vous mesurez la difficulté aujourd'hui des collectivités départementales. Nous avons une multitude de recettes issues de fonds, taxes et compensations qui ont été ajoutés au fil des ans et sur lesquels il est difficile d'avoir une visibilité claire. Tel est l'exercice budgétaire des collectivités départementales !

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Mon intervention porte sur la taxe d'aménagement.

Il est vrai que, dans ce contexte très tendu, et c'est le moins que l'on puisse dire, s'orienter vers une perte de recettes n'est pas envisageable. Il n'en demeure pas moins que, s'agissant de cette taxe d'aménagement, avec son taux de 2,5 %, nombreux sont les élus à être interpellés notamment par de jeunes ménages qui finalisent des projets de construction et qui se trouvent très lourdement pénalisés par cette taxe. Souvent, ils n'en sont pas informés au préalable et ils la reçoivent sans s'y attendre. Je crois savoir que, supérieure à 1 500 €, cette taxe est payable en deux fois, ce qui est souvent le cas pour une construction neuve. Je la trouve donc contre-productive et pénalisante pour les jeunes ménages, sachant que sont également comprises toutes les dépendances supérieures à 5 m².

Une réflexion mériterait donc d'être engagée pour peut-être amorcer légèrement une baisse du taux. Je le dis tout en étant conscient que ce ne sera certainement pas envisageable cette année. Je crois aussi que l'on risque, en termes de conséquence de l'application de cette taxe, d'enregistrer une fraude aux déclarations du droit du sol dans le cadre des permis de construire ou des déclarations préalables.

Je tenais à faire part de cette remarque car ces derniers mois, j'ai été interpellé à de nombreuses reprises et, franchement, de façon légitime. Il faut savoir que pour une maison de 100 m², la taxe d'aménagement représente un montant de l'ordre de 2 500 €, voire 3 000 €. C'est donc, je le répète, très lourd et très pénalisant pour les jeunes ménages qui se lancent dans un projet de construction.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Surtout, souvent ils n'en sont pas informés au moment de l'élaboration de leur projet, si bien qu'ils se retrouvent confrontés à une situation qui ne les arrange par vraiment, avec souvent le sentiment d'être mis devant le fait accompli.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Sur le fonds de péréquation des DMTO, vous faites état d'une reprise l'an dernier des transactions immobilières, qui peut se prolonger, et de l'application dorénavant d'un taux plein sur toute l'année. Pourtant, vous n'inscrivez dans le cadre de ces orientations budgétaires que 3,2 M€ de recettes attendues, alors même que vous aviez inscrit 3,9 M€ l'année dernière. Peut-être avez-vous connaissance de ce qui a été réellement perçu à partir du

compte administratif, ce que je ne sais pas, mais pourquoi inscrivez-vous « seulement » 3,2 M€ ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Lorsque nous avons pris en main le Département, si je puis dire, et la préparation du budget primitif que vous aviez établi, nous avons reconduit le chiffre de 3,9 M€ que vous aviez fait figurer et qui était surestimé. C'est donc là une inscription « à proportion », sachant qu'il s'agit d'un fonds de péréquation et que ce sont les autres départements qui voient leurs DMTO augmenter et non pas le département de la Creuse, sinon de façon très modérée.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, en guise de précision, il m'est communiqué le montant 2015 du fonds de péréquation des DMTO, notifié et encaissé : 2 246 840 €.

Nous tablons sur une reprise des transactions immobilières dans les territoires que je citais tout à l'heure, sachant qu'il s'agit bien d'un fonds de péréquation.

S'agissant des DMTO, c'est un sujet sur lequel je reste extrêmement perplexe puisque, dans le cadre de cette éventuelle recentralisation du RSA, le Gouvernement va évidemment demander des recettes qui avaient été dévolues aux collectivités départementales et lorgne avec grand intérêt, ce qui est compréhensible, sur ces fameux DMTO. Contrairement à d'autres, ce sont des recettes plutôt dynamiques ces dernières années. Vous me direz que, pour la Creuse, ce ne seront pas de grands changements, mais la grande majorité des départements ne voit pas les choses ainsi.

Nous ne savons pas aujourd'hui ce qu'il en sera, mais j'espère que le sujet fera l'objet d'une communication à la sortie du bureau du Premier Ministre jeudi prochain sur les modalités éventuelles de cette recentralisation. Comme je le disais ce matin, si pour certains cela semble être « la » solution pour sauver les finances des départements, je ne suis pas certaine que cette seule mesure changerait beaucoup notre situation budgétaire, ici en Creuse.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Pour ma part, je souhaite poser une question et formuler une remarque.

En guise de remarque, je tiens à m'associer aux propos de M. MORANÇAIS sur la taxe d'aménagement puisque, nous avons, en effet, sur le terrain bon nombre de remontées sur le sujet. Je profite donc de sa suggestion pour lui proposer d'être associé à cette nécessaire réflexion qui doit, à mon avis, être menée sur cette taxe d'aménagement, sinon sur le fond, du moins en termes de communication. Il est vrai que certains jeunes ménages découvrent cette taxe au terme de leur projet.

Ma question concerne les autres recettes d'action sociale qui, d'ordinaire, sont légèrement supérieures à 10 M€ et, pour 2016, vous estimez leur montant à 9,4 M€. Je voulais donc savoir si vous avez déjà eu des notifications à ce sujet ou des informations expliquant que ces recettes soient plus basses que d'ordinaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Il s’agit aussi d’estimations qui sont des remontées des services, en particulier par rapport à nos conventions en cours.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – Avec l’entrée en vigueur de la nouvelle loi, il sera induit un surcoût avec la baisse du ticket modérateur. Les recettes seront donc moindres, notamment par rapport au ticket modérateur et aux récupérations d’aide sociale. C’est, entre autres, ce qui explique que ces recettes soient évaluées à la baisse.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Par rapport aux éléments qui nous sont communiqués et pour nous aider, nous, nouveaux élus dans cette assemblée, ne serait-il pas possible de voir figurer, outre les colonnes du budget prévisionnel des années précédentes, les réalisations au titre du dernier exercice ? En fait, vous nous apportez là, en définitive, des éléments que nous n’avons pas en notre possession sur ce qu’il a été effectivement constaté au niveau des recettes, et ce sera sans doute aussi le cas au niveau des dépenses.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, vous avez raison et, à ce jour, fin février, nous avons quasiment arrêté le compte administratif 2015, mais lors de la préparation des rapports, de leur impression et de leur transmission en vertu du délai légal, nous n’avons pas ces éléments à vous communiquer. Mais comme vous, madame GUILLEMOT, je pense aussi qu’il est assez essentiel de constater, entre les prévisions et les réalisations, ce qu’il en a été au cours de l’année précédente.

Nous aurions pu aussi, en effet – pourquoi pas ? –, décaler le débat d’orientations budgétaires courant mars, mais je reviens à ce que nous disions ce matin, il s’agissait d’aller assez vite par rapport à ces fameuses conventions sur la politique de l’habitat. Nous étions dans ces formats-là avec l’ANAH. Sinon, nous aurions pu, en effet, prendre un peu plus de temps ; en tout cas, la question s’est effectivement posée à nous.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – Pour compléter mes propos à l’instant en réponse à M. DUMONTANT, je tiens également à préciser que le Département a perçu 600 000 € en termes de compensation au titre de la domotique en 2015, ce que nous ne retrouvons pas en 2016. D’où cette différence aussi, sachant que c’est également un élément parmi d’autres.

Si, de par la loi, des nouvelles nous sont favorables dans un certain nombre de domaines, notamment au titre de l’APA et du maintien à domicile des personnes âgées, d’autres, en revanche, ont des conséquences importantes pour le Département ; d’où une inscription en diminution des autres recettes d’action sociale pour 2016.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le fait de travailler sur des chiffres prévisionnels, là est bien toute la difficulté de cet exercice afférent aux orientations budgétaires et même au budget !

Vous l'aurez bien tous compris, au total, nos recettes de fonctionnement sont évaluées à 174,473 M€. Quant à notre marge de manœuvre, la seule dont nous pourrions disposer, vous la connaissez tous : c'est celle afférente au produit des contributions directes. Par conséquent, pour que les choses soient bien claires, je précise que cette évaluation des recettes de fonctionnement, établie à 174,473 M€ s'entend sans augmentation sur les contributions directes, sauf celle se rapportant à l'évolution des bases inscrite dans la loi de finances 2016. Vous voyez où je veux en venir... Si notre collectivité estime nécessaire d'augmenter ces recettes et d'aller au-delà de ces 174,473 M€, nous n'avons pas pléthore de curseurs, mais un seul !

Cela étant bien compris de tous, je vous invite maintenant à aborder la rubrique des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Ces dépenses correspondent à l'exercice de nos compétences obligatoires et aux moyens que nous y consacrons, ainsi qu'à l'exercice d'autres compétences non obligatoires.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite loi NOTRe, vient modifier l'environnement juridique du Département en supprimant la clause de compétence générale. Elle le réaffirme chef de file de l'action sociale et, de la même manière, flèche la Région chef de file en matière d'intervention économique.

En ce qui concerne les frais de personnel, pour l'année 2016, la dépense prévisionnelle serait de 40,770 M€. En 2015, l'inscription budgétaire était de 40,800 M€.

Le budget, proposé sans modification de l'organigramme – là aussi, la question est ouverte –, comprend la rémunération des personnels sur emplois permanents dont une provision pour faire face aux avancements d'échelons et de grades, les besoins de formation des agents de la collectivité, les frais de déplacements, les cotisations sociales, la médecine préventive, les remboursements sur salaires, la prime d'assurances, l'hygiène et la sécurité.

Cette rubrique inclut également le Comité d'Action Sociale, la prestation chèque déjeuner, la communication interne entre agents de la collectivité, les frais de fonctionnement des groupes d'élus, ainsi que les indemnités et cotisations retraite des élus.

Ce matin, monsieur LEGER, vous faisiez part d'une question : en référence aux CDD et aux départs à la retraite, quelle politique « Ressources humaines » ? Aujourd'hui, la dépense prévisionnelle pour l'année 2016 serait en diminution de 30 000 €. Les grands changements intervenus au sein de la collectivité concernent le poste de DGA du Pôle Jeunesse et Solidarités, la Direction des Finances et du Budget, ainsi que la Mission Culture. J'en oublie probablement, mais tels sont les grands changements qui ont pu avoir un impact dans l'évaluation de la dépense prévisionnelle établie à 40,770 M€.

Là aussi, la question est ouverte : conservons-nous cette dépense prévisionnelle telle que présentée ou faut-il en envisager une nouvelle et laquelle ? Cela fait trait aussi à un certain nombre de contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée des agents titulaires de la collectivité. La question est ouverte.

S'agissant de l'action sociale départementale, les dépenses 2016 s'élèveraient à 94,405 M€. S'établissant à 88,638 M€ en 2015, elles seraient donc en augmentation de

6,50 %, ce qui représenterait 5,769 M€, alors que cette augmentation n'a été que de 2,34 % entre 2014 et 2015.

Ces dépenses de l'action sociale se déclinent en des dépenses relatives à l'enfance-famille, aux politiques d'accueil des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, aux « autres interventions sociales », à l'APA, au RSA, à la PCH et à l'ACTP.

Les dépenses relatives à l'enfance-famille nécessiteraient des crédits à hauteur de 12,739 M€.

Il est à rappeler que le Département est confronté à une hausse significative des placements sur décisions judiciaires : 325 mesures ont été exercées en 2015, contre 310 en 2014. 380 mesures d'AEMO, aides éducatives en milieu ouvert, ont été ordonnées par la justice en 2015, contre 263 en 2013 et 370 en 2014. Le Département a de plus en plus recours à des familles d'accueil, s'agissant de salariés du Département, ou à une prise en charge de ces mineurs en établissement. Cela représenterait une augmentation de 0,670 M€. En ce début d'année 2016, le chiffre de 400 mesures semble déjà dépassé, ce qui, en termes de prise en charge par le Département, constitue, je ne vous le cache pas, une préoccupation.

Les dépenses relatives aux politiques d'accueil des personnes en situation de handicap nécessiteraient des crédits à hauteur 18,570 M€, contre 17,316 M€ en 2015.

Il est à noter que le Département intervient à environ 83 %, valeur moyenne sur la période 2012-2016, du montant des budgets des établissements au titre de l'aide sociale à l'hébergement. Le poids financier à supporter par le Conseil départemental de la Creuse est aussi lié aux prises en charge hors département, sachant que là, le prix de journée est imposé.

Les projets d'amélioration ou de création de lieux de vie pour les personnes en situation de handicap se déclinent autour d'un foyer de vie de 10 places sur la commune de SAINTE-FEYRE – extension du foyer de vie d'ARFEUILLE-CHÂTAIN – et de la réhabilitation du foyer Allende à GUERET, gérées par l'APAJH.

En lien avec l'ARS du Limousin, les trois associations, l'APAJH, l'ALEFPA, l'ADAPEI et le CH de SAINT-VAURY portent, à l'échelle départementale, un projet de création d'un SAMSAH, un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, équipement inexistant en Creuse et destiné notamment à l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Le tableau qui fait suite dans le rapport décrit l'évolution de l'enveloppe depuis 2012 et les prévisions 2016 incluant ces nouvelles opérations dont je viens de faire état.

Les dépenses relatives aux politiques d'accueil des personnes âgées nécessiteraient des crédits à hauteur de 9,485 M€, contre 9,213 M€ en 2015.

Cette hausse de 2,95 % tient compte de la réhabilitation à venir de l'EHPAD d'AUBUSSON et de celle en cours de l'EHPAD d'EVAUX-LES-BAINS. Les augmentations sont donc liées essentiellement aux restructurations des établissements. La revalorisation annuelle des budgets des établissements et services a été votée en octobre 2015 et s'élève à 0,7 %, contre 0,8 % l'année précédente, me semble-t-il.

Pour rappel, le Conseil départemental participe au budget de fonctionnement des EHPAD à la fois pour les bénéficiaires de l'aide sociale, à hauteur de 18,02 %, et pour les bénéficiaires de l'APA en établissement, à hauteur de 55,07 %, s'agissant là de la moyenne 2012-2015.

Le tableau récapitulatif, figurant dans le rapport, retrace l'évolution des enveloppes depuis 2012.

Les dépenses relatives aux « autres interventions sociales », nécessitant des crédits à hauteur de 2,238 M€, concernent :

- la fonction « jeunesse » qui comprend les dépenses ayant trait à l'animation du territoire, aux Foyers de Jeunes Travailleurs, au Bureau Information Jeunesse, à la Mission Locale et aux centres de loisirs ;

- la fonction « prévention médico-sociale » qui comprend les dépenses concernant les consultations et les actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes, des enfants de moins de six ans, ainsi que les activités de planification et d'éducation familiale, la politique en matière de petite enfance, la prévention et l'éducation pour la santé ;

- la fonction « services communs » qui comprend notamment les frais d'interprétariat et les frais liés à la mise en œuvre des mesures de protection des majeurs ;

- la fonction « autres interventions » qui comprend les secours – FSL, FAJ, Fonds de lutte contre la précarité, fonds complémentaire – et un fonds d'avance pour les programmes Habitat cogérés entre le Département et les EPCI, fonds inscrit en recettes dans le projet TEPCV.

Les dépenses relatives à l'APA nécessiteraient une augmentation de 5,40 % de crédits, ce qui représenterait 1,458 M€, soit une enveloppe de 28,460 M€. Cette hausse prend en compte l'impact de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement – loi évoquée ce matin au travers du vœu déposé par M^{me} BUNLON –, notamment la revalorisation des plafonds des plans d'aide GIR 1 et 2, la diminution du reste à charge par la baisse du ticket modérateur et l'aide forfaitaire aux aidants. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2,54 % de 2014 à 2015 et il en sera probablement de même en 2016.

Les dépenses relatives au RSA nécessiteraient une augmentation de 13,06 % de crédits, ce qui représenterait 1,867 M€, soit une enveloppe de 16,169 M€. En 2016, rappelons que les inscriptions budgétaires devraient correspondre à 13 mois d'allocations, suite au report de paiement à janvier 2016 du montant dû en décembre 2015.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation régulière, soit de 1,91 % entre 2014 et 2015. Les perspectives de croissance économique laissent à penser que le nombre d'allocataires ne devrait pas diminuer en 2016, au contraire.

Les dépenses relatives à la PCH et à l'ACTP, qui nécessiteraient une hausse des crédits de 2,4 %, correspondant à 0,096 M€, représenteraient 4,066 M€.

En conclusion sur cette rubrique de l'action sociale, le montant global des trois AIS s'élèverait à 48,696 M€, soit 51,5% du budget d'action sociale et 26,4% des dépenses de fonctionnement prévisionnelles du Conseil départemental de la Creuse.

Le tableau qui suit dans le rapport illustre la progression de ces trois allocations individuelles de solidarité. Je précise que, sur la ligne RSA, s'il est fait état d'un montant de 12,880 M€ en 2015 et de 16,169 M€ en 2016, il convient de rappeler que 1,2 M€ a été à paiement sur l'année 2016.

Mes chers collègues, sur ce chapitre de l'action sociale, souhaitez-vous des précisions ou auriez-vous des remarques à formuler ?

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Il s'agit d'une remarque sur les dépenses relatives à l'enfance et à la famille.

Vous avez parlé, ce dont nous nous étions déjà inquiétés, d'une augmentation des mesures, notamment des placements et des mesures d'aides éducatives en milieu ouvert, souvent effectuées par nos services. Pour ma part, je m'interroge aussi sur un autre organisme, la PJJ, qui pourrait également exercer des mesures et qui dépend du Ministère de la Justice. Peut-être conviendrait-il d'y travailler, même si ce dernier est assez sinistré !

Vous envisagez, en termes de dépenses, 12,739 M€, alors que 13,190 M€ étaient inscrits l'an dernier. Je me pose donc vraiment des questions car compte tenu des mesures et des placements supplémentaires, nos agents seront nettement plus mobilisés sur leurs interventions.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – En fait, madame GALBRUN, lors de la DM 3, nous avons décidé de reporter le paiement dû au titre du mois de décembre des allocations RSA et d'en affecter le montant à la fois sur la PCH et donc les personnes en situation de handicap et sur les mesures concernant l'enfance. Cette inscription correspond donc aux dépenses affectées dans le cadre du budget primitif, de la DM 1 et de la DM 2, la DM 3 étant exclue, si je puis dire, puisque étaient concernés les dossiers en instance en clôture d'exercice budgétaire.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous pouvez le lire, madame GALBRUN, dans la colonne « BP + DM 2015 » du tableau annexé aux orientations budgétaires.

Par ailleurs, il m'est communiqué l'information selon laquelle la PJJ n'est, en fait, habilitée en Creuse que pour 16 mesures. Mais c'est un sujet qui nous préoccupe à divers titres et, notamment, celui des mineurs isolés étrangers.

M^{me} GALBRUN. – C'est pourquoi je me posais la question de la PJJ. Je me demande si effectivement, nous ne pourrions pas revoir, avec le tribunal de grande instance et donc le juge des enfants, ce travail sur les mesures éducatives dont il pourrait aussi se charger.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pour un petit département comme le nôtre, dont la situation n'est en rien comparable à celle de la Seine-Saint-Denis, par exemple, il est tout de même à noter

que le nombre d'accompagnements des enfants dans le cadre familial et hors cadre familial est en forte croissance ces dernières années. Il est vrai que nous souhaitons aussi nous rapprocher, mais vous faites bien d'en parler, madame GALBRUN, des services de la protection judiciaire de la jeunesse. Est-ce un phénomène de société ? Quelles en sont les raisons ? Devons-nous intervenir de façon différente auprès de ces familles ? Toutes ces questions se font écho au travers de ces chiffres.

M^{me} GALBRUN. – Il s'agit de ma part d'une suggestion de travail sur cet axe-là.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en remercie.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour compléter les éléments de réponse à l'attention de M^{me} GALBRUN, je précise que le chiffre de 400 mesures, déjà dépassé en ce début d'année 2016, concerne les actions éducatives en milieu ouvert et non les placements, même si ceux-ci sont également en évolution importante.

Oui, nous avons pensé, en effet, organiser une réunion avec les services du tribunal de grande instance et le juge des enfants afin d'avoir un dialogue avec eux car nous avons le sentiment que le nombre de placements relève d'une situation immaîtrisable. Bien que le département de la Creuse ne soit pas, à cet égard, comparable, en effet, à celui de la Seine-Saint-Denis, madame la Présidente, nous sommes tout de même interpellés par ces situations, constatant une déstructuration de la famille. Dans le sud de la Creuse, en l'occurrence dans votre canton, madame la Présidente, une situation comme nous en voyons malheureusement beaucoup nous a été signalée : il s'agissait d'un jeune enfant qui était vraiment en danger.

Il est vrai que toute cette problématique nous interpelle. Nous avons l'impression de ne plus avoir de prise dans ce domaine-là. A une perte de repères et de valeurs, s'ajoute l'éclatement de la cellule familiale, voire une déresponsabilisation des parents en raison de problèmes multiples et divers qui viennent se greffer. Nous observons et rencontrons aussi des situations de violences faites aux femmes.

Dans le futur schéma « Enfance-Famille », la mission qui sera la nôtre sera de savoir quelles mesures préventives nous devons mettre en place pour essayer d'anticiper et d'accompagner ces situations familiales qui, je l'ai souvent dit, interpellent. Autant la problématique des personnes âgées et des personnes handicapées est bien mesurée et évaluée, autant celle relative à l'enfance et à la famille m'interpelle vivement et je ne suis pas le seul ! Dans ce futur schéma, notre travail consistera à proposer des mesures pour anticiper ces situations, avec des problèmes tendant à glisser dangereusement. Malheureusement, l'enfance en danger existe aussi en Creuse.

Nous sommes donc dans une situation d'alerte. Rencontrer les services du tribunal et le juge des enfants me paraît être une initiative positive, ne serait-ce que pour avoir un

échange sur ce qu'évoquait M^{me} GALBRUN et voir comme nous pourrions travailler, même si la décision appartient au juge, bien évidemment.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de cet échange, madame GALBRUN et monsieur MORANÇAIS.

Nous poursuivons par les dépenses prévisionnelles concernant le SDIS, le service départemental d'incendie et de secours. Je serai assez brève, vous laissant le soin, monsieur LABAR, Président du SDIS, de nous donner quelques explications sur la situation telle que vous la découvrez, vous aussi, au fil des mois. En tout cas, nous nous rencontrons régulièrement, vous-même, M. le Premier Vice-président en charge des finances et également Vice-président du SDIS, moi-même et, à vos côtés, le Directeur du SDIS, le Colonel DELCROIX.

Le SDIS souhaiterait – et c'est un doux euphémisme que de le dire – que la contribution annuelle du Département soit majorée, au regard de ses besoins d'investissement, besoins qui ont été différés pendant plusieurs années. Nous en connaissons les raisons et nous en avons les explications.

A minima, il s'agirait d'abonder de 100 000 € la contribution 2016 par rapport à celle de 2015, laquelle serait donc de 6 M€, contre 5,9 M€ en 2015. C'est là une proposition que je vous soumetts, mais bien d'autres peuvent être débattues. Certes, si nous trouvions les moyens d'inscrire 7 M€ de dépenses pour le SDIS dès cette année 2016, nous serions très forts et certainement très appréciés par les pompiers et la population !

La parole est à M. LABAR.

M. LABAR. – Madame la Présidente, chers collègues, bien sûr que tout Président de SDIS digne de ce nom ne peut accueillir que favorablement une telle proposition ! Si tel était le cas, les pompiers de la Creuse vous en seraient reconnaissants, ainsi qu'à travers eux, tous les citoyens creusois également.

Certes, ce serait un signe fort pour le SDIS, mais, et vous vous doutez bien qu'il y a un « mais », ce ne serait malheureusement qu'un signe. Sachez que cet abondement proposé de 100 000 € correspond à peu de chose près uniquement à l'évolution annuelle de la masse salariale du service départemental. Pour ceux qui auraient une mauvaise interprétation, je précise que ce n'est une augmentation que de 2,5 % comme dans beaucoup d'autres services et qu'il ne s'agit que d'augmentations statutaires. Je n'ai pour ainsi dire pas de contractuels.

Comme je vous l'avais dit l'année dernière, voilà plus de trois ans que le Service départemental d'incendie et de secours est au pain sec et à l'eau. Autrement dit, à part quelques saupoudrages, plus aucun investissement n'est engagé depuis cette période. Or, tout le monde sait qu'une collectivité sans investissements va dans le mur !

S'agissant du mur précisément, il en a été largement question et, à mon tour, je vais vous parler du mien car, mes chers collègues, je suis devant ce mur. Je n'insisterai pas sur ce qui n'a pas été fait ou sur ce qui aurait dû être fait, mais en attendant, le constat est celui-ci et, moi, j'hérite d'une situation alarmante.

Vous le savez tous ou vous allez l'apprendre, le parc de véhicules, d'une moyenne d'âge de 14 ans, est plus que vieillissant. Un SDACRE a été signé en 2014 avec la Préfecture et à l'heure actuelle, je suis incapable de le respecter. En termes immobiliers, ce sont plus que des urgences. A peine arrivé à la présidence, il me fallait régler d'un coup de baguette magique des problèmes bâtimentaires datant de plusieurs années.

Madame GALBRUN, si les moyens ne me sont pas donnés, ne venez pas me voir pour votre caserne qui, il est vrai pourtant, est tellement désuète qu'elle en a les murs qui s'écartent !

Madame JOUANNETAUD, je sais que la caserne de BOURGANEUF est tellement moderne que n'ayant même pas de vestiaires, les pompiers se changent derrière les véhicules, dans les gaz d'échappement !

M^{me} JOUANNETAUD. – Et les femmes, surtout !

M. LABAR. – Les femmes n'ont évidemment pas de vestiaires féminins !

Monsieur DUMONTANT, la caserne d'AUBUSSON a tellement de valeur que M. le maire, s'il le pouvait, me l'emballerait avec un beau nœud rouge afin de s'en débarrasser et d'en avoir une nouvelle !

Voilà quelques exemples et la liste n'est pas exhaustive.

« Qu'avez-vous fait ? », me direz-vous. Sans aucune connotation de vantardise, depuis que je suis arrivé, nous avons mis en place un logiciel pour la gestion des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, ce qui engendre une automatisation des règlements et une lisibilité des activités soumises à paiement. Le suivi rigoureux de l'activité de ces mêmes volontaires a permis la radiation des agents « fantômes » qui n'intervenaient pas.

Ce sont toutes ces PFR, ces primes de fidélité et de reconnaissance, qui ne sont pas versées. Faites le calcul, s'agissant d'une centaine à 376 € !

Nous avons gelé l'engagement de deux sapeurs-pompiers professionnels par an, comme il a été voté en 2014.

La masse salariale que j'évoquais précédemment est dimensionnée au plus juste. Je n'ai pas de directeur adjoint, pas de médecin chef titulaire, pas de chef de service RH, pas de chef de service comptabilité ! Je n'ai qu'un cadre A et les 12 personnels administratifs techniques tiennent des postes au niveau du centre de transmission de l'alerte, alors que ce devrait être des professionnels ! Un pôle logistique a été créé pour éviter tous les allers et venues inutiles entre les casernes et l'état-major. Des pistes de mutualisation sur la téléphonie, l'informatique, Antarès, les carburants, les pneumatiques, les services de lavage et ainsi de suite sont approfondies avec le Département ou la Préfecture. J'en arrête là !

Je tenais juste à vous démontrer que nous allons vite arriver au maximum de ce que nous pouvons faire en interne en termes d'économies, même si tout est perfectible.

Je sais, madame la Présidente, que j'ai la malchance d'être arrivé à une période où s'additionnent un historique et une situation budgétaire départementale carentielle. Mais il va falloir hiérarchiser les priorités, comme nous le répétons sans cesse, et faire des choix.

Depuis les catastrophes de l'année dernière, tous les intervenants divers et variés dans le domaine de la sécurité ont été investis d'une considération et d'une importance tout autre. Mais il va falloir leur donner des moyens et pas uniquement de la reconnaissance.

En résumé, chers collègues, il va falloir savoir ce que vous voulez faire de votre service départemental d'incendie et de secours : où vous le laissez mourir à petit feu - excusez le jeu de mots ! -, ou vous l'aider à redevenir ce qu'il devait être voilà plusieurs années : un service de sécurité à la hauteur de ses responsabilités, et ce dans le strict souci du bien-être et de la protection des Creusois.

Sachez, chers collègues, que si le Département ne prend pas conscience de la situation humaine et financière du SDIS et ne fait pas les bons choix, je vous aurais prévenus !

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – C'est nous qui vous remercions, monsieur le Président du SDIS.

Ne souhaitant pas m'avancer, me permettez-vous d'adjoindre aux documents qui seront remis aux élus de la première commission, en particulier, mais aussi à ceux qui n'en sont pas membres et qui pourront travailler à partir de ce document des orientations budgétaires, celui que vous m'avez transmis : « Plan d'investissement prospectif » ?

M. LABAR. – Oui, je vous en prie.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce document, dans lequel figure plusieurs pistes, est extrêmement explicite. Il y est fait part de trois propositions, avec la participation du Conseil départemental.

Si nous avons pris un « premier pré-engagement » quant à cet abondement de 100 000 € supplémentaires pour cette année 2016, il va sans dire, mes chers collègues, que c'est une goutte d'eau, en tout cas en termes de prospective, s'agissant des investissements. Bâtiments et matériels appellent nécessairement des subventions d'un montant nettement supérieur dans les années à venir, et ce jusqu'en 2010, n'est-ce pas, monsieur LABAR ?

M. LABAR. – Si c'est possible, dans les cinq années qui suivent ! En tout cas, même avec cet abondement de 100 000 € que nous pourrions décider, ne serait-ce qu'en fonctionnement, dans deux ans, je serai dans le mur, celui-là même dont j'ai parlé à l'instant !

La mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel suppose, pour que ce soit explicite, d'examiner les chiffres que je ne vais pas là vous citer. Il nous faudra donc les examiner dans le cadre de cette commission.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je pourrais donc transmettre ledit document ?

M. LABAR. – Tout à fait.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Très bien.

C'est vraiment sans aucune ironie que je disais tout à l'heure que si nous trouvions ensemble les moyens d'inscrire 7 M€ de dépenses pour le SDIS, au lieu de 6 M€, la situation serait idyllique ! Ce sont aussi des considérations sur lesquelles nous devons nous positionner. Quel est le niveau de choix que nous allons devoir faire pour, comme vous le disiez, monsieur LABAR, répondre aux objectifs prioritaires des citoyens de ce département.

M. LABAR. – Je conclus juste en vous parlant de dimension humaine, mais peut-être avez-vous connaissance, par ce que vous lisez ou entendez, de ce qui se passe dans d'autres départements. En tout cas, c'est bien beau de remettre des médailles aux pompiers en guise de remerciements, mais il faut prendre conscience de la situation qui est la leur tant il leur est demandé. Il est vrai qu'un nouveau Directeur est arrivé en même temps qu'un nouveau Président, mais voilà trois ans que ces hommes et ces femmes ont à connaître de cette lourde situation, celle que je vous ai décrite, sans toutefois avoir été exhaustif.

Depuis un an, il leur est demandé de balayer les couloirs de leurs services. Maintenant, ils sont dans l'attente d'un retour. Je ne pourrais toujours célébrer la Sainte-Barbe avec de beaux discours, et vous non plus d'ailleurs, si les choix qui sont à faire ne le sont pas !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Mon intervention vise simplement à étayer quelques pistes sur les possibilités quant au budget futur du SDIS.

Nous parlons depuis ce matin de la reconfiguration des communautés de communes, avec des périmètres qui vont évoluer dans les semaines et les mois à venir. Concernant la contribution portée par le Conseil départemental, ainsi que celle portée par les communautés de communes ou les communes, des réflexions méritent peut-être d'être menées – et je serai le premier à être autour de la table – sur un rééquilibrage au niveau de la contribution des dites collectivités sur l'assiette globale, et ce avec le Conseil départemental. C'est une piste et je me contente d'ouvrir le débat.

Comme le Président du SDIS l'a clairement évoqué, il en va aujourd'hui de la sécurité des Creusoises et des Creusois. Sachant que la moyenne d'âge des véhicules est de 14 ans, à un moment donné il faudra se poser des questions !

Au sujet des bâtiments, des réflexions sont également en cours, en particulier celle d'une cession à titre onéreux ou gratuit au SDIS de la part des collectivités propriétaires des bâtiments, sans parler des multiples et considérables travaux à y réaliser. C'est là un sujet que le Président du SDIS serait plus à même que moi d'évoquer.

Il y a donc des réflexions et des pistes. Après, il faut se mettre autour de la table et savoir ce que l'on veut faire réellement du SDIS et de la sécurité des Creusoises et des Creusois.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture. – Je me permets d'ajouter un mot aux propos tenus à l'instant par M. FOULON.

Il est vrai que les pompiers sont aujourd'hui assez exaspérés dans certains centres de secours au vu de l'état des casernements. C'est une véritable inquiétude et je la partage doublement. Ce sont souvent des casernements qui appartiennent aux collectivités, en l'occurrence aux communes, et c'est pourquoi il conviendra peut-être, avec les intercommunalités, de considérer la question différemment.

Entre la vétusté des casernes, l'achat d'équipements de protection individuelle, l'état des véhicules qui, pour la plupart, sont au bout du rouleau, même si cette année, quelques VSAB ont été acquis, la situation est celle dont a fait part le Président du SDIS. Cet abondement proposé de 100 000 € pour 2016 ne permettra que d'assurer le fonctionnement.

Je ne crois pas qu'il sera possible d'assumer le nouveau schéma départemental mis en place par l'Etat si nous ne revoyons pas notre budget à la hausse. Or nous savons tous combien il est difficile aujourd'hui d'envisager un budget à la hausse ! En tout état de cause, les sapeurs-pompiers subissent cette situation. Tandis que se posent déjà des problèmes de recrutement et alors qu'il est difficile de trouver des sapeurs-pompiers volontaires, si de surcroît, ne sont pas mis à leur disposition des casernements dignes de ce nom, ce sera doublement compliqué de trouver des sapeurs-pompiers, ne serait-ce également que pour les former.

C'est une considération aujourd'hui à prendre en compte et il va falloir à tout prix trouver des pistes pour pouvoir éventuellement mettre les casernements à disposition du SDIS, quitte à envisager des travaux. J'entends bien le Préfet selon lequel il serait possible de mobiliser de la DETR si les communes portent les projets de réhabilitation des casernes, mais il n'est pas logique non plus que ces investissements soient portés par le SDIS, alors qu'il n'est pas propriétaire des bâtiments. Il est vrai que c'est là une problématique.

Le discours du Président du SDIS est aujourd'hui alarmant et il a eu tout à fait raison de nous faire part des problématiques rencontrées. Il s'est notamment référé à la caserne de LA SOUTERRAINE que je connais bien aussi et qui fait effectivement l'objet de maints problèmes dont nous entendons parler à chaque Sainte-Barbe depuis deux ans. Tôt ou tard, les sapeurs-pompiers sostraniens, pour ne citer qu'eux, vont réagir, et ce sera alors à nous de trouver des solutions pour le budget du SDIS, afin de leur permettre d'intervenir dans

des conditions dignes de ce nom. En tout cas, la problématique est réelle et il nous faut vraiment la prendre en compte.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, messieurs, de votre contribution à cette discussion.

Il s'agit donc d'une proposition d'inscription de dépenses de 6 M€, mais si nous pouvons faire mieux, il ne faudra pas que nous nous en privions.

Venons-en maintenant au fonctionnement des services.

La dépense qui, en 2016, s'établirait à 3,650 M€ regroupe l'ensemble des charges de fonctionnement relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles appartenant ou loués par le Département, à la gestion du parc automobile, à l'achat de fournitures, à la reprographie, aux vêtements de travail et à la maintenance des matériels, téléphonie, photocopieurs, etc.

En ce qui concerne les collèges, les crédits destinés à la participation à leur fonctionnement sont évalués à 2 M€. Chaque année, le Département alloue aux collèges publics des crédits pour assurer leur fonctionnement courant. A cet effet, l'enveloppe globale des crédits de fonctionnement se décompose en trois niveaux : des dotations globales de fonctionnement, notamment pour financer les charges de viabilisation, les contrats d'entretien, les différentes fournitures et la pédagogie, des crédits réservés aux urgences et aux besoins ponctuels au fil de l'année, ainsi que des subventions spécifiques pour l'éducation physique et sportive.

Au titre de la voirie, les besoins en crédits seraient, *a minima*, à hauteur de 5,7 M€. Je dis *a minima* car si nous écoutions les services, nous pourrions en ajouter bien d'autres ! Il s'agit de faire face à la mise en œuvre des plans d'intervention pour la végétation et pour le service hivernal, à la sécurité et à l'entretien global du réseau routier départemental. Je précise que nous sommes bien là dans le volet fonctionnement et qu'il s'agit bien de travaux d'entretien courant.

Il est usuel, en fonction des conditions hivernales réellement rencontrées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque année, de répartir les crédits non consommés au titre de la viabilité hivernale à ceux nécessaires à l'entretien courant : points-à-temps, enduits, fossés, etc. Croisons les doigts, sachant que nous sommes fin février ! Nous pouvons estimer en effet que le taux de dépenses a été relativement inférieur en raison des bonnes conditions climatiques de ce doux hiver.

Mais il faut savoir que la collectivité en est déjà rendue à réaliser un certain nombre d'opérations d'entretien courant sur la voirie, entre les routes qui se fissurent, les fossés qui se bouchent et l'eau qui se s'évacue pas, bref tout ce qui occasionne des dégradations rapides. Sans ces opérations d'entretien, nous serions conduits à revoir la voirie dans son ensemble. Tous ces besoins en termes de financement d'entretien courant sont, en partie, la résultante des économies faites par la collectivité lors des hivers cléments. Vous voyez ce que je veux dire : nous sommes déjà à un niveau extrêmement ténu sur ces dépenses de fonctionnement concernant l'entretien de notre voirie départementale.

S'agissant des transports, je vous rappelle que cette compétence est transférée aux Régions et que l'effectivité de cette compétence au titre des transports scolaires est prévue au 1^{er} janvier 2017.

Pour l'exercice 2016, nous avons inscrit une dépense de 10,763 M€ dont 7,2 M€ sont affectés aux transports scolaires effectués dans le cadre de marchés publics.

Au titre de ses compétences obligatoires, le Conseil départemental assume le transport scolaire de 117 élèves relevant de la MDPH. Les frais pour transport de ces élèves vont probablement augmenter en 2016 par la hausse du nombre d'enfants pris en charge. Cette dépense est évaluée à 0,9 M€ en 2016. Alors que j'examinais les chiffres la semaine dernière, je constatais une croissance exponentielle et absolument pas proportionnelle entre le nombre d'élèves pris en charge et le coût de ces transports. Il nous faudra donc y regarder de plus près car c'est assez interpellant.

Le nouveau schéma des transports interurbains TransCreuse, 2015-2025, prévoit la mise en accessibilité totale aux personnes à mobilité réduite des autocars affectés sur le réseau départemental. Pour 2016, le coût s'élève à 1,7 M€.

J'en viens aux autres dépenses de fonctionnement.

Les crédits destinés aux participations et subventions sont évalués à 9,176 M€. Toutes les dépenses qui n'ont pas été individualisées dans les rubriques développées précédemment ont été regroupées sur cette ligne et incluent le financement de l'ADRT pour 0,984 M€, les subventions aux divers organismes et associations pour 3,190 M€, les frais de fonctionnement des services culturels pour 0,396 M€ et l'ensemble des participations pour 3,148 M€. Les organismes concernés sont, entre autres, le Conservatoire Emile-Goué, le Laboratoire départemental d'Analyses, la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, le Syndicat mixte de Crozant, le Syndicat mixte du Lac de Vassivière, le Syndicat mixte de l'aérodrome Montluçon-Guéret, le PNR Millevaches, le GIP « Traces de Pas », le SMIPAC, DORSAL, le CAUE, le GIP MDPH, etc.

Mes chers collègues, auriez-vous des questions sur ces dernières rubriques évoquées ?

La parole est à M^{me} GUILLEMOT.

M^{me} GUILLEMOT. – Madame la Présidente, il est inscrit dans le rapport afférent au débat des orientations budgétaires 2 M€ en dépenses de fonctionnement pour les collègues, montant que nous ne retrouvons pas dans les tableaux qui nous ont été remis. Le document modificatif fait état de 1,956 M€.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, le chiffre figurant dans les tableaux est de 1,956 M€, montant que nous avons arrondi à 2 M€. Il s'agit de se fonder sur les chiffres figurant dans les tableaux, colonne « orientations budgétaires 2016 ».

En tout cas, merci de me l'avoir fait remarquer !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je profite de l'allusion aux participations diverses pour soulever de nouveau la question que je posais ce matin, quant à savoir ce que vous souhaitez pour le Laboratoire d'AJAIN.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La question que vous me posiez se rapportait à la direction du Laboratoire, n'est-ce pas ?

M. LEGER. – Oui, entre autres.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Au cours de différentes rencontres de façon générale, globale et parfois plus individuelle, nous avons eu un certain nombre de contacts avec les agents qui travaillent au Laboratoire et les responsables de la direction. Chacun n'a pas évidemment la même vision, mais ceux-ci nous ont fait part d'énormes problématiques, pour ne pas dire de nombreuses tensions qui règnent depuis longtemps déjà.

Partant de là, nous avons essayé de mettre en perspective des solutions adaptées, au moins pour que ces tensions ne perdurent pas et afin que les agents soient heureux d'aller travailler le matin car pour certains, c'est, semble-t-il, assez compliqué, d'après ce qui nous a été dit. Nous avons entendu aussi les représentants des agents qui travaillent au Laboratoire, en particulier les syndicats.

Nous avons donc essayé de travailler sur une piste qui permettrait d'apporter des améliorations en termes de conditions de travail. Tel est notre objectif premier.

Je précise que le Directeur général adjoint, M. CARRE, était contractuel au sein de notre collectivité et disons qu'il pouvait être contesté en termes de management sur l'établissement. Je vous rappellerai qu'il occupait cette mission dans le cadre d'un 0,5 équivalent temps plein. Il était donc à 50 % DGA sur le pôle DV et Directeur adjoint du Laboratoire. Nous n'avons pas souhaité lui renouveler son contrat et nous étions donc dans une posture de recrutement, toujours sur un 50 % profil direction, mais profil management. Nous étions donc sur cette piste-là, mais vous savez qu'il n'est pas toujours aisé de recruter un candidat qualifié sur un demi-poste.

Lors de rencontres avec nos homologues du Conseil départemental de la Haute-Vienne, nous avons évoqué nos laboratoires et les diverses problématiques que nous y rencontrons, d'autant que voilà quelques mois, nous avons pu négocier une entrée différée dans le groupement d'intérêt public, le GIP Massif central, travaux que vous aviez menés, dans lequel le Laboratoire du département de la Creuse allait fonctionner avec les six départements voisins, mais pas la Haute-Vienne. Nous avons bien fait d'être prudents et de demander ce délai supplémentaire pour intégrer ledit GIP puisqu'il est confronté à un certain nombre de difficultés. Vulgairement, je dirai qu'il a du plomb dans l'aile. En effet, les choses ne se feront probablement pas comme les Conseils départementaux qui s'étaient engagés dans cette voie de regroupement et de coordination l'avaient envisagé. En tout cas, pour en avoir

discuté aussi vendredi avec le Président de la Haute-Vienne, M. LEBLOIS, la Corrèze n'intégrera pas le GIP.

Un point nous rassure dans la position que nous avons décidé d'adopter : finalement, si les choses se concrétisent, nous aurions toujours un demi-poste sur le Laboratoire de la Creuse et cette personne serait aussi en mi-temps partagé à la direction du Laboratoire départemental de la Haute-Vienne, alors que dans le groupement d'intérêt public, il y aurait eu un directeur pour six ou sept laboratoires.

Cette posture, ce choix rassure les agents qui travaillent au Laboratoire départemental d'Analyses de la Creuse. Nous ne nous privons pas non plus de nous dire que nous l'évaluerons, afin de savoir si cette solution est la bonne. Il s'agit, en tout cas, d'être en veille sur le déroulement des choses à venir avec le nouveau positionnement de ce nouveau directeur lorsqu'il sera arrivé à AJAIN.

Ai-je répondu de façon suffisamment précise à votre interrogation ?

M. LEGER. – Oui, vous avez été très précise sur cette codirection ou direction commune avec la Haute-Vienne.

Vous vous doutez bien que si je pose la question, c'est aussi fort de tout ce que j'ai entendu ici pendant des années lorsque vous étiez dans les rangs de l'opposition. Je me souviens de l'intervention d'un certain Conseiller général qui, dirons-nous, avait une certaine distance vis-à-vis du fonctionnement du Laboratoire. Je voulais donc savoir si vous entendiez maintenir le Laboratoire dans le giron public ou si déjà, d'autres réflexions vous caressaient l'esprit.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Quel genre de réflexions ? Dites-le moi, car depuis ce matin, c'est la deuxième fois que vous avez l'air de penser à ma place !

M. LEGER. – Pour être très précis, nous nous souvenons avoir entendu des interventions très dures sur ce coûtait le Laboratoire à la collectivité. Nous pouvions donc alors penser que certains pouvaient être tentés de laisser glisser petit à petit l'activité du Laboratoire vers le privé.

Vous me rassurez donc et votre sourire veut sans doute dire que non, ce genre de considération ne vous a pas traversé l'esprit, n'est-ce pas ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je réfléchis... En fait, vous me parlez d'un Conseiller général...

M. LEGER. – Lequel n'est plus là !

M^{me} LA PRESIDENTE.... qui ne l'est plus, n'est-ce pas ?

M. LEGER. – Voilà !

M. FOULON. – Il ne faut pas prononcer son nom ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ne serait-il plus que l'ombre de lui-même ? En tout cas, il est très amusant de constater que sa présence a marqué cette assemblée et que son absence la marque encore ! (*Sourires.*) Pardonnez-moi, je vous taquine.

Le Laboratoire départemental d'Analyses est l'objet d'un budget annexe de la collectivité. Je ne pense pas que dans les orientations budgétaires, il soit fait proposition d'autres choses. Voilà !

Il s'agit bien, avant tout, de redonner engouement aux agents du Laboratoire qui effectuent un excellent travail. M. SIMONNET vous en parlerait mieux que moi, mais les résultats du Laboratoire sont aussi malheureusement la résultante des différentes crises agricoles qui se sont produites ces derniers mois. Je pense notamment à la FCO qui a donné plus d'analyses à réaliser par notre Laboratoire. En tout cas, nous avons toutes les raisons de penser qu'il est extrêmement efficient, que sa pertinence est avérée d'année en année et peut-être encore plus à présent. A nous de faire en sorte qu'il soit en position forte aussi et voilà peut-être pourquoi la Corrèze est en train de changer sa façon de voir les choses. Aujourd'hui, nous sommes dans une grande Région tournée vers Limoges, Poitiers et Bordeaux et non pas vers le Massif central. C'est ainsi !

Le mariage d'intérêt ou de raison – peu importe ! – sur ce GIP Massif central, qui était aussi l'un des grands questionnements des agents du Laboratoire d'AJAIN, nous fait entrevoir que nous serions peut-être sur d'autres perspectives avec la Haute-Vienne et - pourquoi pas ? - avec la Corrèze. Je dis bien « peut-être » ! En tout cas, nous en sommes aujourd'hui à la recherche d'une direction management qui est l'opportunité de travailler avec nos voisins de la Haute-Vienne.

M. GAUDIN me rappelle l'information selon laquelle la loi NOTRe conforte les laboratoires départementaux. En revanche, vous oubliez de dire, monsieur GAUDIN, qu'il n'en est rien dans l'intérêt et les objectifs que nous avons à assumer en termes de financements ! (*Sourires.*)

La parole est à M^{me} MARTIN.

M^{me} MARTIN. – Madame la Présidente, vous nous avez apporté des éclairages sur la nouvelle direction de cet équipement. Vous nous parlez d'un poste qui serait commun avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne. S'agit-il simplement d'une mutualisation en termes de management ou d'une mutualisation concernant l'ensemble des activités des laboratoires Haute-Vienne et Creuse ?

Par ailleurs, je souhaiterais si c'était possible que nous soyons, Philippe BAYOL et moi-même, en tant que Conseillers départementaux sur le territoire d'AJAIN, associés, pour le moins informés au fil des avancées de ce dossier. Je réitère donc cette demande.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je reste toujours très prudente sur l'évolution possible des choses. Pour moi, il s'agit bien d'un directeur qui travaillera à 50 % de son temps pour le Laboratoire de la Haute-Vienne et à 50 % pour le Laboratoire de la Creuse. Aujourd'hui, nous en sommes là et je l'ai encore rappelé dernièrement à M. LEBLOIS. Mais nous ne négligeons absolument pas – et je pense à ce que disait M. LABAR tout à l'heure – toutes les pistes qui pourraient être envisagées en termes de recherche de mutualisation, notamment, mais sans entrer dans le détail, sur les commandes de réactifs.

Nous en sommes à cette seconde phase des intérêts que nous pourrions avoir sur des choses simples qui nous permettraient de réaliser aussi des économies d'échelle. Mais ce sont là sur des perspectives très basiques et très techniques. Eventuellement, pourquoi ne pas envisager aussi, pour répondre à un certain nombre de marchés à venir, un groupement d'offres ? Nous n'allons pas non plus nous priver d'étudier également ces pistes-là.

Mais je le souligne une nouvelle fois, l'objectif premier est aujourd'hui de remettre un peu de paix et de sérénité dans l'organisation quotidienne du travail de nos agents au sein du Laboratoire.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je souhaiterais vous poser une question, madame la Présidente, qui concerne également, bien entendu, M. le Vice-président en charge des finances : de quelle manière a été évalué l'ensemble des participations destinées aux organismes extérieurs, tels que le Conservatoire Emile-Goué ou la Cité de la Tapisserie, que finance le Conseil départemental ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pour un certain nombre de participations ou subventions, mais le sujet a été aussi évoqué ce matin, des conventions pluriannuelles d'objectifs ou des conventions statutaires nous lient, nous Conseil départemental de la Creuse, à un certain nombre de syndicats. Je cite l'exemple, parmi bien d'autres, du syndicat qui gère la Cité de la Tapisserie.

Dans ces conventions, il est inscrit la plupart du temps une somme, voire des sommes qui peuvent être fixées en fonction d'un certain nombre de critères, sous réserve – et j'ouvre d'emblée la fenêtre – d'inscriptions budgétaires des crédits nécessaires, comme je l'ai indiqué dernièrement en Comité syndical de la Cité de la Tapisserie. De mémoire et M. AVIZOU corrigera éventuellement mes propos, pour la Cité de la Tapisserie, la participation statutaire, juste celle-ci sachant que je ne parle pas des autres recettes que nous affectons au syndicat – est de 415 000 €. Nous pouvons donc, en effet, nous dire que nous avons *a minima* 415 000 € à inscrire, à condition que nous en ayons les moyens.

Ma réponse est-elle suffisamment complète, monsieur DUMONTANT ?

M. DUMONTANT. – Nous le verrons dans quelque temps ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Oui, mais nous le voyons déjà, et ce en bas de la page 95 du rapport !

D'autres questions ?...

Puisque tel n'est pas le cas, j'en viens aux intérêts de la dette et à la dotation aux amortissements.

En 2016, les intérêts de la dette et les frais financiers représenteront 2,2 M€, contre 2,632 M€ en 2015. Là aussi, souvenez-vous que nous profitons avec bonheur des taux d'intérêt qui, en ce moment, sont extrêmement bas.

La dotation aux amortissements nécessitera une inscription budgétaire de 9,652 M€. Avec le décret du 29 décembre 2015, la durée d'amortissement des subventions d'équipement passe de 15 à 30 ans. Sans ce nouveau dispositif, cette dotation aurait été de 9,912 M€.

Le total des dépenses de fonctionnement ainsi estimées a été évalué à hauteur de 184 272 299 €, sous réserve de l'erreur pointée par M^{me} GUILLEMOT puisque, au titre de la prévision de dépenses en faveur des collègues, nous avons inscrit 2 M€ dans le rapport, alors que le tableau, dans lequel les chiffres sont vérifiés, fait état de 1,956 M€.

Vous constatez, comme il est rappelé dans le rapport, la progression des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2015, sachant qu'il ne nous est pas donné de contenir l'augmentation des dépenses sociales. Il n'est pas, en effet, de notre ressort de contenir l'évolution des allocations individuelles de solidarité. En tout cas, voici, ainsi retracée, l'évolution des dépenses de fonctionnement :

- BP + DM 2012 : 175 278 537 M€
- BP + DM 2013 : 179 833 211 M€
- BP + DM 2014 : 199 314 057 M€
- BP + DM 2015 : 178 783 649 M€

En conclusion, ces orientations budgétaires font apparaître, au titre du fonctionnement, un déséquilibre entre les recettes qui s'effondrent et les dépenses qui augmentent. Le différentiel, plus qu'important, est considérable. Continuer à fonctionner comme auparavant, en particulier comme en 2015, supposerait pour nous de trouver 9 799 237 €.

Monsieur LEGER, vous nous disiez ce matin quasiment en ouverture de cette séance qu'il y avait non-débat. En effet, il ne pouvait y avoir débat dans les premières minutes de notre journée. En revanche, le voici réellement ! Je ne suis cependant pas naïve et je pense que chacun, même si les documents concernant ces orientations budgétaires vous ont été transmis voilà douze jours, a besoin encore de travailler sur les choix que nous allons devoir ou que nous pourrions faire. Telle est bien l'idée ! C'est la raison pour laquelle je proposais ces deux réunions de travail de la première commission, les 4 et 11 mars prochains. Comment atteindre, pour que cela soit le plus acceptable possible pour les Creusois, l'équilibre de cette section de fonctionnement ?

Je pourrais, si vous le souhaitiez, poursuivre par l'examen des orientations sur la section d'investissement. Mais vous comprenez que si nous avons encore une perspective d'espoir, ne serait-ce qu'une lueur dans les jours à venir, la discussion que nous pourrions engager sur cette section ne pourrait être que plus sereine. Il nous faut aujourd'hui trouver 9,8 M€ pour équilibrer notre section de fonctionnement. Si nous trouvions 10 M€ ou 12 M€, ce serait autant de moyens que nous pourrions transférer sur la section d'investissement pour poursuivre les investissements que la collectivité souhaiterait, et vous tous, mes chers collègues, mettre en œuvre dès cette année.

Souhaitez-vous débattre en cet instant ou préférez-vous que je poursuive la présentation des orientations sur la section d'investissement ?...

Vous semblez tous en rester cois, comme nous le sommes depuis des jours et des semaines...

M. FOULON. – Madame la Présidente...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous en prie, monsieur FOULON.

M. FOULON... je tiens tout de même à faire part d'une information à l'attention à l'Assemblée. L'effort qu'il serait tenté de faire cette année devra être renouvelé l'année prochaine en termes de perspectives de réduction.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Telles étaient les dires du Cabinet Klopfer, un cabinet dont nous ne sommes pas sûrs qu'il soit compétent...

M. FOULON. – Voilà !

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'espère surtout que M. Rousset ne s'adressera pas à lui, en tout cas pour réaliser des audits sur Poitou-Charentes et Limousin !

M. FOULON. – Loin de moi l'intention de plomber l'ambiance, mais il fallait tout de même le dire !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur FOULON, vous exagérez ! (*Sourires.*)

M. FOULON. – Juste un peu !

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Voici une proposition que je peux vous soumettre : réduire les frais de fonctionnement des groupes d'élus ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je crois que nous allons pouvoir présenter une multitude de petites propositions et je pense en définitive que le projet de budget pour 2016 va se bâtir ainsi, à partir de maintes petites mesures, mais je vous assure qu'il va falloir en trouver ! 9,8 M€, c'est au-delà des propositions de petites mesures des uns ou des autres. Certes, il faudra les considérer avant tout, mais vous avez conscience de ce que veut dire 9,8 M€...

Je souligne tout simplement que cet équilibre ne peut être atteint que par deux curseurs. Ce serait, d'une part, une augmentation des recettes et donc, comme je vous le disais tout à l'heure, plus de fiscalité. Le souhaitez-vous ou ne le souhaitez-vous pas ? A vous de vous déterminer ! Je vous rappelle que nous percevons un peu plus de 21 M€ de fiscalité. Voyez la mesure, le rapport entre les chiffres : 0 € / 9,8 M€... N'ayant, par ailleurs, pas d'autres marges de manœuvre sur les recettes, sauf encore à les minorer et à être insincères, comme c'est le cas, je le disais tout à l'heure, dans d'autres départements, l'autre alternative est une baisse de nos dépenses. Là, j'imagine les réactions, tout le monde regardant le bout de ses chaussures : « Mais non, nous ne pouvons pas toucher à quoi que ce soit ! Il faut continuer de même ! »... Voyez comme je suis décidément trop pessimiste !

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Madame la Présidente, en effet, l'un des rares leviers de recettes à notre disposition est l'impôt, la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je vous le dis d'emblée, aller chercher 10 M€ de fiscalité supplémentaire sur les ménages creusois, ce serait un *hold-up* insupportable. Je ne sais pas si certains dans cette assemblée peuvent proposer ou valider un tel choix qui aurait des conséquences en termes de foncier bâti sur de très nombreux propriétaires dont nous savons, et nous en revenons là à notre débat de ce matin, les ressources tout à fait limitées et faibles qui sont les leurs.

Personnellement, je suis bien évidemment opposé à une hausse démesurée de la fiscalité.

M. DUMONTANT. – Si je puis me permettre, monsieur MORANÇAIS, et je le dis au nom de tout le groupe de la Gauche, nous sommes dans la même logique que vous, celle de ne pas tomber dans une pressurisation surdimensionnée des ménages creusois. Je le dis avec toute l'humilité et toute la fermeté qui s'imposent dans cette assemblée. Ne tombons pas non plus, et j'y tiens, dans la course à l'échalote sur le sujet, si je puis me permettre !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Non, il s'agit d'une possibilité et je constate que nous sommes d'accord à cet égard.

M. DUMONTANT. – Oui, nous le sommes.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous allons tous être d'accord ! Mais moi, c'est le niveau du curseur qui m'interpelle...

Nous poursuivons, si vous le voulez bien, avec l'examen des perspectives au titre de la section d'investissement, en commençant par la présentation des recettes prévisionnelles d'investissement.

Les recettes d'investissement se composent, en premier lieu, des amortissements - dépense obligatoire en section de fonctionnement -, et de différentes dotations et divers produits, auxquels s'ajoutent des subventions d'investissement dont le FCTVA, le Fonds de compensation de la TVA, la DGE et la DDEC.

La DGE 2016, la dotation globale d'équipement, est estimée à 2,8 M€. Cette dotation est destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural. Cette recette est directement liée au taux d'exécution des travaux prévus dans le cadre du programme d'équipement rural.

La dotation départementale d'équipement des collèges, la DDEC, est figée depuis 2008 et son montant est prévu à hauteur de 0,730 M€. Cette dotation a été mise en place en 1983 pour compensation de charge de décentralisation des bâtiments dédiés à l'enseignement public. Elle doit permettre aux collectivités territoriales de financer la reconstruction, les grosses réparations et l'équipement des collèges. Il est clair que cette problématique de transfert date de voilà bien longtemps, en tout cas en termes de compensation financière !

Le FCTVA est calculé sur la base des investissements 2015. Son montant peut être évalué à 2,5 M€. Ce fonds de compensation est une dotation de l'Etat qui assure aux collectivités bénéficiaires la compensation à un taux forfaitaire de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Le nouveau taux de remboursement du FCTVA est passé de 15,761 % à 16,404 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Voilà tout de même – et enfin ! – une bonne nouvelle.

La loi de finances 2016 contient certaines dispositions qui impactent les budgets locaux, mais qui n'entreront en vigueur que l'année prochaine. S'agissant du FCTVA, une majoration est prévue, issue de l'éligibilité des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à compter des réalisations de l'exercice 2016. Ce nouveau dispositif sera pérenne – bonne nouvelle également ! –, mais la recette complémentaire sera imputée en section de fonctionnement. Comme me le rappelaient les représentants de la Fédération des bâtiments et travaux publics voilà quelques jours lorsque je les ai reçus, cette information, même si elle a été diffusée au niveau communal et intercommunal, n'a pas été encore suffisamment mise en perspective dans le cadre des recettes à venir au niveau des collectivités locales. C'est une subvention de l'ordre de 15 % ou 16 % supplémentaires pour ces collectivités, aux côtés de la DETR et autres dotations.

Les autres recettes sont estimées dans leur globalité à environ 1,910 M€, soit :

- * subventions de la Région PRIR, programme routier d'intérêt régional : 0,500 M€
- * remboursements avances forfaitaires sur bâtiments et voirie : 0,155 M€

- * subventions FNADT, CPER, TEPCV, ADEME... : 0,325 M€
- * subvention DRAC pour le solde travaux toiture Hôtel du Département : 0,230 M€
- * autres remboursements – prêts aux agents, prêts étudiants, avances remboursables aux communes... : 0,260 M€
- * participation Agence de l'Eau Loire-Bretagne, schéma départemental eau... : 0,240 M€
- * vente prévisionnelle de bâtiments : 0,200 M€

Concernant le produit des radars, la recette proposée serait de 0,740 M€

L'article 40 de la loi de finances 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques, afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

La valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le Comité des Finances Locales et appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

Par ailleurs, les amortissements s'élèvent à 9,652 M€.

Enfin, la reprise du résultat de clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 0,442 M€.

Le montant total des recettes prévisionnelles d'investissement serait donc, hors nouvel emprunt, de 18,774 M€.

J'en viens aux dépenses d'investissement.

Généralement, notre collectivité s'inscrit dans des investissements qui répondent à ses besoins propres au regard de ses compétences, les « programmes départementaux » - voirie départementale, bâtiments départementaux et collèges... -, mais aussi dans des aides à des investissements portés par d'autres collectivités, par exemple les « programmes non départementaux ».

En ce qui concerne les programmes départementaux, évoquons, d'abord, les bâtiments.

Les besoins d'investissement sont déclinés dans le schéma directeur des bâtiments départementaux, dans un rapport diagnostic de nos collèges et désormais dans l'Ad'AP, le schéma de mise en accessibilité de tous nos établissements recevant du public.

Les besoins financiers nécessaires à tous ces travaux sont évalués, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement 2016-2021, à 20,5 M€ pour les collèges et 19 M€ pour les autres bâtiments.

Pour l'année 2016, le montant des investissements pourrait s'élever à 2,3 M€.

Les principaux travaux concerneraient :

- solde des travaux de réfection de la couverture de l'Hôtel du Département : 0,150 M€
- réparations couverture du bâtiment RH en raison de quelques infiltrations d'eau : 0,115 M€
- achèvement des travaux de la Maison du Département de Bourgneuf : 1,180 M€

- début des travaux d'aménagement des nouveaux locaux UTAS à La Souterraine :	0,050 M€
- divers travaux et études dans les centres d'exploitation :	0,405 M€
- travaux bâtiments PJS et MDPH :	0,060 M€
- centre de vacances de Saint-Palais, avec la mise aux normes électriques et l'étude du devenir du site :	0,100 M€
- contrat avec prestataire pour fourniture d'énergie :	0,050 M€
- mise en accessibilité des établissements recevant du public :	
Agenda d'Accessibilité Programmée année 1 :	0,050 M€
- solde de divers travaux – UTAS de Boussac, Super-Besse... :	0,040 M€
- divers travaux de mise en conformité :	0,100 M€

Tels sont les principaux travaux, mais nous pourrions en ajouter encore bien d'autres ! Vous le savez, vous aussi qui visitez les UTAS, les UTT et les centres d'exploitation.

Concernant l'Etang des Landes, l'installation d'un moine et des travaux de réfection de la chaussée représenteraient 0,033 M€ et l'acquisition de terrains pour les espaces naturels sensibles 0,030 M€.

Au titre de la voirie, pour l'année 2016, le montant des investissements pourrait s'élever à 12 M€, probablement bien plus aussi si j'écoutais avec le plus grand intérêt les services.

En voici les propositions :

- Acquisition de matériels, achat de terrains, engazonnement, études routières :	0,160 M€
- PRID – aire de covoiturage de « Pierre-Blanche », RD 56 :	1,140 M€
- PRIR – aménagement RD 990 entre « La Clide » et la « La Séglière » :	2,000 M€
- Grosses réparations aux chaussées et traverses :	8,000 M€
- Opérations de sécurité :	0,600 M€
- Avances forfaitaires :	0,100 M€

S'agissant des collèges, pour l'année 2016, le montant des investissements pourrait s'élever à 2,360 M€.

Voici les principales opérations envisagées :

- entretien technique pour l'ensemble des collèges :	0,100 M€
- solde de la salle d'évolution et du préau du collège de Parsac :	1,180 M€
- aménagement sportif salle d'évolution du collège de Parsac :	0,020 M€
- remplacement menuiseries – collèges de Bénévent-l'Abbaye, Dun-le-Palestel, Jules Marouzeau de Guéret, Bonnat :	0,125 M€
- mise en accessibilité du collège Martin Nadaud, Ad'AP :	0,160 M€
- mises aux normes sécurité au collège de Dun-le-Palestel :	0,120 M€
- rénovation salles de sciences des collèges de Dun-Le-Palestel et Martin Nadaud :	0,200 M€
- audit énergétique dans nos collèges :	0,095 M€
- étude projet collège de La Souterraine :	0,100 M€

Cette étude du projet du collège de LA SOUTERRAINE serait lancée au cas où nous abandonnerions le projet de rénovation porté dans le cadre de la cité mixte par la Région. En tout cas, il s'agit d'une dépense tout à fait prévisionnelle qui se vérifiera ou pas dans les semaines à venir en fonction du travail que nous allons mener ensemble.

Pourraient être ajoutés, en fonction de nos capacités d'investissement, d'autres travaux, en particulier sur les salles de technologie et de sciences, dans plusieurs collèges, mais également le début de l'opération programmée de restructuration du collège de BOURGANEUF dont le montant estimé des travaux est de 3,5 M€.

Quant au collège de LA SOUTERRAINE, comme je le disais à l'instant, si l'opération de rénovation est portée dans le cadre de la cité mixte, elle le sera par la Région, et alors les dépenses afférentes seront inscrites au titre des programmes non départementaux. Si l'opération s'engage vers une construction, elle sera à la charge seule du Département ; un montant prévisionnel de 100 000 € est proposé, comme je viens d'en faire part, pour une étude d'opportunité et de faisabilité.

Les autres besoins en équipements se déclinent autour d'acquisitions de mobiliers, de matériels et de logiciels informatiques.

Concernant les autres investissements directs, pour l'année 2016, le montant des investissements pourrait s'élever à 1,1 M€.

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement pour le compte du Département, à savoir les acquisitions de matériels et mobiliers administratifs et techniques, de véhicules, de matériels informatiques et de téléphonie, de logiciels, etc.

J'en viens, dans le cadre de ces dépenses prévisionnelles d'investissement, aux programmes non départementaux.

Nous avons listé les engagements qui sont ceux de notre collectivité en 2016. C'est pourquoi j'ai tenu à vous préciser que, hors nouveaux engagements sur les programmes non départementaux, pour l'exercice 2016 les subventions d'équipement représenteraient un montant global de 7,883 M€.

Pour mémoire, les engagements sur les programmes non départementaux, non soldés au 31 décembre 2015, s'élèvent à plus de 11 M€.

Seuls sont présentés ci-dessous les crédits nécessaires au paiement des opérations antérieures à l'exercice 2016 :

- l'eau et l'assainissement :	0,650 M€
- étude schéma départemental de l'alimentation en eau potable :	0,300 M€
- l'agriculture :	0,220 M€
- l'aménagement rural – dont FDAEC 0,993 M€ :	1,160 M€
- l'économie :	0,265 M€
- le tourisme :	0,113 M€
- l'environnement :	0,155 M€
- les affaires culturelles, la BDC, les Archives et les sports :	0,170 M€
- Cité internationale de la Tapisserie :	0,967 M€
- le patrimoine :	0,316 M€
- la voirie communale et subvention bois ronds :	0,075 M€
- le logement social :	0,209 M€
- les unités de vie et maisons d'accueil :	0,138 M€
- la politique territoriale :	1,493 M€

Pour information, ces crédits afférents à la politique territoriale concernent quasiment tous des conventions territoriales précédentes. Nous ne parlons même pas des programmations qui sont en train de se mettre en place dans les nouveaux comités de concertation.

Sont présentés ci-dessous les crédits nécessaires au paiement des engagements annuels pour l'exercice 2016 :

- la domotique :	0,150 M€
- le syndicat de la Fôt :	0,011 M€
- le syndicat de l'aérodrome Montluçon-Guéret :	0,051 M€
- subvention annuelle SDEC :	0,640 M€
- le SDAN – DORSAL :	0,800 M€

Concernant le SDAN, je précise que, sur les années à venir, nous serons sur une montée en charge des investissements. Ce seront donc des crédits de paiement nécessaires d'un peu plus de 1,5 M€ chaque année.

Quant à l'amortissement du capital de la dette, les mouvements financiers seront provisionnés à hauteur de 10,5 M€, dont 10,336 M€ réservés au remboursement du capital de la dette, chiffre à mettre en parallèle aux 2 M€ d'intérêts en fonctionnement.

J'en viens au transfert entre les sections au titre de l'exercice 2016.

Telle qu'elle vous est présentée pour débat, la section de fonctionnement fait apparaître un déséquilibre de - 9 799 237 €.

Quand nous aurons atteint *a minima* l'équilibre réglementaire de la section de fonctionnement, la capacité d'autofinancement devant couvrir la dotation aux amortissements, il ne pourra pas encore être dégagé de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Nous ne pouvons pas en l'état actuel compter sur une recette d'investissement transférée par virement entre sections, sauf à obtenir un résultat prévisionnel en fonctionnement qui dépasserait le déséquilibre de 9 799 237 €.

Telle est la raison pour laquelle le tableau qui vous est présenté, page 102 du rapport, reste ouvert. En termes de prévisions 2016, le virement entre sections est égal à 0 et quid de l'emprunt ?

Telles que nous vous les présentons, les dépenses d'investissement 2016 s'établirait à un total de 37,874 M€.

Entre les prévisions de recettes d'investissement 2016 de 18,774 M€ et les prévisions de dépenses d'investissement 2016 de 37,874 M€, le différentiel est, hors emprunt, de 19,100 M€.

Là aussi, ce sont deux curseurs : investissons-nous moins ? Investissons-nous plus ? Et quel est le niveau, pour atteindre l'équilibre, du montant de l'emprunt que nous pourrions faire ?

Ces éléments étant précisés, je vous remercie d'avoir, au fil de ces pages et surtout de ces chiffres, participé, posé des questions et formulé des remarques. Il est intéressant de procéder ainsi, mais, bien entendu, le débat est ouvert. Je ne suis pas là pour le clore, ce mardi 23 février, à 16 heures. Telle n'est pas mon intention !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, vous ne voulez pas augmenter l'impôt et, M. DUMONTANT l'a précisé, vous avez bien raison. Vous ne nous dites rien sur l'emprunt que vous voulez contracter cette année. En revanche, vous nous dites qu'il va falloir faire des économies en fonctionnement et sûrement en investissement, mais nous ne savons pas lesquelles. Bref, comme je le disais ce matin et je le répète, il est bien difficile d'avoir un débat d'orientations budgétaires en l'absence de chiffres précis. Il faudra donc attendre le 5 avril pour avoir sans doute des chiffres, des propositions fixes et précises afin d'engager ce véritable débat. Vous reculez une nouvelle fois, mais il va bien falloir entrer dans le vif du sujet un jour ou l'autre.

Nous attendrons donc le compte administratif 2015 validé. Là encore, en son absence, nous parlons un peu dans le vide aujourd'hui.

Qu'il me soit tout de même permis de relever brièvement l'une de vos astuces de présentation.

Ainsi, concernant les DMTO, vous dites avoir encaissé à ce titre en 2015 6,1 M€, soit 300 000 € de plus que prévu. Cette année, vous dites attendre 6,3 M€, soit 500 000 € de plus sur deux ans.

Tout est à l'avenant. Ainsi, sur la dotation de compensation de la suppression de la taxe professionnelle, même type d'opération ! Sur 13,4 M€ reçus en 2015, vous escomptez 200 000 € de plus cette année.

En fait, contrairement aux proclamations, il y a, selon les détails de votre rapport sur le DOB, plus de recettes de fonctionnement stables ou en hausse que vous ne le dites. Mais là encore, attendons le budget primitif 2016 et le compte administratif 2015 qui nous permettront, j'imagine, d'être plus précis.

Encore un élément, la taxe d'aménagement va rapporter 300 000 € de plus par rapport à la prévision 2015.

En revanche, vous baissez la masse salariale, alors que, du fait même du GVT, elle aurait dû augmenter de 900 000 €. Nous y reviendrons sans doute à l'occasion de l'examen du budget puisque cela ne permettra pas de maintenir la même masse salariale. Vous nous direz donc quelle « coupe » dans le personnel vous envisagez.

Parallèlement, vous minez les recettes prévisionnelles d'investissement, mais c'est sans doute la loi du débat d'orientations budgétaires : on le présente comme l'on veut, me direz-vous, sauf qu'à ce jour, tous les départements n'en sont plus à ce stade car ils ont déjà adopté leur budget primitif ou sont en train de le faire. La Haute-Vienne, par exemple, a adopté son budget prévisionnel voilà deux semaines.

Par ailleurs, vous attribuez dans vos dires tous les maux au temps du RSA. Dois-je rappeler que les lois Raffarin ont transféré de l'Etat aux départements le financement et la gestion du RMI en 2004 et que le RSA a été créé dans sa forme actuelle sous l'ère Sarkozy qui a refondu le RMI initial dans le sens dénoncé hier pourtant par MORANÇAIS dans les colonnes du journal *La Montagne* !

Ensuite, et c'est de bonne guerre, vous revenez sur les baisses de dotations. Cette année, l'Etat versera 45,5 M€ pour la seule DGF. C'est tout de même le niveau le plus élevé de France par habitant. Elle est insuffisante, je vous l'accorde, et nous nous battons tous en d'autres lieux ou dans d'autres contextes pour revendiquer un meilleur sort en direction des départements.

Nous connaissons bien ce discours sur la baisse des dotations, mais très franchement, il faut que vous vous mettiez d'accord avec vos propres amis des Républicains qui, à longueur de livres – c'est à la mode en ce moment ! – annoncent dans leurs projets pour 2017 une baisse du budget de l'Etat et de la dépense publique à un niveau qui toucherait encore davantage les collectivités territoriales. Ce serait une cure, non pas de 50 Md€, mais de 100 Md€, voire 150 Md€ en fonction de ceux qui écrivent les livres.

Le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault, lui, avait reconnu en 2013 – et c'était bien la première fois qu'un gouvernement le faisait – que l'Etat n'attribuait pas la compensation nécessaire pour faire face aux dépenses d'allocations individuelles de solidarité. Le Premier Ministre, constatant, malgré ce financement supplémentaire, les difficultés des départements, avait formulé une proposition décisive. Un groupe de travail avait été créé avec l'ADF afin de déterminer s'il fallait remonter le RSA au niveau national. Cela impliquerait une dépense de l'Etat et, surtout, une négociation des ressources auxquelles les départements devraient renoncer en partie ou en totalité. Là encore est l'enjeu !

Alors, bien sûr, la Creuse ne fait pas partie des 10 départements qui bénéficient du secours exceptionnel, mais nous devons tous reprendre notre bâton de pèlerin parce que je pense que nous pouvons tous tomber d'accord pour dire qu'il est temps de réamorcer la pompe financière en direction des départements les plus fragiles. Là, nous serons à vos côtés, madame la Présidente.

Pour le reste, concernant les inscriptions budgétaires, prenez vos responsabilités ! Nous prendrons les nôtres.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison en ce qui concerne les départements les plus fragiles et je me suis risquée à m'adresser jusqu'au Président de la République lui-même pour le sensibiliser à la situation faite au département de la Creuse.

M. FOULON. – Et les parlementaires ?

M^{me} LA PRESIDENTE. – S'agissant des parlementaires, c'est fait et quant au Premier Ministre, c'est en cours et le Préfet l'a saisi aussi.

Concernant le compte administratif 2015 dont nous parlions tout à l'heure avec M^{me} GUILLEMOT, c'est, en effet, un élément important. Notre Directrice des Finances et du Budget me dit qu'il sera prêt et transmissible pour la première réunion de la commission, celle du 4 mars, à laquelle je vous invite et dont vous faites partie, monsieur LEGER. Pour les membres de cette commission et tous les élus qui souhaitent y participer, ce document sera prêt. M. GAUDIN a également déjà préparé le « petit panier idéal » de l'élu de la commission « Administration générale, Personnel et Finances ». Ce sont des documents sur lesquels vous pourrez vous appuyer, comparer et vérifier les chiffres.

J'entends que nous aurions peut-être oublié quelques centaines de milliers d'euros par-ci par-là sur les recettes prévisionnelles. Pourquoi pas ? Mais je ne sais pas lire dans une boule de cristal ! Nous pouvons peut-être – et tel est tout l'enjeu, sachant qu'il en est de même chaque année des orientations, sinon des prévisions budgétaires – augmenter certaines lignes, si vous avez d'autres informations dont ne disposeraient pas nos services. Aucun souci !

Monsieur LEGER, tout en m'adressant également à tous les autres Conseillers départementaux, auriez-vous préféré que je vous présente plutôt le budget que le débat d'orientations budgétaires ? Auriez-vous souhaité que je vous présente aujourd'hui ce qu'il en sera des mois à venir ? Si oui, nous aurions pu alors, il est vrai, nous passer de cette séance. Heureusement, allais-je dire, les règles de la République nous imposent de travailler autrement !

Certes, je souriais en vous entendant dire que beaucoup de départements avaient voté leur budget car ce n'est absolument pas le cas. Pour certains, ils l'ont différé, contrairement à leurs habitudes, jusqu'après cette dernière rencontre avec le Premier Ministre.

En guise d'anecdote, et voilà pourquoi également je souriais, fait exceptionnel, la Corrèze vient d'organiser deux débats d'orientations budgétaires ! Jeudi dernier, au lieu de voter son budget prévisionnel comme il l'avait prévu, le Département a consacré sa séance à un deuxième débat d'orientations budgétaires. Il n'était pas suffisamment prêt aussi pour inscrire les choses de façon plus ou moins durable et travailler sur cette année 2016, peut-on dire de façon sereine ? Je n'en suis pas sûre !

N'oubliez pas que ceux qui ont voté leur budget l'ont fait de façon extrêmement facile et qu'il serait plus difficile de le faire en Creuse. Non, je crois que nous sommes quasiment tous dans la même situation. L'année dernière, c'était une quinzaine de départements au bord du gouffre. Cette année, ils seront trente à quarante sur les 102 départements français à l'être !

Quant à ce qui est annoncé par l'ADF, vous en parliez de façon peut-être partisane. En tout cas, je vous rappelle que le Premier Vice-président de l'ADF est le Président du Conseil départemental de l'Aude et qu'il n'est pas d'étiquette Les Républicains. Le bureau de l'ADF s'emploie à ce qu'il soit tenu compte de la situation des départements, malgré les tensions de plus en plus présentes parce que certains, dont je fais partie, trouvent que l'ADF ne va pas assez vite et n'est pas assez incisive pour trouver des réponses à apporter à leurs difficultés.

Pour en revenir à nos orientations budgétaires, le débat est réellement ouvert pour ceux qui le souhaitent, chacun d'entre vous disposant maintenant des éléments de contexte et d'estimations chiffrées. Il serait regrettable que les élus – peu importe qu'ils soient de

l'opposition ou de la majorité – n'entendent pas les choses et préfèrent attendre début avril pour seulement ce jour-là dire : « Vous n'auriez pas dû faire ceci comme cela, mais nous auriez dû procéder autrement ! » Certes, vous aurez le droit de vous y prêter, chacun d'entre vous, lors de la séance de présentation du budget, mais si vous avez déjà des pistes de réflexion, des pistes de choix, n'hésitez surtout pas à nous en faire part en première commission, par mail ou que sais-je encore ? Je vous y invite, mais très vite. Une fois que le budget sera proposé et voté, nous n'en ferons pas un deuxième en mai, un troisième en juin, etc.

Vous avez là un créneau de trois semaines et je vous invite vraiment à être dans une démarche participative, à travailler dans le cadre de nos responsabilités d'élus et à trouver comment faire face à cette situation. Les recettes ne seraient-elles pas autant en baisse, dites-vous, monsieur LEGER ? Le delta est bien là tout de même ! Admettons qu'il ne soit pas de 9,8 M€. De combien est-il ? De 9,5 M€ ? De 9,6 M€ ? En tout cas, le curseur ne passera pas de 9,8 M€ à 2 M€ sans que nous infléchissions nos politiques telles que nous les envisagions avant !

Par conséquent, à vous de voir si vous souhaitez vous tenir dans une posture politicienne ! Après tout, c'est le droit de chaque élu que vous êtes. Mais si vous entendez rester dans ce genre de posture, restez chez vous et ne venez pas travailler au Conseil départemental jusqu'à la construction de ce budget prévisionnel 2016 ! Contentez-vous de dire que rien ne va, que la fiscalité, ce n'est pas bien, que diminuer les politiques menées jusqu'à présent par le Conseil départemental, ce n'est pas bien, que de ne pas faire assez d'investissements, ce n'est pas bien, que faire trop ou pas assez d'emprunt, ce n'est pas bien, etc.

Ecoutez, mes chers collègues, je laisse, pour ma part, les deux portes grand ouvertes. Je sais faire preuve, et vous le savez très bien, de la plus grande ouverture d'esprit au profit de l'intérêt général.

Pour rebondir sur vos propos, monsieur LEGER, puisque vous parliez de tous ces candidats des Républicains qui font des tas de suggestions, je me demande si je ne devrais pas moi-même, mais je vais y réfléchir, être bientôt candidate à la primaire des Républicains pour défendre – enfin ! – les départements. *(Sourires.)*

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Monsieur LEGER, je tiens juste à vous préciser que toutes les recettes connues pour 2016 sont celles dont M^{me} la Présidente a fait état en précisant leur provenance, tels les fonds de compensation et de péréquation. Ces recettes nous ont été notifiées et sont sûres. Toutes les recettes prévisionnelles, pour leur part, ont été établies à partir du compte administratif 2015 anticipé et correspondent donc à la réalité de ce compte administratif.

Je ne vois donc pas où nous pourrions nous attendre – malheureusement, dirais-je – à d'importantes surprises quant au montant total des recettes. Je dis malheureusement car si d'autres étaient escomptées, nous ne nous en plaindrions pas !

Par ailleurs, vous pourrez apprécier, à l'examen du compte administratif, la différence avec les inscriptions budgétaires que vous, vous aviez prévues. J'ai vos propos selon lesquels ces inscriptions étaient les vôtres, et je pourrais vous citer intégralement le jour venu, si vous le souhaitez. Vous nous disiez que vous étiez d'accord à 95 % avec ce que nous vous présentions puisque tel était votre budget et que c'était donc la raison pour laquelle vous votiez la majorité des rapports. Au vu du bilan, ce n'est pas tout à fait vrai, s'agissant notamment de l'inscription à laquelle vous aviez procédé au titre des DMTO. Les recettes étaient plutôt loin de la réalité. C'est tout !

Ce qui vous est proposé là, c'est l'adaptation du compte administratif 2015 à l'exercice 2016, sauf sur les droits de mutation en raison d'une reprise constatée des transactions immobilières malheureusement pas en Creuse, mais dans les autres départements. La recette prévisionnelle au titre du fonds de péréquation des DMTO est donc augmentée en conséquence.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Cela devient une habitude de me faire dire beaucoup de choses que je n'ai pas dites !

S'agissant des quelques centaines de milliers d'euros que vous avez minorés, il est évident que ce n'est pas à la hauteur du besoin de financement. Je ne dis donc pas le contraire. Je ne dis pas non plus que le budget est facile à boucler. Je dis même tout le contraire.

Madame la Présidente, vous dites à l'opposition : « Faites-nous des propositions », mais je vous renvoie la politesse : étant la majorité, faites-nous – enfin ! – des propositions. C'est la première fois que nous avons un débat d'orientations budgétaires sans chiffres précis, en particulier en face de la colonne « emprunt ». Nous aurions pu au moins nous fonder sur une base, celle de l'analyse Klopfer pour qu'elle ait réellement servi à quelque chose. Nous aurions pu partir de différents scénarios, tel le levier fiscal ou la réduction de tels ou tels frais, et alors, oui, nous aurions pu débattre. Mais là, c'est le vide.

En tout cas, je vois bien la ficelle et tout le monde l'a bien compris depuis ce matin. Que voulez-vous faire dire à votre opposition ? Qu'il faudrait augmenter de 30 % l'impôt ? Qu'il faudrait faire un emprunt de 20 M€ ? Qu'il faudrait diminuer les charges de personnel de 20 M€ ? Est-ce cela que vous auriez voulu nous faire dire aujourd'hui pour que l'on tombe dans le piège ? Telle n'est pas notre façon de voir les choses et nous ne nous y étions pas prêtés lorsque nous étions aux responsabilités. Il faut partir des chiffres, rien que des chiffres, pour qu'ensuite, nous débattions. Il va tout de même bien falloir que nous ayons un jour ce débat et que vous nous donniez des chiffres...

M^{me} LA PRESIDENTE. – D'accord, monsieur LEGER ! Nous allons engager le débat et le poursuivre sur la section d'investissement car c'est là que c'est le plus facile. Allons-y et reprenez votre tableau ! Concernant l'emprunt, vous nous parliez l'an dernier de 12 M€, 13 M€ grand maximum. Nous, nous disions 14 M€. Nous faisons là maintenant la proposition à 14 M€. A combien faites-vous la vôtre ? A 12 M€ ? A 13 M€ ?

M. LEGER. – Nous ne discutons pas d'un montant de l'emprunt à 16 heures 30, alors que vous-même n'en avez pas parlé jusqu'à présent, sinon en termes de point d'interrogation !
(Exclamations des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'essaye de mettre en application...

M. LEGER. – Je vois où vous voulez en venir et je viens de comprendre ! Nous ne sommes pas tombés dans le piège au cours de toute la journée et vous voulez nous y faire tomber...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Pas du tout ! Au contraire !

M. LEGER... alors que la réunion se termine.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce format de débat d'orientations budgétaires est tellement inédit que justement, il n'y pas a pas de piège, bien au contraire ! C'est un débat largement ouvert.

J'aurais pu, en effet, présenter un débat d'orientations budgétaires tel que ceux proposés précédemment. Vous aurez tout de même noté que j'ai tenté, en termes de présentation, d'y apporter un peu plus de clarté et d'explications pour les nouveaux élus. J'aurais apprécié me l'entendre dire, vu le temps, mais c'est bien normal, que j'y ai consacré.

En tout cas, j'aurais pu vous soumettre cette proposition, ce que je peux encore faire – je sors juste cinq minutes et je reviens –, de vous présenter la section d'investissement, avec un niveau d'investissement diminué, un montant d'emprunt et vous dire, par exemple : « Eh bien, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux de l'opposition, voici ma proposition : nous ne ferons que 20 M€ d'investissements, programmes départementaux et non départementaux, qui seront couverts par 10 M€ d'emprunt. » Quel débat aurions-nous pu avoir ? Sinon, vous de dire : « Vous ne faites pas assez d'investissements et vous faites trop d'emprunt ! » Voilà le débat dans lequel vous souhaitiez vous inscrire ? Désolée, mais pour moi, ce n'est pas un débat !

Le vrai débat est de vous dire : « Voilà éventuellement ce dont nous aurions besoin, si nous souhaitions réaliser les investissements tels qu'ils vous ont été proposés »... Tel est le cœur du sujet, monsieur LEGER ! Ce n'est pas à moi de vous dire ce qu'il faut faire ou pas. Je vous ai présenté une liste suffisamment précise, concise, explicite d'un certain nombre de réalisations qui pourraient être envisagées en 2016. A vous de me dire, mais je m'adresse à tous les Conseillers départementaux, « Non, décalez cet investissement qui n'est pas urgent »... « Si, mettez plutôt en avant tel projet parce qu'il faudrait le réaliser tant son importance est primordiale au titre de l'année 2016 »... Voilà ce qu'est un vrai débat ! C'est le choix qui est dicté sur les objets qui se déclinent autour des propositions qui sont faites dans le document. Nous ne sommes pas sur le budget, avec des chiffres, tant, tant et tant, point barre ! Nous sommes vraiment sur des portes ouvertes pour discuter de ces programmes que nous pourrions réaliser.

Mon Dieu, comme j'aurais aimé être voilà dix ou quinze ans car alors, la question du financement en face des choix de tel ou tel investissement n'était finalement même pas de mise ! A cette époque, on était bien au-delà de tout cela !

Pour ma part, je ne sais pas comment faire fonctionner la démocratie mieux que ce que je vous propose aujourd'hui et vous dire que nous aurions besoin *a minima* de faire tant de millions d'investissements. Le delta qui manque en fonction des recettes escomptées est aujourd'hui de 19,1 M€. Voici donc la question posée à cette assemblée départementale : faisons-nous un emprunt à hauteur de 19,1 M€, si vous estimez que les investissements qui vous sont proposées ce jour, dans le cadre de ces orientations budgétaires, vous semblent être les bons choix ? Ou, me direz-vous : « Attention, rappelez-vous, l'an dernier, nous avons dit, moi-même et M. LOZACH, pas plus de 12 M€ ! La pratique que nous avons du fonctionnement de la collectivité, vu son niveau d'endettement, vous engagerait à être prudente... N'allez pas au-delà de 12 M€ ! » Eh bien, c'est simple ! Si vous m'aviez tenu un tel propos aujourd'hui, je vous aurais répondu peut-être oui, mais ayant réfléchi avec un certain nombre d'analyses financières croisées, peut-être conviendrait-il de...

Tenez, justement, pour la petite histoire, j'ai oublié de vous dire ce que j'ai appris : depuis des années et des années, ce fameux Cabinet Klopfer travaille pour le Département sur des contrats de trois ans d'analyse de la dette de la collectivité. Je ne comprends donc pas pourquoi M. LOZACH nous disait voilà quelques semaines que le Cabinet Klopfer n'était pas compétent, alors qu'il lui renouvelait régulièrement des contrats tous les trois ans ! Bref, je ferme là la parenthèse.

En tout cas, si vous me disiez qu'il ne faut pas aller au-delà de 12 M€ d'emprunt, la différence entre les 19,1 M€ et les 12 M€ d'emprunt, ce sont des investissements que nous ne pourrions pas prendre pas en considération. Voilà, c'est simple, un débat d'orientations budgétaires ! Ce sont des chiffres qui parlent, certes des approximations, mais c'est simple, sachant que, pour moi, 1 + 1 a toujours fait 2 et non pas 3, et inversement !

Comment imaginiez-vous, par exemple sur cette section d'investissement, vous positionner autrement que par le taux d'emprunt ? Je vous dis 14 M€ ; que me dites-vous ? « C'est trop » ?

M. LEGER. – Bouclez votre budget et nous verrons ensuite !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ah, oui ! D'accord ! En fait, d'un débat très ouvert, vous en faites un non-débat.

M. LEGER. – Quand l'opposition ne donne pas de chiffres, alors même qu'elle n'est pas en responsabilité, ce n'est pas bien, mais vous, en revanche, quand vous n'en donnez pas, c'est parce que vous êtes pour le débat. Ecoutez, j'essaye de comprendre...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais c'est simple à comprendre !

M. LEGER. – En fait, madame la Présidente, nous n’y arriverons pas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Parce que vous ne le souhaitez pas !

M. LEGER. – Mais si !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais non, vous ne le souhaitez pas ! C’est extrêmement facile de travailler sur ces orientations.

M. LEGER. – Nous ne pratiquerons pas la politique de la chaise vide en commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

C’est la première fois, je le répète, qu’un DOB ne s’accompagne pas de chiffres précis. Nous l’avons bien compris, nous sommes sur deux logiques différentes. Arrêtons donc ce jeu du ping-pong !

J’aurais l’impression en repartant d’ici qu’aujourd’hui, c’était la « journée des dupes ». En réalité, il s’agissait de faire apparaître un besoin de financement, de l’étaler devant tous les Creusois, sans chercher dès aujourd’hui des solutions chiffrées et précises, sans avoir une véritable intention de débat, mais seulement celle de votre part de dénoncer une opposition qui ne prendrait pas ses responsabilités. Nous en sommes arrivés là aujourd’hui et nous allons nous quitter en ayant ce sentiment, celui, oui, d’une « journée des dupes » !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Non, c’est vous qui vous enfermez de fait dans cette case-là !

Au contraire, je le redis, vous avez tous les éléments aujourd’hui pour que, ensemble, nous puissions faire les choix qui sont nécessaires. Je vous propose de venir travailler en commission...

M. LEGER. – Nous viendrons.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Alors, vous viendrez et vous aurez les éléments. Que vous ne souhaitiez pas aujourd’hui vous positionner plus avant, je le comprends parfaitement parce que vous ne disposez de ces éléments que depuis douze jours, mais ne vous enfermez pas dans cette posture, en disant : « Ah non ! Ce sont vos choix qui doivent être examinés et nous nous positionnerons pour ou contre »...

Faut-il entendre par opposition que vous ne ferez pas débat et que, quoique je vous aie proposé aujourd’hui, même si c’eût été quasiment le budget prévisionnel présenté dans un mois et demi, vous auriez dit non ? Je vous laisse donc encore la porte ouverte pour que, ensemble, nous puissions déterminer quels sont les niveaux d’acceptation tolérables sur les augmentations de recettes possibles ou sur les diminutions de dépenses possibles. Que faut-il

faire de mieux ? Vous décrire la feuille de route ? La souhaitiez-vous pour dire que vous êtes contre ? Alors, en effet, dans ce cadre-là, il n'est pas nécessaire d'organiser des débats d'orientations budgétaires.

Mais je le comprends et l'entends. Je sais que c'est compliqué, autant pour vous que pour nous. Je sais que vous êtes tous, ici au sein de cette assemblée départementale, des élus motivés par l'intérêt général, et ce dans un contexte inédit que vous-mêmes, monsieur LEGER et votre majorité d'alors, n'avez jamais connu et que nous ne nous attendions pas à connaître voilà encore quelques mois.

Je me souviens de vos propos que vous teniez voilà quelques mois devant les caméras de France 3, levant les bras et disant : « Au travail, madame la Présidente ! La solution est toute trouvée, l'Etat va nous donner 5 M€... » C'était quand, monsieur LEGER ? En octobre ? En novembre ? Si nous puissions encore y croire, j'aimerais sourire avec vous. Si l'Etat nous attribuait 5 M€ en ce début d'année 2016, nous nous entendrions tous très bien pour construire un budget à l'équilibre. Certes, ce ne serait pas un budget idéal, mais un budget qui tendrait vers ce qui est acceptable. Malheureusement, nous cherchons ces 5 M€ et je crois, mais vous le savez très bien, qu'il faut y renoncer, malgré tout ce que l'on peut imaginer.

M. LEGER. – Madame la Présidente, nous ne sommes pas dans une opposition systématique parce que là où l'on se rejoint, c'est sur le fait que l'Etat doit effectivement donner de véritables moyens aux départements. Je pourrais faire de la politique politicienne et vous dire que ce gouvernement, parce qu'il est socialiste et parce que je suis socialiste, a nécessairement raison et que la cure d'austérité est nécessaire et suffisante. Je ne vous dis pas cela. Je reconnais ce besoin d'aider les départements. Je sais qu'il y a un risque à ce que nous ne devenions qu'un guichet de redistribution des aides sociales, en installant ici un pack domotique, quitte à mettre un peu de goudron ailleurs ! Je sais cette difficulté et je l'avais déjà dénoncée voilà deux ou trois ans car figurez-vous que gérer le département n'était pas un « long fleuve tranquille », ni l'année dernière, ni l'année d'avant. Vous savez, pour vous l'avoir déjà dit, que nous avons déjà fait des choix.

Non, vous ne pourrez pas faire le procès d'une opposition systématique et irresponsable. Nos propos sont souvent mesurés et nous sommes capables de reconnaître les torts, y compris quand ils viennent de notre propre camp.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Voilà pourquoi je vous en donne tous l'occasion ! Ne soyons pas seulement dogmatiques, ni les uns ni les autres ! Ce serait vain, à mon avis.

La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Je tiens simplement à titre personnel à vous faire part de mon ressenti à l'issue de cette séance.

C'est le suffrage universel qui, au mois d'avril de l'année dernière, vous a confié les rênes du Département. Je le regrette, mais c'est ainsi ! Nous sommes tous ici des élus de la République respectueux du suffrage universel.

Le document que vous nous avez présenté et qui a sans doute ses mérites est un simple état des lieux.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Eh oui ! Nous commençons par là.

M. AVIZOU. – Voilà la situation ! Or, c'est à vous, majorité et exécutif, de prendre vos responsabilités et de faire des propositions. Nous, opposition...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous vous opposerez !

M. AVIZOU... nous examinerons ces propositions. Peut-être en approuverons-nous certaines...

M^{me} LA PRESIDENTE. – Allons, ne soyons pas dupes ! Vous savez bien que, compte tenu des efforts demandés, vous serez forcément dans une posture d'opposition. Mais après tout, peut-être vaut-il mieux s'opposer que s'entendre... Je ne sais plus quoi penser, mais peu importe !

M. AVIZOU. – S'agissant de votre proposition nous invitant à travailler en première commission dont je ne suis pas membre et j'en parle donc d'autant plus librement, nous sommes prêts, comme l'a dit mon ami Jean-Luc LEGER, à y participer. Mais je pense que c'est à vous qu'il appartient de faire des propositions. La majorité, c'est la majorité ! L'opposition, c'est l'opposition !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, mais voyez-vous, je suis peut-être tenue par onze ans passés sur ces sièges où moi-même, j'avais bien trop peu d'éléments pour pouvoir agir et intervenir, particulièrement lors des orientations budgétaires et du budget prévisionnel. J'ai fait des formations parce que j'ai toujours été intéressée par ces sujets et j'étais persuadée, voilà déjà plus d'une dizaine d'années, que là était la clé de la survie des départements. Cela s'est confirmé au fil des ans et encore plus ces dernières années.

J'avais si peu d'éléments que je me souviens d'une intervention voilà quelques années où j'avais pu, grattant dans chaque petite ligne budgétaire, trouver les 200 000 € d'économies que le Département aurait pu faire et qui correspondait à l'augmentation de fiscalité que votre majorité proposait. Je disposais alors du minimum d'éléments, monsieur AVIZOU. C'est pourquoi j'ai essayé de vous en fournir le plus possible et de façon sincère pour qu'un certain nombre d'entre vous qui connaissent le fonctionnement et les réalités de la collectivité puissent en parler avec leurs collègues qui sont moins au fait de ces sujets-là et pour que vous soyez dans une posture participative. Mais j'ai peut-être eu tort... J'y réfléchirai en tout cas pour le débat d'orientations budgétaires 2017. Vous aurez alors peut-être, et nous verrons ainsi si cette méthode n'est pas la bonne, ce que vous attendiez aujourd'hui : des chiffres plaqués avec des solutions déjà prises et des orientations toutes

faites sur lesquelles vous n'aurez qu'à vous opposer ! (*Exclamations des Conseillers départementaux du groupe de la Gauche.*)

M. AVIZOU. – Non, ce n'est pas ainsi !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mais vous savez bien que cela se passe ainsi. Si le débat n'est pas ouvert, les choses sont faites !

Bien entendu, rassurez-vous, nous avons déjà travaillé le budget prévisionnel et les pistes sont entre les mains des services. Mais j'imaginai aujourd'hui que nous pouvions débattre et travailler à partir de ce document. Ce sera peut-être le cas dans les prochaines réunions de la commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

Une discussion s'est amorcée tout à l'heure – et j'en étais heureuse – entre MM. Patrice MORANÇAIS et Jean-Baptiste DUMONTANT. Si vous m'aviez dit : « Je pressens que vous êtes en train de me dire que vous allez augmenter la fiscalité »... voilà le type de débat auquel nous aurions pu tous prendre part car en admettant que telle soit la solution, quel est le niveau d'augmentation tenable de fiscalité ? Vous voyez bien que là aussi, nous avons peut-être intérêt, en tant que Creusois et élus de ce département, à nous retrouver sur cette notion-là. Mais ce n'est absolument pas une obligation, en effet ! En tout cas, en cas de hausse de la fiscalité, je ne vous demanderai pas de l'assumer si vous y êtes opposés. Nous l'assumerons ! Il me paraît évident, monsieur AVIZOU, que les choix qui seront soumis à l'assemblée départementale sur le budget prévisionnel seront assumés par la majorité qui aura voté le budget, et nous nous verrons quelle majorité en avril prochain ! Je ne vois pas comment cela pourrait fonctionner autrement.

Voilà ! En tout cas, l'article n'était pas écrit dans l'édition de la Creuse de *La Montagne*, comme il l'était, voilà dix jours, dans celle de l'Allier de ce même quotidien ! (*Sourires.*)

Mes chers collègues, auriez-vous d'autres interventions à ce sujet-là ?...

Constatant que ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Ayant achevé l'examen des rapports inscrits à notre ordre du jour, nous en venons à l'examen des vœux et motions.

EXAMEN DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Les deuxième et cinquième commissions s'étant réunies, j'invite leur Présidente respective à nous faire part de ce qui a été décidé au sein de chacune d'elles.

Commençons, si vous le voulez bien, par le vœu et la motion examinés par la deuxième commission.

Loi ASV

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – La deuxième commission invite l'Assemblée à adopter, ainsi modifié, le vœu présenté par M^{me} BUNLON, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« Le Conseil départemental est réuni en séance plénière, le 23 février 2016.

« La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, loi ASV, adoptée par le Parlement le 14 décembre dernier a pour objectif de prévenir la perte d'autonomie, d'adapter les logements et d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie.

« Elle apporte des droits nouveaux aux personnes âgées et à leurs proches, avec deux principales mesures : la création de l'APA 2 – augmentation des heures d'aide à domicile et diminution du reste à charge –, ainsi que le droit au répit et l'aide aux aidants.

« Cette loi entrera en application le 1^{er} mars prochain et entraînera une hausse importante des dépenses sociales de la collectivité. Entre la hausse du nombre des bénéficiaires et la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, une hausse de 1,458 M€ est ainsi prévue pour les dépenses relatives à l'APA sur le département de la Creuse et pour une année pleine.

« La loi aura un triple impact financier :

- sur les plans d'aide, avec l'augmentation de l'allocation versée aux bénéficiaires de l'APA, Gir 1 à Gir 4,
- sur le ticket modérateur,
- sur l'aide aux aidants, 3 800 personnes en Creuse étant susceptibles de solliciter cette aide au répit.

« Le surcoût engendré par cette seule loi ASV est estimé par les services du Conseil départemental, pour la seule année 2016, à 800 000 €, suivant la date d'application de ladite loi.

« De plus, la collectivité a également dû s'adapter au niveau informatique.

« Les travailleurs médico-sociaux, ainsi que les équipes du Pôle Jeunesse et Solidarités, le PJS, et de la Direction de l'Information et des Systèmes de Communication, la DISC, ont fourni des efforts importants pour que le Conseil départemental de la Creuse soit en mesure de répondre à cette loi.

« La Ministre de la Santé, Marisol Touraine, a annoncé une compensation totale, "à l'euro près", dès le 1^{er} mars pour les départements qui appliqueront la réforme.

« Toutefois, cette compensation ne prendrait en compte que le coût de l'APA et des aides de répit. Elle n'intégrerait pas l'acquisition de nouveaux logiciels informatiques et la charge de travail supplémentaire pour les travailleurs sociaux qui devront revoir les 5 441 plans d'aide du Département.

« Aussi, nous demandons à l'Etat de tenir sa parole et de prendre en charge l'intégralité du surcoût que la loi ASV fait supporter aux départements. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que, ayant quitté la séance, M. LABAR a donné pouvoir à M^{me} CHAMBERAUD, M. LEGER à M^{me} GUILLEMOT et M. GAUDIN à moi-même.

Je mets aux voix le vœu, tel que modifié à la suite de son examen en commission.
(Adopté à l'unanimité.)

Les enfants de la Réunion placés en métropole de 1963 à 1982

M^{me} VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – La deuxième commission vous propose d'adopter, ainsi modifié, un paragraphe ayant été ajouté à la fin du texte, la motion déposée par M. AVIZOU, au nom du groupe de la Gauche :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Rappelle que le département de la Creuse a toujours été une terre d'accueil, que durant la dernière guerre, il a accueilli jusqu'à 10 000 enfants du département de la Seine et leurs instituteurs, ainsi que des milliers de réfugiés des "poches de l'Atlantique" et, auparavant, des centaines d'enfants persécutés et menacés directement par la déportation et l'extermination nazie ;

« Rappelle que la question du placement d'enfants à partir de 1963 par les services sociaux de l'Etat dans certains départements, dont la Creuse, a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection générale des Affaires sociales, l'IGAS, suivi en 2004 d'une étude universitaire fouillée de Gilles Ascaride, Corine Spagnoli, Philippe Vitale ;

« Approuve la création, à l'initiative du ministère des Outre-mer, d'une commission de recherche fondant son travail à partir de travaux historiques menés scientifiquement sur la question des enfants placés, à même de répondre aux interrogations légitimes et aux souffrances de certaines des personnes placées par l'administration dans des familles ou des structures d'accueil en métropole.

« Demande le respect de la confidentialité liée à ces dossiers et l'application des règles de transmission par les services. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifiée, cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous poursuivons par les vœux et motions examinés par la cinquième commission.

La crise agricole

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – La cinquième commission vous invite à voter en l'état la motion qui, présentée par M^{me} GUILLEMOT, au nom du groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que l'agriculture française, et notamment le secteur de l'élevage, traverse une crise d'une extrême gravité tant par son intensité que par sa durée, que beaucoup d'éleveurs vendent leur viande ou leur lait au-dessous des coûts de production, ce qui les conduit dans une impasse financière parfois dramatique, alors même que la nouvelle politique d'installation donnait des résultats encourageants ;

« Considérant que les causes de la crise sont pour partie conjoncturelles – hausse de la production, rétractation du marché asiatique, embargo russe, prix mondiaux et européens très bas –, mais qu'elles sont aussi structurelles et concernent directement l'Union européenne ;

« Considérant l'abandon préjudiciable depuis 2003, suite aux négociations avec l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, des mécanismes de gestion des marchés et de régulation comme les quotas laitiers instaurés en 1984 ; que la suppression parallèle, en 2008, des derniers dispositifs de protection européens et de prix garantis a eu pour effet d'exposer l'économie agricole à la brutalité de la seule loi des marchés, et à leur volatilité ;

« Considérant que la guerre des prix à laquelle se livrent les enseignes de la grande distribution tire sans cesse les prix de la production vers le bas, alimentant une spirale déflationniste ;

« Considérant la nécessité à brève échéance d'obtenir une amélioration de la situation économique des éleveurs, une plus équitable répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière, un rééquilibrage des revenus entre ses acteurs, et donc une revalorisation des prix payés par les industriels et les distributeurs ;

« Considérant que le Gouvernement a déjà pris en 2015 plusieurs mesures fortes pour soulager la trésorerie des exploitations, à hauteur de près de 1 Md€, au moyen d'un plan d'urgence, abondé à deux reprises pour tenir compte du nombre croissant des éleveurs concernés par la baisse des prix, alors que la Commission européenne peinait à reconnaître la dimension européenne de cette crise ;

« Considérant, enfin, l'annonce que la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 sera réexaminée pour y introduire des mesures de rééquilibrage des relations commerciales, voire un encadrement des marges, afin de limiter les abus et d'assurer une plus juste rémunération du travail paysan ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Demande à M. le Premier ministre que les mesures annoncées le 17 février dernier à la demande des éleveurs – obtention de prix rémunérateurs dans le cadre de

négociations commerciales équilibrées avec les grandes enseignes, baisse massive des charges, "année blanche" sociale pour tous ceux qui auront dégagé un très faible revenu en 2015, moins de normes – soient mises en œuvre sans délai et fassent l'objet d'un suivi par un comité d'application placé sous l'égide de chaque préfet de département, réunissant la profession et les représentants des grandes enseignes commerciales et des centrales d'achat ;

« Demande, enfin, que notre pays remobilise ses partenaires et la Commission européenne, afin que des mesures de gestion des marchés soient adoptées dès le prochain Conseil des ministres de l'agriculture, et que soit acté le principe d'une négociation sur la réorientation des finalités de la PAC. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Soutien des éleveurs de bovins

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Une petite réflexion a été émise sur les mots : « silence assourdissant », mais la cinquième commission invite l'Assemblée à adopter tel quel, sans modification ou rajout, le voeu déposé par M. SIMONNET, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre.

Je vous en rappelle les termes :

« Le Conseil départemental est réuni en assemblée plénière le 23 février 2016.

« Les agriculteurs ne cessent de manifester leur colère, voire leur désespoir, face aux grandes difficultés financières, fiscales et bureaucratiques qu'ils rencontrent.

« Face à l'absence de réponse de l'Etat, ils multiplient les actions dans les grandes surfaces, les blocages d'abattoirs, barrages filtrants et autres épandages de fumier.

« Dans notre département, une charte d'engagement, entre les syndicats agricoles et les dirigeants de la grande distribution, est à l'étude.

« Les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent que ces discussions aboutissent à la signature de cette charte.

« Toutefois, il n'en reste pas moins que les exploitants creusois sont particulièrement impactés par cette crise aux conséquences économiques et sociales très préoccupantes.

« L'agriculture représente une part essentielle de l'emploi dans le Département - plus de 5 000 postes à temps plein - et de son économie.

« Les cours du lait et de la viande sont bien trop bas pour assurer une rémunération décente aux agriculteurs.

« Il n'existe pas d'autres métiers où des professionnels travaillent à perte.

« Dresser la liste des déboires de nos éleveurs, c'est réaliser un véritable inventaire à la Prévert : crise économique, embargo russe sur les produits alimentaires européens, sécheresse estivale, épizootie de fièvre catarrhale ovine, FCO, retards de versement de la PAC et aucun versement de l'aide FAC, Fonds d'Allègement des Charges des agriculteurs, à ce jour...

« Ils doivent aussi faire face au silence assourdissant du Gouvernement qui est aux abonnés absents à Bruxelles où se joue l'avenir de la PAC.

« A l'approche du Salon de l'Agriculture, le Président de la République a fini par annoncer une baisse des charges sociales pour les agriculteurs.

« Espérons que les engagements de François Hollande soient, pour une fois, tenus...

« Les agriculteurs sont des entrepreneurs et, à ce titre, ils connaissent les maux qui frappent notre pays : trop de charges, de réglementations, de normes et de procédures... Tous ces freins à l'investissement réunis empêchent nos agriculteurs de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère.

« Si les pouvoirs publics n'agissent pas, le cheptel bovin creusois, qui compte environ 450 000 têtes, se réduira à peau de chagrin.

« Le même phénomène s'est déjà produit pour l'élevage ovin dont le cheptel creusois a plus que "fondu" de moitié en 25 ans – de 198 000 têtes en 1988 à 80 000 têtes en 2013 – suite à une crise de la filière ovine.

« La production des agriculteurs doit être valorisée et rémunérée à son juste prix.

« Nous demandons à l'Etat la levée de l'embargo européen contre la Russie. En effet, il s'agit d'une mesure contre-productive qui n'amènera pas la Russie à changer de politique extérieure. En revanche, cet embargo et les mesures de rétorsion qui en découlent sont en train de tuer des pans entiers de l'agriculture française.

« Nous demandons également à l'Etat qu'un prix garanti soit institué pour le lait et la viande, ainsi qu'une régulation des volumes agricoles sur les marchés, afin que les agriculteurs puissent vivre des revenus de leur travail et de donner des perspectives économiques d'avenir à l'agriculture française. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Elevage bovin et MAEC, Mesure Agro-environnementale et Climatique

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – S’agissant de ce vœu déposé par M. SAUTY, au nom du groupe d’Union de la Droite et du Centre, les membres de la cinquième commission sont d’accord sur le fond. Les modifications des mesures s’avèrent, en effet, plus contraignantes en deuxième version qu’elles ne l’étaient lorsque les éleveurs ont signé la première version. Mais il a été demandé d’ajourner ce vœu en vue d’une rédaction un peu plus claire. Le vœu sera donc revu et présenté lors de la prochaine séance plénière.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Nous ayant quittés, M. SAUTY était-il d’accord avec cette proposition ? Lui en avez-vous parlé ?

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Je l’en ai informé, suite à l’examen de son vœu en commission.

M^{me} LA PRESIDENTE. – D’accord ! Nous procédons donc ainsi et nous demanderons à M. SAUTY de revoir sa copie.

Implantation de la nouvelle Chambre régionale d’Agriculture

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – A l’unanimité, la cinquième commission vous invite à adopter en l’état et sans changement la motion d’urgence proposée par M^{me} MARTIN, au nom du groupe de la Gauche. En fait, tout le monde souhaite voir le siège de la CRA s’implanter définitivement à Limoges ! (*Sourires.*)

M^{me} LA PRESIDENTE. – Ce serait, en effet, la moindre des choses, mais si je comprends bien, nous n’en sommes pas encore sûrs.

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – Je vous rappelle les termes de cette motion d’urgence :

« Considérant la décision prise en Conseil des ministres, le 31 juillet dernier, d’installer le siège de la Direction régionale de l’Agriculture, de l’Alimentation et de la Forêt, la DRAAF, à Limoges, en application de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;

« Considérant que ce choix a été confirmé par un arrêté du Préfet de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes en date du 5 janvier dernier ;

« Considérant que l’implantation de la DRAAF doit répondre à un souci d’équilibre des territoires au sein de la nouvelle région précitée ;

« Rappelant que le Code de l'agriculture, dans son article D 512-1, précise que le siège de la nouvelle Chambre régionale d'agriculture se trouve, "soit au siège de la DRAAF, soit au siège fixé par arrêté du Préfet de Région, après avis de la Chambre" ;

« Considérant qu'un département comme celui de la Haute-Vienne, aux caractéristiques agricoles proches de celles de celui de la Creuse, est légitime pour accueillir la Chambre régionale d'agriculture aux côtés de la DRAAF, ce qui constituerait un pôle cohérent au service du monde agricole et de l'élevage confronté à une crise grave ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Demeurera attentif à l'avis qui sera rendu le 11 mars prochain, lors de la première session de la Chambre régionale d'Agriculture, et à la décision qui en découlera ;

« Affirme son souhait de voir le siège de la Chambre régionale d'Agriculture s'implanter définitivement à Limoges. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Maillage territorial de la gendarmerie

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – A l'unanimité, la cinquième commission vous propose d'adopter sans modification le vœu qui, déposé par M^{me} GALBRUN, au nom du groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que la première préoccupation de l'Etat est d'assurer la protection des Français, quel que soit le lieu où ils résident, sur l'ensemble du territoire national, que les forces de sécurité intérieure jouent un rôle majeur en la matière grâce à leur maillage territorial ;

« Considérant que, selon les déclarations de son directeur général, la gendarmerie est, et restera, présente sur tout le territoire, qu'elle s'adapte continûment pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins de la population et avec le même niveau de sécurité, par exemple au moyen du développement de "permanences d'accueil" et du lancement de l'équipement numérique individuel – NEOGEND –, permettant aux gendarmes d'emporter leur environnement de travail et de répondre ainsi en tout temps et en tout lieu aux sollicitations de la population ;

« Considérant que l'annonce de la suppression de la brigade de BENEVENT, au motif d'une distance de moins de 10 km avec celle du GRAND-BOURG et de la nécessité d'une adaptation aux évolutions des bassins de vie, suscite de légitimes inquiétudes, qu'il n'est pas question de laisser à l'écart des portions du territoire national et que nos concitoyens ont besoin de sentir la présence de l'Etat, en particulier dans les zones les plus fragiles ;

« Considérant que dans certains cas particuliers, la suppression de la gendarmerie peut avoir un impact financier, lorsque la commune est propriétaire des bâtiments qu'elle a construits et rembourse des annuités d'emprunt, et que cette situation implique des compensations ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 23 février 2016,

« Rappelle que, comme tous les autres territoires, les zones rurales doivent faire l'objet d'une égalité de traitement, d'une égalité d'accès aux services publics, et que toute nouvelle réorganisation doit donner lieu à une large concertation avec l'ensemble des élus concernés, sous l'égide de M. le Préfet, avec l'objectif de conserver un service accessible et de qualité ;

« Demande à M. le Ministre de l'Intérieur de veiller à ce que les adaptations ponctuelles du dispositif territorial de la gendarmerie dans la Creuse continuent à se réaliser à effectif constant, avec l'impératif de renforcer la réactivité des unités et d'augmenter la présence des gendarmes sur le terrain de jour comme de nuit, notamment au moyen d'une efficacité accrue de la gestion des appels de nuit et des patrouilles par les centres opérationnels départementaux et les communautés de brigades. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

Projet de fermeture des guichets SNCF

M^{me} GRAVERON, Présidente de la cinquième commission. – La cinquième commission vous propose d'adopter, ainsi modifié, le vœu présenté par M^{me} DEFEMME, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre :

« Considérant que notre département est en passe de devenir un désert ferroviaire avec la suspension durable de la ligne Bordeaux-Lyon, les inquiétudes grandissantes sur le maintien des dessertes creusoises de la ligne POLT, ainsi que le devenir de la ligne Brive-Lille ;

« Considérant que le désengagement de la SNCF, pour l'entretien et l'absence de modernisation des voies, entraîne la mise en danger des usagers ;

« Considérant que l'article paru dans la presse départementale nous informe de la fermeture programmée des guichets creusois de Saint-Sébastien et d'Aubusson avec une automatisation de ces services, à la fin même du premier trimestre 2016, ainsi que l'automatisation de la gare de La Souterraine pour 2018, et ce sans concertation, ni avec les associations d'usagers, ni avec les élus locaux ;

« Considérant que ces points de vente sont utiles à la population et, en particulier, aux personnes âgées qui ne sont pas forcément familiarisées avec la pratique d'Internet ;

« Considérant que ces mesures entraîneraient la diminution, voire l'absence de personnel sur les quais et donc la fin de la prise en charge des personnes en situation de handicap ;

« Considérant que le guichet de la gare routière d'Aubusson, ville Sous-préfecture, est aujourd'hui le seul point de vente de la compagnie ferroviaire au sud du Département ;

« Considérant que les habitants de ce secteur géographique étendu seraient les principales victimes de la réduction de l'offre de service de la SNCF ;

« Considérant que les Creusois ont droit aux mêmes services que l'ensemble de la population française ;

« Le Conseil départemental, réuni en Assemblée plénière, le 23 février 2016,

« Demande à l'Etat d'intervenir auprès de la SNCF pour le maintien des points de vente existant sur le territoire creusois, avec des agents présents afin d'assurer l'information et la sécurité des usagers. »

M^{me} LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix, ainsi modifié, ce vœu. (*Adopté à l'unanimité.*)

J'espère que dans les semaines à venir, nous n'aurons pas à présenter un vœu concernant la fermeture/réorganisation – disons-le ainsi pour être plus modérés – de la Sous-préfecture d'AUBUSSON...

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Tandis que M. LEGER – dommage qu'il nous ait quitté – parlait tout à l'heure de la « journée des dupes », je clôturerai cette séance sur ces simples mots : Qui est le roi ? Qui est la reine ?... Vous consulterez Internet et vous comprendrez à quoi il est fait allusion...

Nous ferons très vite une proposition de demande de documents pour la première commission, s'agissant des éléments vous paraissant nécessaires.

En vous souhaitant une bonne fin de journée, je vous dis donc à très bientôt, mes chers collègues.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante-cinq.)

—

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du mardi 29 mars 2016

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures vingt, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

(M^{me} la Présidente procède à l'appel nominal.)

OUVERTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Armelle MARTIN, M^{me} Marie-Christine BUNLON à M. Laurent DAULNY, M^{me} Catherine DEFEMME à M. Thierry GAILLARD, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M^{me} Agnès GUILLEMOT à M. Jean-Luc LEGER, M. Eric JEANSANNETAS à M^{me} Pauline CAZIER, M. Bertrand LABAR à M^{me} Annie CHAMBERAUD, M. Jean-Jacques LOZACH à M^{me} Marinette JOUANNETAUD et M. Jérémie SAUTY à M. Gérard GAUDIN.

DEPÔT D'UN VŒUX ET DE DEUX MOTIONS

Transports ferroviaires dans la Creuse

**Vœu présenté par M^{me} Hélène FAIVRE,
Conseillère départementale du canton de DUN-LE-PALESTEL,
au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M^{me} FAIVRE. – Ce vœu se lit ainsi :

« Le Conseil départemental est réuni en séance plénière le 29 mars 2016.

« Considérant que la convention, qui lie la Région et la SNCF, concernant la ligne TGV Brive – Lille prend fin le 31 mars prochain et entraînera l'arrêt de cette ligne ;

« Considérant que la suppression de cette liaison, qui transportait entre 6 500 et 7 000 voyageurs par mois, et de son arrêt en gare de LA SOUTERRAINE constitue un nouveau coup dur porté à la desserte ferroviaire de notre département ;

« Considérant que, grâce à cette ligne Brive – Lille, les Creusois(es) bénéficiaient jusqu'alors d'un accès direct à l'aéroport de Roissy- Charles-de-Gaulle ;

« Considérant que la suppression de cette ligne TGV est une étape supplémentaire dans le processus de "désertification" ferroviaire de la Creuse ;

« Considérant que l'annonce intervient quelques semaines après la suspension durable de la ligne Bordeaux – Lyon et le dévoilement du projet d'automatisation de la gare d'AUBUSSON ;

« Considérant que les moyens consacrés par la SNCF aux transports ferroviaires en Creuse sont revus à la baisse, alors que la construction éventuelle d'une LGV, ligne à grande vitesse, entre Poitiers et Limoges aurait un coût exorbitant ;

« Considérant que la Cour des Comptes a déjà mis en garde l'Etat et la SNCF sur la possibilité que ce projet se transforme en un gouffre financier ;

« Considérant que le rapporteur public du Conseil d'Etat, dans ses conclusions rendues le mercredi 23 mars, préconise l'annulation du décret du 10 janvier 2015 "déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation de la ligne à grande vitesse Poitiers – Limoges" ;

« Considérant que, face à ces nombreuses inquiétudes et aux dernières annonces faites par la SNCF, les élu(e)s du Conseil départemental souhaitent montrer leur attachement à la desserte ferroviaire de la Creuse ;

« Aussi, nous demandons à l'Etat et au Secrétaire d'Etat en charge des Transports, auprès de la Ministre de l'Environnement, Alain Vidalies, d'intervenir auprès de la SNCF pour le maintien de la ligne TGV Brive – Lille, malgré sa non-rentabilité, avec un arrêt essentiel en gare de LA SOUTERRAINE.

« Nous demandons également à l'Etat, en cas d'annulation de la déclaration d'utilité publique par le Conseil d'Etat, l'abandon du projet de LGV Poitiers – Limoges qui condamnerait la modernisation et donc l'avenir de la ligne POLT. »

(Ce vœu est renvoyé en quatrième commission.)

Maintien de la Chambre régionale d'Agriculture à Limoges

**Motion proposée par M. Nicolas SIMONNET,
Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS,
au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre**

M. SIMONNET. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Le Conseil départemental est réuni en assemblée plénière le 29 mars 2016.

« Le vendredi 19 mars dernier, les élus de la Chambre d'Agriculture Aquitaine – Poitou-Charentes – Limousin ont été amenés à se prononcer à titre consultatif sur le choix de leur futur siège régional.

« Au terme de ce vote, la ville de Bordeaux a recueilli 40 voix, contre 38 pour la ville de Limoges.

« Aucune majorité franche ne se dégage donc de cette consultation.

« La décision finale sera rendue dans les semaines qui viennent par le Préfet de Région.

« Les élu(e)s du Conseil départemental de la Creuse souhaitent d'ores et déjà faire part de leur opposition à un éventuel transfert du siège de la Chambre régionale d'Agriculture à Bordeaux.

« En effet, une telle décision serait préjudiciable à l'équilibre de nos territoires. Elle contribuerait à renforcer l'omnipotence de la métropole girondine, au détriment des autres agglomérations de la Région.

« Ce déséquilibre patent entre le poids de la cité aquitaine et celui des autres ex-capitales régionales a déjà été accentué par le déplacement de nombreuses administrations à Bordeaux.

« Souvenons-nous des paroles du Président de la République, lors de la signature du dernier Contrat de plan Etat-Région à Limoges : "La réforme territoriale ne se fait pas contre des villes ou des territoires (...). Les activités et les services devront être harmonieusement répartis entre l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin (...). Nous devons faire preuve d'imagination, rechercher des solutions et, notamment, pour que la ville de Limoges en sorte, non pas rassurée, mais renforcée".

« Après ces paroles, les élu(e)s de notre assemblée attendent désormais des actes !

« Nous demandons donc à l'Etat le maintien du siège de la Chambre régionale d'Agriculture à Limoges. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

Soutien des agriculteurs

Motion présentée par M. Nicolas SIMONNET, Conseiller départemental du canton d'EVAUX-LES-BAINS, au nom du groupe d'Union de la Droite et du Centre

M. SIMONNET. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Le Conseil départemental est réuni en assemblée plénière le 29 mars 2016.

« Nos agriculteurs font face depuis de trop nombreuses années à des difficultés économiques majeures.

« L'embargo russe sur les exportations françaises, le ralentissement de la croissance chinoise, la dernière sécheresse estivale, la baisse de la consommation de viande en France et la suppression des quotas laitiers au printemps 2015 sont autant de facteurs qui expliquent la paupérisation de nos agriculteurs.

« Hélas, ces difficultés aboutissent souvent à une procédure de redressement judiciaire.

« Actuellement, environ 120 exploitations agricoles sont sous le coup d'une telle mesure.

« Les exploitants qui subissent cette procédure sont victimes d'une double peine.

« En effet, ils ne sont pas éligibles au FAC, le Fonds d'Allègement des Charges, mis en place par le Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de soutien à l'élevage.

« Ils ne bénéficient pas également des primes versées à leurs collègues.

« Des décisions qui aboutissent à une situation ubuesque : l'ensemble des aides annoncées par le Gouvernement pour répondre à la crise agricole ne bénéficient pas aux agriculteurs les plus fragiles, alors que leur survie est en jeu.

« Dans ces conditions, tout plan de redressement d'une exploitation agricole ne peut être que voué à l'échec.

« La colère du monde agricole à l'encontre de nos gouvernants s'est une nouvelle fois exprimée lors de la visite du Président de la République et du Ministre de l'Agriculture au récent Salon de l'agriculture.

« Le Gouvernement ne saurait rester sourd face aux appels à l'aide répétés du secteur agricole.

« Si rien n'est fait, à la prédiction du sociologue Henri Mendras sur "la fin des paysans" en 1967 succèdera la fin des exploitants agricoles, et la ruralité y perdra une grande partie de son âme.

« Aussi, nous demandons à l'Etat que les exploitants agricoles actuellement en situation de redressement judiciaire puissent bénéficier des allègements de charges prévus et des primes, comme l'ensemble des exploitants. »

(Cette motion est renvoyée en cinquième commission.)

M^{me} LA PRESIDENTE. – J'inviterai les membres des quatrième et cinquième commissions à examiner ce vœu et ces motions à l'occasion d'une suspension de séance à laquelle il sera procédé à l'issue de nos débats.

DISCOURS DE M^{me} LA PRESIDENTE

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, mes chers collègues, mesdames, messieurs, avant d'entamer mes propos introductifs à notre séance de ce jour, je tiens à vous présenter mes sincères excuses pour ces changements de dates, faisant de ce jour une journée complémentaire à la séance du 23 février dernier, et reportant la séance dédiée à la présentation et au vote du budget 2016, au 12 avril prochain.

Je sais que les emplois du temps de chacun d'entre vous sont contraints et qu'il ne vous est pas toujours facile de vous rendre disponibles. Je salue donc tout particulièrement la présence des élus qui ont une activité professionnelle pour l'effort consenti, tout comme je comprends que certains, retenus par ailleurs, n'aient pu se libérer de leurs engagements.

Comme je vous le précisais dans le courrier d'invitation à notre plénière, j'ai considéré que les éléments qui vous ont été transmis par les services de notre collectivité pour la séance consacrée au débat d'orientations budgétaires du 23 février ne répondaient que partiellement aux obligations de l'article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe. J'aurais pu arguer, comme notre Direction des affaires générales me le conseillait, du fait que le décret d'application de l'article 107 de la loi relatif au formalisme du DOB n'était pas encore paru. Mais je préfère éviter qu'une interprétation de notre service juridique ait pu prêter de nouveau à conséquence, face au contrôle de légalité de l'Etat. J'assume donc de fait une hasardeuse analyse et j'ai tenu à faire en sorte que nous soyons conformes avec la loi.

Cette plénière pourrait donc être un second DOB ; en fait, elle est la plénière consacrée au débat d'orientations budgétaires de notre collectivité.

Les nouveaux documents qui ont été joints au rapport présenté le 23 février se composent cependant d'éléments qui sont importants pour les élus, ce qui a d'ailleurs conforté ma décision de nouvelle séance : des éléments concernant l'état et la gestion de la dette, la gestion des ressources humaines, ainsi que le plan prévisionnel pluriannuel d'investissement pour nos programmes départementaux. Il s'agit pour moi de faire preuve d'une parfaite transparence afin que chacun d'entre vous ait une connaissance plus fine de la structure financière de notre Conseil départemental, ce qui peut obérer de nos choix en matière budgétaire.

Aussi, je souhaite remercier vivement les Conseillers départementaux, membres de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances », pour leur participation et leurs interventions au cours des deux réunions de travail que je vous avais proposées les vendredis 4 et 11 mars derniers.

Vous avez en effet pu remarquer qu'à la fin du document de séance, j'ai souhaité que vous soient transmis les tableaux, pages 24 et 25, avec lesquels nous avons travaillé, tout d'abord avec les directions, puis avec les élus.

Une façon surprenante probablement pour les services que cette façon de travailler qui est la mienne, avec des tableaux et des équations, mais il faut « mettre les mains dans le cambouis » comme diraient certains, être responsables de décisions qui sont prises de façon concertée et non pas imposées par un Directeur général des Services qui n'aurait que pour mission de présenter aux élus le travail réalisé. J'ai toujours assumé les responsabilités qui sont les miennes, et je continuerai à la faire.

Je tiens à saluer et à remercier nos directeurs et leurs collaborateurs qui ont été de précieux soutiens et forces de propositions, ayant eux-mêmes pleinement conscience de la situation financière de la collectivité, et ce depuis plusieurs années déjà.

Vous avez dans ces tableaux, comme cela avait été souhaité, et ce à juste raison, par M^{me} GUILLEMOT, Conseillère Départementale de FELLETIN, les éléments provisoires du compte administratif 2015. Ce sont des points de repère importants que nous ne pouvions vous transmettre le 23 février, le compte administratif étant encore alors en cours de vérification.

Je voudrais vous faire remarquer peut-être une particularité : vous avez noté que si je ne vous propose à inscription en dépenses RSA que le montant des dépenses constatées en 2014, année que nous souhaiterions être l'année de référence dans le cadre de la renationalisation du paiement des allocations RSA, je me garde de toute imprudence et préfère inscrire le delta du besoin de financement 2016 en dépenses imprévues, au cas où dans le cadre des négociations en cours entre l'ADF et le Premier Ministre, l'année de référence serait 2016 et les dépenses constatées celles du compte administratif 2016.

Dans l'ensemble, vous avez donc des éléments chiffrés qui ont été retravaillés, à comparer aux éléments bruts du 23 février, faisant ressortir une baisse possible de 5,420 M€ de dépenses de fonctionnement, mais qui nécessiteraient, pour atteindre l'équilibre de cette section, une augmentation de 4,380 M€ de la fiscalité.

Je vous engage donc dans ce que doit être un vrai débat, et la question qui vous est posée ce matin, majorité et opposition, sachant que je m'adresse bien à tous les élus, pourrait être : « Madame la Présidente, vous devez rechercher encore plus d'économies et faire moins de fiscalité... » Ou à l'inverse : « Madame la Présidente, pourquoi faire tant d'économies ? Augmentez un peu plus la fiscalité ! » Ou bien encore : « Vos propositions nous semblent convenables au regard des contraintes financières imposées par la baisse de la DGF et de l'augmentation des dépenses sociales à venir pour l'année 2016. »

De même, vous l'avez constaté, faute de financements suffisants, et en particulier parce qu'il paraît impossible d'envisager un transfert de recettes de fonctionnement vers l'investissement, provenant d'un excédent de fonctionnement en 2016, notre capacité

d'autofinancement étant réduite à néant, nous devons renoncer à certaines dépenses d'investissement, en particulier sur les programmes départementaux.

Je me dois de vous rappeler, au cas où vous ne l'auriez pas bien compris, que je suis contrainte de devoir faire face à des engagements antérieurs, engagements datant, pour certains, de 2011, auprès des communes et intercommunalités, syndicats ou autres, et ce à hauteur de plus de 7 M€, ce qui représente 21 % de nos dépenses prévisionnelles d'investissement en 2016.

Pour bien comprendre la situation, et je cite des chiffres car c'est ainsi du concret, si nous faisons un emprunt à hauteur de 14 M€, vous voyez que, déjà, la moitié de cet emprunt serait consommée par ces engagements antérieurs. Si nous y ajoutons le paiement des deux grosses opérations engagées par la précédente majorité, et ce à juste raison – je ne le conteste absolument pas –, à savoir la Maison du Département de BOURGANEUF et la salle de motricité du collège de PARSAC, cela équivaut à 2,5 M€ supplémentaires, soit, au total, 9,5 M€ d'engagements ! Il ne resterait donc plus que 5,5 M€ à dépenser en 2016, sur une enveloppe de 14 M€ d'emprunt, mais à condition, pourriez-vous me rétorquer à juste titre, que nous allions jusqu'à 14 M€ d'emprunt. Si, comme je l'ai entendu, il ne faut pas dépasser 12 M€ d'emprunt, il ne nous reste plus qu'à programmer 3,5 M€.

Alors de même que pour notre section de fonctionnement, je vous invite à ce que doit être un débat, et les mêmes questions auxquelles vous avez tous eu le temps de réfléchir vous sont posées encore une fois : « Madame la Présidente, vous devez poursuivre les nécessaires investissements pour notre collectivité et ainsi soutenir l'emploi local, tout en forçant l'emprunt encore en 2016. » Ou à l'inverse : « Madame la Présidente, pas d'endettement supplémentaire ! Il ne faut pas aller au-delà de 12 M€ d'emprunt et baisser encore plus les investissements à programmer en 2016. »

Voilà les vraies prises de position que j'attends de vous, mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée départementale !

Mais je vous entends et n'étant pas naïve, je sais que je vous rends perplexes : quelle surprenante attitude ai-je donc à vouloir insister et faire de cette séance, une nouvelle fois, une séance de débat ? Cela est complexe, je le comprends, mais c'est ainsi que je conçois le rôle d'élu départemental. Peut-être certains d'entre vous ont des indications de seuils, de limites, des pistes sur ce qui peut être supprimé ou pas...

Les documents du budget sont quasiment prêts, mais ils ne quitteront le Conseil départemental que demain après-midi, après notre nouveau débat. J'ai donc prévu de pouvoir les modifier une dernière fois, en fonction des propositions de ce jour.

Quoiqu'il en soit, le décalage d'une semaine pour la présentation du budget 2016 a été pour nous une semaine de travaux supplémentaires, puisque nous avons dû majorer le montant des dépenses afférentes aux charges de personnel, avec l'augmentation annoncée du point d'indice. Même si cela ne va pas représenter grand-chose sur le bulletin de paie de nos agents, cela équivaut à 100 000 € de plus au budget 2016 et, pour information, il en sera de plus de 400 000 € de dépenses supplémentaires en 2017 !

Ce temps nous a été profitable puisque nous avons aussi reçu un certain nombre de notifications de l'Etat et que nous avons affiné au plus près les recettes prévisionnelles dans le

projet de budget, sans malheureusement, vous le constaterez dans quelques jours, qu'il n'y ait de grands bouleversements ou de nouvelles sensationnelles. En effet, je repense aux propos d'un élu de la première commission qui me demandait le 11 mars si j'avais provisionné une ligne en recettes de fonctionnement au regard d'un nouveau fonds de soutien pour les, dit-on désormais, 40 départements en grande difficulté... A ce jour, nous n'avons pas reçu d'autres informations que celle du groupe de l'ADF qui travaille avec le cabinet du Premier Ministre : il y aurait peut-être un déblocage de moyens provenant du fonds de péréquation des DMTO... Quelqu'un a-t-il plus d'informations à ce sujet ?... A ce jour, rien n'est redescendu en Creuse d'une quelconque annonce du Gouvernement.

Voilà quels étaient mes propos hier soir lorsque je finalisais mon intervention ! Or à ma grande surprise – heureuse surprise, aimerais-je pouvoir dire –, je lis dans la presse ce matin que le Sénateur LOZACH annonce que le Ministre Jean-Michel Baylet aurait indiqué que la Creuse allait bénéficier d'un fonds exceptionnel de 4,5 M€... Alors que j'étais encore avec le Sénateur jeudi dernier - certes, il était, ce jour-là, plus préoccupé par les propos de M. MOINE... (*exclamations des Conseillers départementaux du groupe de la Gauche*) -, il aurait oublié de me faire part de cette information... Le Préfet lui-même ne m'en aurait-il pas non plus informée ?... Madame la Directrice du Pôle Finances et Budget, auriez-vous reçu une notification en ce sens ?... Ce matin peut-être ?... (*M^{me} LOUIS fait un signe de dénégation.*)

Cependant je crois me souvenir que le Conseiller départemental de BOURGANEUF nous rappelait voilà quelque temps que je ne pouvais proposer un budget insincère aux élus... Cela sous-entend-il qu'aujourd'hui, je puisse inscrire 4,5 M€ en recettes, sans en avoir la notification écrite ?...

J'apprends aussi dans la presse que mes prévisions de dépenses auraient été majorées volontairement. Monsieur le Directeur général des Services, je vous demande de convoquer dès cet après-midi les directeurs de pôles et leurs adjoints pour que des vérifications soient faites immédiatement, afin d'apporter réponse aux dires de M. Jean-Jacques LOZACH. C'est là mon devoir.

Tout cela doit vous laisser toutefois à penser qu'il est bien loin de nous le temps où l'on majorait les dépenses et minorait les recettes, quasi certains de dégager un excédent de fonctionnement, sans avoir à faire beaucoup d'efforts. Ce n'est cependant pas si ancien puisque j'étais sur ces fauteuils quand le Conseil général de la Creuse dégageait plus de 7 M€ d'excédent.

Je ne veux pas que notre collectivité se retrouve en fin d'année 2016 dans la même situation que fin 2015, alors que les dépenses prévisionnelles de la précédente majorité avaient été sous-estimées de l'ordre de 1 M€. Vous vous souvenez, je pense, des décisions que nous avons dû prendre en conséquence...

Ce sur quoi je me permets d'insister en ces instants et pour vous laisser à votre tour vous exprimer, c'est sur le fait que, oui, notre situation est extrêmement fragile et précaire, plus que vous ne le percevez peut-être, ce que, une nouvelle fois, je comprends.

Nos choix, qu'ils soient partagés ou non, seront assumés par les élus de la majorité parce que nous n'avons plus loisir à imaginer que la situation va s'arranger miraculeusement ! Pas plus de candidat miracle pour moi dans quelques mois ! La situation et le climat social ne s'arrangent pas, et les quelques mesures gouvernementales qui seront prises désormais vont

ressembler à du clientélisme électoral. Ainsi va notre V^{ème} République, rythmée par des élections quasi annuelles.

J'espère que le Président François Hollande ne va pas faire payer aux départements le fait qu'il n'ait pas pu les faire disparaître dans sa réforme des collectivités, devant se raviser face à l'inconstitutionnalité d'une telle mesure.

Mes propos ouvrent à remarques et je les attends avec le plus grand intérêt.

Merci, en tout cas, chers collègues, de votre grande attention.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, contre toute attente, vous nous réunissez aujourd'hui pour un deuxième débat d'orientations budgétaires. Vous le faites parce que, voilà un mois, vous n'avez pas respecté les derniers textes réglementaires qui encadrent l'organisation d'un tel débat.

Comme je vous l'avais indiqué, il n'était pas question pour notre groupe de déposer un éventuel recours car nous ne sommes pas des procéduriers. Les Creusois attendent de nous bien autre chose que des chicaneries juridiques, en effet.

Mais, avouez-le, quelle légèreté ! Quelle impréparation ! Le moins que l'on puisse attendre d'un chef d'exécutif, c'est de respecter la règle.

Certains me poussent à employer le mot d'incompétence... Je laisse les Creusois en être les seuls juges. Le précédent du non-respect de la parité au sein de l'exécutif aurait tout de même pu vous servir de leçon !

Voilà un an, jour pour jour, que vous avez gagné les élections départementales. Quel triste anniversaire ! Mais finalement, la séance d'aujourd'hui est le condensé fidèle de votre pratique du pouvoir depuis un ans : pas de rigueur, pas de vision, pas de projet, pas de continuité dans la prise de décision, pas de visibilité, pas d'enthousiasme pour un département qui mérite que l'on croie encore en lui malgré ses difficultés.

Les Creusois en sont conscients. Déjà, les résultats des élections régionales de décembre avaient montré que votre état de grâce était terminé. Aujourd'hui, la tenue imprévue de cette séance pour non-respect des règles va accentuer les doutes.

Mais bien plus grave que l'amateurisme, il y a la manipulation.

En effet, lors du premier débat d'orientations budgétaires, vous avez voulu afficher un besoin de financement en fonctionnement de 10 M€. Cette sur-dramatisation devait ainsi vous permettre de dénoncer à la fois l'abandon du Département par l'Etat et l'irresponsabilité de vos adversaires, de vos prédécesseurs. Vous venez d'ailleurs d'essayer de refaire le coup avec les engagements de crédits antérieurs, avec les attaques en direction de notre ancien Président.

Nous avons crié à l'artifice, et nous avons raison. Pour cette séance d'aujourd'hui, le besoin de financement n'avoisine plus que 4,3 M€, et encore... avec l'inscription en dépenses imprévues de 2,5 M€ ! En fait, le différentiel est dû à une baisse de DGF que nous savions attendue.

De la même façon, en investissement, le besoin de financement a été abaissé de 19 M€ il y a un mois à 14,4 M€, soit peu ou prou le montant de l'emprunt de l'an dernier, mais un montant que vous n'affichez toujours pas dans les documents budgétaires d'aujourd'hui. Vous essayez encore ainsi de gagner du temps.

Par une mise en scène écrite par l'ADF, vous avez crié au loup. Plus personne ne vous croira désormais.

Madame la Présidente, vous avez menti aux Creusois il y a un mois, et en raison de ce comportement très grave, nous quittons la salle. *(Tous les Conseillers départementaux du groupe de la Gauche se lèvent et quittent la séance des délibérations.)*

M^{me} LA PRESIDENTE. – Décidément, monsieur LEGER, jusqu'à la fin, vous aurez refusé de débattre !

M. FOULON. – Du vrai théâtre ! Magnifique !

M. GAILLARD. – Oui, grandiose !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Lorsque les Creusois auront à apprécier une opposition stérile, votre façon de voir les choses et de travailler pour leur compte, ils feront, en effet, le constat amer de l'inconséquence de vos prises de position.

M. FOULON. – Quel courage !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Courage, fuyons...

M. FOULON. – Exactement !

M^{me} LA PRESIDENTE... et ce devant une situation que la Gauche ne peut plus maîtriser et dont elle est responsable ! Je crois que tout est dit.

Mais, et je le répète devant ceux qui sont restés ce matin, j'assumerai avec les Vice-présidents et les services de la collectivités les choix qui ne sont pas les nôtres de façon volontaire, mais qui nous sont imposés par le Gouvernement et le Président de la République.

Je ne tiens pas à mettre notre collectivité dans la situation de l'ex-Région Poitou-Charentes parce que ce qui s'y est passé est scandaleux. Je trouve d'ailleurs impensable qu'il n'y ait pas plus de mobilisation citoyenne autour des incertitudes et des inconséquences de la gestion d'une telle collectivité. La Creuse ne sera certainement pas gérée dans cette ligne de conduite-là. En tout cas, ce n'est pas moi qui, voilà quelques années, dans le cadre de l'élection présidentielle, ai soutenu aux primaires la candidature de Ségolène Royal. J'en arrêterai là, chers collègues.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, je m'attendais à tout à l'occasion de cette séance sur le débat d'orientations budgétaires, mais l'attitude de l'opposition consistant à pratiquer la chaise vide dans ces temps difficiles démontre l'impéritie et l'incapacité qui est la leur à faire des propositions pour la constitution du budget. Nous en prenons note. En guise d'anecdote, vont-ils revenir après cette mascarade devant la presse ? Peut-être... En tout état de cause, ce que j'avais prévu d'évoquer visait à en quelque sorte à planter le décor dans le cadre de cette séance consacrée au DOB.

Madame la Présidente, vous vous êtes référée, dans un premier temps, aux difficultés qui sont les nôtres à constituer le budget, mais nous allons y arriver. Je vais donc m'exprimer devant le groupe de la majorité et la presse, étant donné qu'en face de nous, mes chers collègues, les chaises sont vides.

Ce deuxième débat d'orientations budgétaires programmé aujourd'hui constitue la dernière étape avant l'adoption d'un budget plus que contraint. Le temps des largesses budgétaires, du laxisme financier et des dépenses inconsidérées est aujourd'hui révolu.

L'Etat a souhaité asphyxier les collectivités locales en diminuant une fois de plus notre dotation globale de fonctionnement de 1,9 M€ cette année, ce qui équivaut en trois ans à une baisse de dotations de 4,570 M€ ! Le clientélisme préélectoral de François Hollande avec le relèvement récemment de 1,2 % du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2016 représente également un surcoût considérable pour notre collectivité, soit, comme vous l'avez évoqué, madame la Présidente, 100 000 € pour le second semestre 2016 et 400 000 € l'an prochain.

Le Département va donc être contraint de revoir ses ambitions à la baisse. Nous allons nous concentrer sur nos compétences obligatoires, notamment en matière sociale. Je rappelle que l'action sociale, à travers les principales allocations individuelles de solidarité, les AIS, représente un poids considérable dans nos dépenses. Ce poids ne fait que s'accroître, et ce bien au-delà de ce que l'on aurait pu imaginer : 94 M€ en 2016, un montant record !

Nous sommes également attachés à mettre en œuvre les priorités annoncées durant la campagne électorale et depuis le début de notre mandat : le développement des infrastructures routières et du numérique. Il en va, mesdames et messieurs, de l'attractivité de la Creuse, de sa place dans cette nouvelle grande Région et de son avenir.

A cet égard, les travaux qui pourront démarrer cette année, entre La Clide et la Seiglière, sur l'axe Boussac – Ussel – A 89 et sur le canton de Bonnat, pour améliorer l'accès

à une entreprise de pointe – je veux parler de Dilisco – sont emblématiques de cette volonté d’agir.

Le soutien apporté au développement du très haut débit sur l’ensemble du territoire creusois – je dis bien sur l’ensemble du territoire creusois – est l’autre pierre angulaire de notre politique. Cette politique volontariste sera mise en œuvre grâce à la seule action du Département car au pays de François Hollande, ce printemps 2016 a des airs de fin de règne. Les grèves et les manifestations qui entourent le projet de loi sur le travail marquent bien les profondes divisions qui règnent à gauche. Elles ont également été le théâtre de certaines scènes pour le moins cocasses. Ainsi, j’avoue que je n’aurais jamais imaginé voir un jour plusieurs parlementaires affiliés au parti socialiste manifester dans la rue contre un projet de loi défendu par un gouvernement socialiste ! Selon François Hollande, réformer, ce n’est jamais simple, alors que reculer, c’est se spécialiser !

Quelques manifestations auront vite fini de ranger ce projet de refonte du code du travail aux oubliettes. La montagne accouchera d’une souris et le Gouvernement capitulera en rase campagne, et ce comme d’habitude, serais-je tenté de dire !

Quelle couardise de la part de ce gouvernement pseudo réformateur, qui laisse à leur triste sort les laissés-pour-compte du marché de l’emploi, les femmes, les jeunes, les seniors et tant d’autres. Avec Hollande à l’Elysée, « *l’immobilisme est en marche, rien ne l’arrêtera* », comme disait Edgar Faure. D’ailleurs, certains commencent à s’en rendre compte au sein même du parti socialiste : « *La gauche est en train de mourir du présidentielisme. Elle a un chef dont personne n’est content, dont le bilan est très médiocre et auquel, pourtant, elle ne peut échapper. Nous serons tous comptables, au bout du compte, du désastre.* » C’est, non pas moi qui le dis, mais Malek Boutih, député socialiste de l’Essonne, dans le *Nouvel Obs* du 17 mars dernier !

Et que dire des divergences et de la zizanie qui perdurent au sein même de l’exécutif ? A peine arrivés au Gouvernement, les nouveaux Ministres Verts ont tenu à réaffirmer leur opposition à la construction de l’aéroport de Notre-Dame-des-Landes, au grand dam du nouveau Ministre des Affaires Etrangères, Jean-Marc Ayrault, par ailleurs élu de la région de Nantes.

La situation n’est pas plus brillante au niveau de l’exécutif régional, comme l’évoquait M^{me} la Présidente, puisque les contribuables de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes seront invités à mettre le main au porte-monnaie pour rembourser les 132 M€ d’impayés accumulés par l’ex-Région Poitou-Charentes !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l’Administration générale. – Il s’agit de 400 M€ !

M^{me} LA PRESIDENTE. – 400 M€, en effet !

M. FOULON. – Je suis encore mesuré, ce qui m’est parfois reproché !

M. Macaire, Président de la défunte Région Poitou-Charentes, se défend d'ailleurs maladroitement aujourd'hui quand il déclare dans une interview à *La Nouvelle République* du 5 mars dernier : « *J'ai pu manquer de curiosité et j'ai sans doute péché par excès de confiance.* » A force de toucher le fond, il risque de trouver du pétrole, ce qui permettra au moins de rembourser ces impayés !

Bref, vous l'aurez compris, nous ne pouvons guère compter sur le soutien de la Région et de l'Etat à la Creuse. Compter sur l'action de nos parlementaires ? Vous n'y pensez pas ! M. Michel VERGNIER à l'Assemblée nationale, comme ses alter ego au Sénat, MM. Jean-Jacques LOZACH et Eric JEANSANNETAS n'ont pas été capables d'apporter à notre département les dotations espérées. Nous en payons aujourd'hui le prix fort.

En réalité, une attitude qui s'apparente à la politique de l'autruche serait des plus dangereuses. En faisant mine d'ignorer la situation budgétaire et en refusant d'approuver les mesures nécessaires, voilà l'opposition constructive dont nos collègues qui ont quitté la séance se faisaient les chantres. M. LEGER a déserté l'hémicycle, mais je me souviens de ses propos le 2 avril dernier : « *Nous serons une opposition constructive* ». Où est-elle ?... Il me semble qu'elle est mort-née !

Nous assumerons toutes les décisions prises, même si elles seront adoptées à contre-cœur. « *Ce qui est salutaire à la Nation ne va pas sans blâme de la part de l'opinion* », disait le Général de Gaulle. Notre majorité continuera d'œuvrer pour le salut de la Creuse.

Mesdames et messieurs, merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur FOULON.

D'autres interventions, mes chers collègues ?...

La collectivité est moderne, en tout cas tel est le sens que je souhaite lui donner au travers de ces orientations. Lors de notre précédente séance, il nous était présenté une édition du Journal *La Montagne* de l'Allier. Moi, je vous présente l'édition de la Creuse de ce matin, *via* le numérique, et je trouve que c'est extraordinaire ! Comme vous l'avez lu dans cette édition, j'évoque le fait qu'il manque encore à l'heure actuelle 4,4 M€ pour équilibrer le budget. Le Sénateur LOZACH, auquel je demanderai vérification car – sait-on jamais ? –, la presse pourrait avoir déformé ses propos, déclare dans cette même édition : « *Il faut également noter que la Creuse a bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'Etat, qui ne figure pas dans les orientations budgétaires. Jean-Michel Baylet a indiqué que la Creuse et le Territoire de Belfort allaient bénéficier d'une aide de 4,5 M€. J'aimerais donc savoir où sont-ils passés* ». Eh bien, moi aussi ! Ces propos étant ceux d'un Sénateur et ancien Président du Conseil général, franchement, je ne comprends pas ce qui se passe actuellement ! Comment ce parlementaire peut-il dire que la Creuse a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 4,5 M€ ? Je ne sais plus précisément depuis quand Jean-Michel Baylet est Ministre...

M. FOULON. – Pas depuis longtemps !

M^{me} LA PRESIDENTE... mais sa nomination étant récente, le fait d'annoncer une aide de 4,5 M€ concerne donc bien cette année. Il ne s'agit pas d'une aide dédiée en 2015. Je ne sais pas, moi non plus, en effet, où est passée peut-être tout simplement la promesse de cette aide exceptionnelle. Je me souviens des propos tenus à l'automne dernier par le chef du groupe de l'opposition : « M^{me} la Présidente est très pessimisme, l'Etat va nous envoyer 5 M€ » ! Quelqu'un peut-il me dire où sont passés ces 5 M€ annoncés l'an passé ? En tout cas, ils ne sont pas arrivés en Creuse, et vous en savez la raison.

Alors, aujourd'hui, et je m'adresse aux Conseillers départementaux encore présents à ce débat à cette heure de la matinée, je vous demande sincèrement de me donner *quitus* pour inscrire dans les recettes du budget 2016 ce fameux fonds de soutien de 4,5 M€. C'est simple, je peux le faire, sachant que nous avons prévu de pouvoir modifier les documents budgétaires jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire demain après-midi.

M'en donnez-vous l'autorisation ?...

Mais peut-être dois-je au préalable vous informer des éventuelles conséquences. Je ne peux légalement inscrire en recettes dans le budget que des recettes qui ont été notifiées par l'Etat.

M. GAILLARD. – Ce n'est pas là le cas.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Je vous le redemande, monsieur le Directeur général des Services, avons-nous, à ce jour, reçu une notification d'un fonds de soutien exceptionnel pour la Creuse, à hauteur de 4,5 M€ ?

Je vous donne la parole, monsieur le Directeur général des Services.

M. THIRARD, Directeur général des Services du Département. – Pas à ce jour, madame le Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE. – N'en ayant donc pas notification, dois-je présenter, le 12 avril prochain, un budget insincère ? (*Non ! des Conseillers départementaux du groupe d'Union de la Droite et du Centre.*)

Non ?... En est-vous sûrs ?... Pour ma part, j'ai bien envie de le faire. (*Non ! des mêmes Conseillers départementaux.*)

Ceux qui écrivent que nous, nous trichons devront en assumer la responsabilité. En tout cas, j'ai vraiment envie de m'engager dans cette voie et je vous assure que, même si le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, saisit la Chambre régionale des Comptes, mais que les propos de M. LOZACH relatés ce jour dans la presse quotidienne sont ceux qu'il a réellement tenus, je vais le faire !

Persuadez-moi du contraire !

La parole est à M. SIMONNET.

M. SIMONNET, Vice-président. – Madame la Présidente, l'heure est grave. Excusez-moi, mais nous nous rendons compte que le Sénateur de la Creuse, Jean-Jacques LOZACH, manipule les Creusois, et ses annonces qui ont été faites dans la presse écrite sont mensongères. En effet, notre Directeur général des Services indique très clairement qu'aucun courrier officiel n'a été reçu. Il est donc impossible d'inscrire une telle recette étant donné que, officiellement, vous n'avez pas été informée, madame la Présidente, de cette aide exceptionnelle. Ce serait présenter un budget qui ne serait pas sincère. Ce serait aussi mentir et trahir la confiance que les Creusois nous ont témoignée en nous élisant l'année dernière.

Il est tout de même grave qu'un élu de la République, Sénateur de la Creuse, ancien Président du Conseil général qui, pendant 14 ans, a siégé ici annonce de telles âneries ! On peut faire de la politique avec tout, mais il y a tout de même des limites ! Un Sénateur ne peut pas se permettre de mentir de la sorte aux Creusois, et il le sait que c'est un mensonge.

Ecoutez, mes chers collègues, si les membres de l'opposition ont quitté les bancs, c'est parce qu'ils ont honte de la situation dans laquelle ils ont laissé le Département, ainsi que de la majorité gouvernementale qu'ils ont soutenue et qu'ils soutiennent. Qu'ils assument ! C'est scandaleux ! On ne peut pas laisser dire et faire de telles choses.

Je vous interpelle, mes chers collègues, mesdames et messieurs, pour réagir. Nous n'allons tout de même pas laisser dire et penser que nous aurions obtenu une telle aide de l'Etat. Enfin, madame la Présidente, et je vous donne là mon avis, nous ne pouvons pas nous permettre d'inscrire au budget une telle recette ! Nous n'avons aucune garantie sur le fait qu'elle soit perçue par le Département. Ce serait dramatique pour notre budget.

M^{me} LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président. – Madame la Présidente, pour conforter les propos de mon collègue Nicolas SIMONNET, nous savons ce que valent les promesses de François Hollande et de son Gouvernement ! Extrême prudence donc à l'égard des effets d'annonce ! Il est incontournable, quelles que soient les collectivités que l'on dirige, que le fondement essentiel est de présenter un budget sincère et véritable. Par conséquent, sans éléments précis aujourd'hui au sujet de cette annonce, je ne peux conseiller que l'extrême prudence quant à prévoir une telle somme.

Ceux qui ont fui l'Assemblée ce matin ont une lourde responsabilité. Lors de la présentation par Michel Klopfer de l'analyse financière en novembre dernier, j'avais attiré l'attention sur la responsabilité de la majorité précédente qui n'a mis en place aucun plan d'économies, qui n'a anticipé aucunement les baisses des dotations et l'augmentation des dépenses sociales, alors que le parlementaire Jean-Jacques LOZACH, Président du Conseil général de l'époque avait tous les éléments pour anticiper cette situation. Je confirme donc pour ma part que leur responsabilité est pleine et entière.

Nous ne sommes pas des « amateurs », mais des élus qui travaillent pleinement aux côtés de la Présidente et nous sommes pleinement investis dans cette mission. Il est vrai que le jour où nous ne serons plus élus, nous aurons du mal à faire du théâtre comme s'y prêtent ceux de l'opposition dont c'est le travail de tous les jours !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur le Vice-président.

Voyez-vous, depuis ce matin, je me dis que je ne fais pas assez de politique politicienne, et c'est certainement mon tort ! J'entends bien que l'on me demande de faire de grandes déclarations, de dérouler une vision, un projet, un programme, et de m'impliquer dans ce que je fais au quotidien à vos côtés et, en particulier, aux côtés de Gérard GAUDIN et des services de la collectivité, c'est-à-dire essayer de colmater toutes les brèches du navire qui nous a été « généreusement » transmis par la précédente majorité !

J'ai envie de faire de la politique politicienne parce que s'agissant de ce que je lis ce matin, j'ai envie d'y croire. J'ai envie en effet de croire que, dans les tuyaux gouvernementaux, la Creuse va bénéficier de 4,5 M€ au titre d'un fonds de soutien exceptionnel. Si en étant trop sage, trop prudente, trop pragmatique, trop cartésienne, je n'inscris pas cet hypothétique montant issu d'un fonds de soutien, cela veut dire que nous allons d'autant augmenter la fiscalité. Puisque la gauche nous dit que le Gouvernement vient au secours des départements fragiles et donc au secours de la Creuse, je ne veux pas assumer la responsabilité de faire payer aux Creusois les inconséquences de ce gouvernement. Sachant très bien que la plupart des départements de France ont déjà voté leur budget et que la date butoir précisément pour le vote des budgets dans les collectivités départementales est celle du 15 avril, ce gouvernement n'est pas fichu en ces jours, en ces derniers instants de dire ce qu'il va faire ou ne pas faire.

J'ai donc envie d'être optimiste tant il m'est reproché d'avoir un discours négatif. Oui, j'ai envie d'être très optimiste, joyeuse, voire peut-être insouciante et de vous proposer dès le 12 avril cette fameuse ligne avec ce fameux fonds de soutien de 4,5 M€. Je pense que nous allons en bénéficier et c'est certainement d'ailleurs une bonne stratégie pour l'obtenir !

Arrêtons d'être trop gentils, trop participatifs, de vouloir travailler les uns avec les autres pour l'intérêt général des Creusois et des départements ! Faisons de la politique à notre tour parce que ce à quoi nous assistons ce matin, c'est de la pure politique.

Donc, ne pensez-vous pas qu'il est temps pour nous d'en faire aussi et de dénoncer les inconséquences de ce gouvernement ?

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je comprends, dans un premier temps, votre révolte et, dans un second temps, votre envie de défier cette annonce pour le moins très légère. Je serais tenté, dans ces derniers jours pour constituer le budget, de vous dire : appelez Jean-Jacques LOZACH et demandez-lui de signer comme quoi il y a eu l'engagement – je dis bien l'engagement – du Ministre Jean-Michel Baylet que la Creuse serait effectivement dotée d'un fonds de 4,5 M€. Je serais ainsi un peu plus rassuré car si c'est un effet d'annonce, cela restera ce que cela restera. Je pense qu'il faut aujourd'hui mettre le Sénateur LOZACH devant

ses responsabilités. S'épandre dans la presse, c'est bien ; assumer ce que l'on dit et ce que l'on écrit, c'est encore mieux !

Je vous demande donc, madame la Présidente, avant d'inscrire ces 4,5 M€ dans le budget, de lui demander de l'écrire lui-même, de nous le stipuler et de nous l'envoyer.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ce bon conseil et de ces précautions. Sachant que le temps nous est donné jusqu'à demain, je vais donc l'appeler dans la journée. Pardon pour les services de reprographie et autres, mais il s'agit, en fait, juste d'inscrire une ligne supplémentaire sur un tableau, ce qui est assez simple... en termes de méthode ! Je vous l'assure, j'ai prévu d'intégrer cette inscription supplémentaire jusqu'au dernier moment et je tiendrai parole. Le dernier moment pour moi, c'est demain matin. Si demain matin au courrier, nous n'avons pas engagement, je prendrai la décision définitive. Mais je crois, et je le dis une nouvelle fois, que si nous ne le faisons pas, nous n'acculons pas ceux qui soutiennent la majorité gouvernementale aujourd'hui à nous envoyer ce fonds de soutien. Alors, ceux qui veulent jouer avec le feu trouveront en face d'eux, non pas des pompiers, mais de vrais personnages politiques qui vont les acculer jusque dans leurs dires pour vérifier si nous sommes en capacité de travailler en ce sens.

Vous sentant bouillir sur votre siège, monsieur GAUDIN, je vous donne la parole !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Madame la Présidente, non, la partie budgétaire est très rigoureuse et inscrire une recette hypothétique, c'est à coup sûr, sauf si une notification intervient avant le vote du budget, voir le budget du Département déféré et mis sous le contrôle de la Chambre régionale des Comptes. Cela veut dire que nous perdrons notre indépendance de décision dans un certain nombre de domaines, notamment au titre des investissements. C'est plus ce qui m'inquiète, sachant que ce serait se mettre un coup de poignard : nous serions sous tutelle, avec tout ce qui s'en suit. C'est la raison pour laquelle je suis très réservé et encore, le dire ainsi, c'est creusois !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Merci de ces propos dont je connais l'essence puisque, bien évidemment, nous en avons discuté plusieurs fois ces dernières semaines.

Ce sont des pistes que nous avons étudiées et nous en avons aussi mesuré les éventuelles conséquences. Vous pouvez constater que ce matin, peut-être contrairement à mon habitude, je m'exprime de façon quelque peu courroucée. En général, j'ai la tête plutôt froide et je ne m'exprime pas de façon aussi spontanée que je viens de le faire voilà quelques instants.

Mais je vous assure, je le redis une nouvelle fois, que j'ai envie de jouer avec le feu en ces instants. Il va donc falloir toute la patience de M. GAUDIN pour me raisonner dans les quelques heures à venir.

Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de vous proposer de clore cette séance et de différer à notre prochaine séance l'examen du vœu et des motions déposés, sachant que nous ne sommes pas assez nombreux pour les examiner, auriez-vous des questions par rapport aux documents qui vous ont été transmis ?

Sur la gestion de la dette, par exemple, un certain nombre d'éléments sont assez intéressants. Je vous ferai simplement remarquer qu'en 2015, nous avons obtenu notre enveloppe de prêt globale auprès de trois agences bancaires, alors qu'en 2013, il fallait consulter six agences bancaires pour obtenir le prêt d'un montant inférieur à celui que nous avons contracté l'année dernière. D'après les premiers chiffres qui, concernant l'analyse de la dette, me remontent des services, malgré le fait que nous ayons forcé l'emprunt l'an dernier à 14,2 M€, de façon globale nous avons très légèrement – je dis bien très légèrement car je ne crie pas victoire, loin de là ! – diminué notre capacité de désendettement de 12,41 années à 12,16 années.

M. GAUDIN nous a aussi enclins à nous faire prendre conscience que nous avons bien fait de forcer l'emprunt l'an passé. Nous allons probablement encore le faire cette année sur les conseils de nombreux analystes et économistes en France, étant donné que les taux sont encore très bas, sans savoir ce qu'il en adviendra dans les prochaines années.

Ce sont des éléments de synthèse et d'analyse que nous examinons quasi quotidiennement. Je le dis pour peut-être rassurer ceux qui s'intéressent de très près à ces problématiques. Nous ne sommes pas des élus qui laissent aller les choses à la dérive, bien au contraire ! Nous nous sommes impliqués de façon constante dans la gestion financière de la collectivité. Aucun élu, pas même vous, monsieur GAUDIN, lorsque vous étiez Président, en était rendu à travailler et à exercer les fonctions d'exécutif de cette façon-là voilà une quinzaine d'année et même seulement deux ou trois ans.

La situation est fondamentalement différente de ce qu'ont connu mes prédécesseurs. Alors, il faut arrêter de raconter n'importe quoi et de faire comme si ce n'était pas le cas. Du reste, la Creuse n'est pas le seul département dans cette situation. Si vous écoutez, regardez ou lisez ce qui se passe ailleurs dans d'autres départements, il y a bien pire que notre collectivité, mais il y a aussi quand même mieux ! A cet égard, je tiens à souligner l'excellent travail réalisé depuis des années en Haute-Vienne. Vous voyez bien encore une fois que je ne fais pas de politique...

M. FOULON. – Pas assez !

M^{me} LA PRESIDENTE... puisque je mets en avant une gestion d'une majorité socialiste ! Je sais reconnaître les choses quand elles sont bien faites et anticipées. Voilà ce que sont de vrais élus avec une vision prospective de l'avenir ! Ce sont ceux qui, depuis quatre ou cinq ans, ont placé leur collectivité, non pas devant un mur, mais encore dans des perspectives d'avenir, et ce n'est pas le cas en Creuse.

Ce n'est pas pour autant que nous baissons les bras et que nous n'allons pas y arriver, bien au contraire ! Il est temps de redresser la situation. C'est ce que nous faisons et allons faire, et je vous gage que nous y arriverons.

La parole est à M. GAUDIN.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Il est vrai que la situation à la fin de notre première année de mandat exécutif, comparée à celle constatée au 31 décembre 2014, est en nette amélioration, comme vous l'avez rappelé Madame la Présidente. C'est tout de même un point très important. Nous sommes partis de zéro et même de critères négatifs, lesquels sont aujourd'hui meilleurs, ce qui est une excellente chose. Le fait qu'il en soit ainsi nous ouvre des possibilités sur les marchés financiers auprès des organismes bancaires, nettement plus faciles en termes de négociations. Non seulement les taux sont bas et nous sont favorables, mais ces critères sont considérés par les organismes bancaires lorsqu'il s'agit de solliciter des prêts.

Si nous avons toujours la maîtrise de notre budget, nous attaquons 2016, si je puis dire, sous de meilleurs auspices que nous n'avions commencé l'année 2015. C'est, en effet, un travail de tous les jours, pour tous les élus qui y sont impliqués, ainsi que pour les services du Département sans lesquels les élus ne seraient rien non plus.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Monsieur le Président de groupe de la majorité, je vous demanderai tout simplement si vous souhaitez, ainsi que les élus de votre groupe, que nous redonnions lecture du document afférent au débat d'orientations budgétaires, tel qu'il vous a été adressé. Je précise qu'aucun changement n'a été apporté, sinon sur ces tableaux qui ont été ajoutés, pages 24 et 25. Peut-être aimeriez-vous avoir quelques informations supplémentaires précisément sur ces tableaux...

M. FOULON. – Il serait, en effet, intéressant que vous nous apportiez, madame la Présidente, quelques éclaircissements sur ces pages 24 et 25.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Comme je le soulignais précédemment, nous avons travaillé de façon affinée avec les services les recettes prévisionnelles en fonctionnement. Je vous ai fait figurer dans ces tableaux tous les éléments du compte administratif 2015 que l'on peut considérer comme étant quasiment définitif, pour ne pas dire définitif. Je vous ai rappelé quelles étaient les orientations budgétaires présentées le 23 février dernier, lesquelles sont également intégrées au document, dans les pages précédentes, et sont mentionnées les orientations qui, résultant du travail réalisé durant ce mois, sont celles que je vous propose aujourd'hui.

Comme le soulignait le Sénateur LOZACH, l'ADF, dont il est dit que je serais à sa solde ou je ne sais quoi encore, engage certains départements à n'inscrire, dans le cadre des négociations avec le Premier Ministre, que le montant des dépenses constatées au titre du RSA en 2014. La ligne « dépenses imprévues » à hauteur de 2,531 M€, ajoutée à ces dépenses prévisionnelles RSA, correspond au total des allocations RSA que nous aurions à verser en 2016. Par conséquent, pas de tricheries, pas de sous-estimations ! Je le précise, sachant qu'il m'est dit tantôt que je surestime, tantôt que je sous-estime ; enfin, bref, je n'arrive pas toujours à suivre ce que certains évoquent. En tout cas, c'est bien cela dont il s'agit : le montant des dépenses imprévues nous permet, sans avoir à rechercher des recettes

supplémentaires, de pouvoir financer les allocations RSA, y compris celles du mois de décembre 2015 que nous n'avions pas pu régler faute de pression budgétaire suffisante.

Avec ces chiffres à l'appui, lorsqu'il est dit « fiscalité supplémentaire » et « besoin de financement », en fait, mesdames et messieurs les élus, si vous ne me dites pas de réduire un peu plus les dépenses de fonctionnement de la collectivité, ce sera alors 4 380 138 € de fiscalité supplémentaire. Tel est l'objet de nos discussions ! A vous de me dire ce qu'il doit en être ! Considérez-vous que ce soit trop ou pas assez ? Estimez-vous qu'il s'agit de réduire un peu plus les dépenses ? M'invitez-vous à ne pas inscrire le montant des allocations dont nous aurions besoin en 2016, en me contentant d'inscrire uniquement le montant correspondant à celui de 2014 ? Tels sont les sujets qui, selon moi, doivent faire débat ! Sinon, franchement, pourquoi organiser une telle séance et ne pas, outre le fait que la loi nous le demande, squeezer le débat ? J'aurais pu vous plaquer aujourd'hui ou le 23 février dernier le projet de budget et vous dire : « Ce n'est pas encore un budget ; ce n'est pas vrai, il n'est pas arrêté ; dites-moi ce que vous en pensez ! »

En ce qui concerne les investissements, nous avons, de la même façon, travaillé avec les services afin de pouvoir parvenir à l'équilibre. Aujourd'hui, oui, le besoin de financement est de 14,440 M€. C'est évident et je ne m'en suis d'ailleurs pas cachée avec les élus présents, majorité et opposition, en première commission lors de ce mois de mars. Alors, oui, si nous affectons 4,440 M€ d'emprunt, nous pourrions réaliser tout ce qui est prévisionnel aujourd'hui sur l'investissement. Si vous me dites que l'emprunt est trop élevé et qu'il faut le réduire de 1 M€, nous baisserons alors les prévisions d'investissement sur l'année 2016.

Une nouvelle fois, sans doute suis-je dans un fonctionnement trop cartésien, trop simple, trop transparent. Ne sachant pas, je m'interroge et je ne comprends pas bien ce qui se passe... ou alors, je le comprends trop bien !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, il est paradoxal de noter que notre besoin de financement est de 4,380 M€ et que la soi-disant dotation arrachée par Jean-Jacques LOZACH est de 4,5 M€. Je serais tenté de dire que les deux chiffres appellent à interpellation.

Cela étant dit, je comprends votre courroux et la difficulté qui est devant nous, induite par cette question : faut-il faire porter aux Creusois dès cette année les 4,380 M€, sachant que nous avons l'épée de Damoclès au dessus de la tête du Sénateur LOZACH : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien, j'ai arraché 4,5 M€ » ?

Je soulève simplement une question auprès de la majorité et de vous, madame la Présidente : si nous comptons sur cette recette hypothétique, annoncée par le Sénateur LOZACH, et en admettant que nous n'en bénéficions pas demain alors que nous épargnons les Creusois en termes de fiscalité cette année, imaginez l'année prochaine les difficultés qui seraient les nôtres...

M^{me} LA PRESIDENTE. – De même, monsieur FOULON, imaginez que le 16 avril, quelques jours après le vote du budget de la Creuse, nous recevions une notification, avec un

fonds de soutien de 4,5 M€ ! Quelles ne seraient pas les discussions dans le Département ! « Quoi ? Comment ? Quelle inconséquence ! Nous avons bien dit qu'un fonds de soutien exceptionnel allait arriver... Alors que cette majorité avait indiqué qu'elle ne ferait pas de fiscalité, voyez comment elle s'est vite dérobée et appuyée sur le levier fiscal ! »... « Nous lui avons bien dit, pourtant ! Monsieur FOULON, vous avez lu la presse... Nous vous avons dit que 4,5 M€ allaient arriver... »

Alors, monsieur FOULON, soyons fous ! Je regretterais longuement et amèrement que ce fonds de soutien arrive le lendemain du vote de notre budget, alors que nous aurions décidé de faire payer aux Creusois ce que le gouvernement ne fait pas pour eux ! Je n'en assumerai certainement pas la responsabilité politique.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je comprends tout à fait la difficulté que nous aurions à gérer cette situation au lendemain du 15 avril. Seulement, je me réfère à quelques mois auparavant, s'agissant, en particulier, de la vision des finances du Département au-delà de 2016 et de 2017. Je nous mets simplement en garde vis-à-vis de l'ornière dans laquelle nous sommes. Nous pouvons penser en sortir en 2016, mais nous savons très bien ce que sont les projections financières pour 2017, sans compter certainement quelques annonces en période électorale dans la perspective de l'élection présidentielle. Je mets simplement en garde l'ensemble du groupe, ainsi que les élus quant à 2017 qui sera également une année compliquée. Certes, Gérard GAUDIN a évoqué une situation meilleure au 31 décembre 2015 qu'au 31 décembre 2014 et j'en suis complètement d'accord, mais sachez, mes chers collègues, que nous ne sommes pas sortis de l'ornière et qu'il va donc nous falloir jouer serré, si vous me permettez cette expression.

M^{me} LA PRESIDENTE. – D'autres interventions à propos de ces orientations budgétaires ?...

M. FOULON. – Avant que vous ne leviez la séance, madame le Présidente, je réitère ce que j'exprimais précédemment : je vous demande d'appeler Jean-Jacques LOZACH afin qu'il puisse nous stipuler par écrit son engagement sur les 4,5 M€, et ce avant demain, c'est-à-dire la clôture du projet de budget.

M^{me} LA PRESIDENTE. – Par mail, ce serait parfait.

M. FOULON. – Par mail, ce serait parfait et avec les moyens de communication qui sont les vôtres, ce devrait être possible. Merci !

M^{me} LA PRESIDENTE. – Par mail, ce serait ainsi très rapide.

CLÔTURE DE LA REUNION

M^{me} LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

En vous remerciant, je vous souhaite à tous une bonne journée, laquelle n'est cependant pas finie pour certains d'entre vous puisque se tient cet après-midi la réunion de la dernière chance, celle de la Commission départementale de coopération intercommunale !

La séance est levée.

(La séance est levée à dix heures trente-cinq.)
